

Liste des parcelles concernées par un droit de préemption Espaces Naturels Sensibles au 28 janvier 2020

COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	FEUILLE	SECTION CADASTRALE	NUMERO CADASTRE	DELEGATAIRE DROIT DE PREEMPTION	NOM DU SITE
La Chapelle-Saint-Étienne	075	1	AC	0008	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
La Chapelle-Saint-Étienne	075	1	AC	0009	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
La Chapelle-Saint-Étienne	075	1	AC	0010	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
La Chapelle-Saint-Étienne	075	1	AC	0013	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
La Chapelle-Saint-Étienne	075	1	AC	0014	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	0A	0004		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	0A	0005		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	0A	0006		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	0A	0009		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	0A	0010		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0001		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0002		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0003		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0004		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0005		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0013		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0014		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0015		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AB	0016		La Pree des Cosses
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0045	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise (Ancien)	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0046	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0049	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0050	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0052	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0053	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0054	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0056	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0069	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0070	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0128	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0129	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AD	0238	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AO	0012	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AO	0078	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AO	0412	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AO	0449	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AO	0450	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AR	0023	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AR	0024	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
La Forêt-sur-Sèvre	123	1	AR	0029	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie

[illegible]

La Mothe-Saint-Héray	184	1	0E	0129	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0E	0130	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0E	0131	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0E	0168	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0E	0170	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0F	0202		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0F	0211		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	0F	0214		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0341		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0342		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0345		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0346		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0347		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0353		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0354		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0355		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0356		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0357		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0358		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0361		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0364		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0365		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0366		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0367		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0368		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0375		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0376		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0377		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0378		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0393		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0394		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0395		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0396		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0397		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0398		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0412		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0413		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	2	0F	0542		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AB	0203		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AB	0204		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AB	0205		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AB	0206		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AB	0231		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AI	0040	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	AI	0044	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille

La Mothe-Saint-Héray	184	1	AI	0117	Commune de La Mothe-St-Héray	La vallee de Chambrille
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0001		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0002		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0003		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0005		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0006		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0007		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0008		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0009		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0010		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0011		Prairie Mothaise
La Mothe-Saint-Héray	184	1	ZA	0012		Prairie Mothaise
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0007	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0015	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0016	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0017	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0800	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0801	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Le Breuil-Bernard	051	1	0A	0863	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Zone humide du moulin d'Angibault
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0105	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0106	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0108	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0109	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0110	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0111	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0112	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0113	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0114	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0115	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0116	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0117	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0118	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0119	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0120	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Mauzé-sur-le-Mignon	170	1	AB	0121	Syndicat Intercommunal du bassin du Mignon	Zone humide du Vendrain
Moncoutant	179	1	BN	0114	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0114	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0115	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0115	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0116	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0116	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0117	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0117	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0119	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0119	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure

Moncoutant	179	1	BN	0120	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Moncoutant	179	1	BN	0120	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Bras mort de la Bleure
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0007		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0008		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0009		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0010		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0011		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0013		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0014		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0015		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0016		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0017		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0025		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0026		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0027		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0040		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0041		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0042		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0059		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0060		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0084		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AH	0085		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AI	0001		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AI	0003		La Pree des Cosses
Saint-André-sur-Sèvre	236	1	AI	0053	Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise	Vieille Sèvre de la Loubrie
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0001	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0002	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0003	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0004	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0005	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0006	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0007	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0008	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0009	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0010	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0011	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0012	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0013	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0014	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0015	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0016	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0017	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0018	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0019	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0020	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0391	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Jacques-de-Thouars	258	1	AC	0392	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0725		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0726		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0727		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0750		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0752		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0753		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0754		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0755		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0756		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0757		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0758		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0759		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0760		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0761		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0762		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0763		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0764		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	0766		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	1155		Prairie Mothaise
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	276	3	OB	1156		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	4	OB	0650		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	4	OB	0651		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0185		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0186		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0187		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0188		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0197		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0198		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0199		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0207		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0208		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0209		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0210		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0211		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0212		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0213		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0214		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0215		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0216		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0217		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0218		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0219		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	OC	0220		Prairie Mothaise

Sainte-Eanne	246	2	0C	0225	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0226	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0228	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0229	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0230	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0231	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0232	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0233	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0234	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0356	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0357	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0363	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0364	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0365	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0366	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0367	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0377	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0379	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0380	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0381	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0382	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0389	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0390	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0391	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0392	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0393	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0400	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0403	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0404	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0405	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0406	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0407	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0408	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0409	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0410	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0411	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0412	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0413	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0415	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0457	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0458	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0459	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0460	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0467	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0468	Prairie Mothaise

Sainte-Eanne	246	2	0C	0471	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0487	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0488	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0570	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	2	0C	0571	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0180	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0181	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0182	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0183	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0184	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0185	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0186	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0187	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0188	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0189	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0203	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0204	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0205	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0206	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0207	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0208	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0209	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0210	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0211	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0212	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0213	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0214	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0215	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0216	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0217	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0218	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0219	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0220	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0221	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0222	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0223	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0224	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0225	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0226	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0227	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0228	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0230	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0231	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0232	Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0233	Prairie Mothaise

Sainte-Eanne	246	1	0D	0235		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0236		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0237		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0238		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0742		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0744		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0747		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0756		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	0D	0757		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0001		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0002		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0003		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0004		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0005		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0006		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0009		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0010		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0011		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0012		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0013		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0014		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0015		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0016		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0017		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0018		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0019		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0020		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0021		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0022		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0023		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0024		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0025		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0026		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0027		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0028		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0029		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0030		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0031		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0032		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0033		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0034		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0035		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0036		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0037		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0038		Prairie Mothaise

Sainte-Eanne	246	1	ZH	0039		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0040		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0042		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0043		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0044		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0045		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0046		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0047		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0048		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0049		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0050		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0051		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0052		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0053		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0054		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0055		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0056		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0057		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0058		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0059		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0060		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0061		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0062		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZH	0063		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZL	0001		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZL	0002		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZL	0003		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZL	0004		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZL	0005		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZL	0006		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZM	0021		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZM	0022		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZM	0036		Prairie Mothaise
Sainte-Eanne	246	1	ZM	0037		Prairie Mothaise
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0004	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0005	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0006	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0007	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0008	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0009	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0010	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0011	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0012	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0013	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0014	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Sainte-Radegonde	292	1	AE	0380	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0381	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0382	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0383	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0384	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0385	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0386	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0392	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0475	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0476	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0477	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0478	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0479	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0480	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0481	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0482	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0483	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0487	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	AE	0488	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Sainte-Radegonde	292	1	ZD	0013	Communauté de Communes du Thouarsais	Vallee du Pressoir
Souigné	319	1	ZD	0036		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0037		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0038		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0039		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0040		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0041		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0042		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0043		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0044		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0072		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0076		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZD	0077		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0005		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0006		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0007		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0008		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0009		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0010		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0011		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0012		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0014		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0015		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0016		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0017		Prairie Mothaise
Souigné	319	1	ZE	0018		Prairie Mothaise

Souvigné	319	1	ZE	0019	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0020	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0021	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0022	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0023	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0024	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0025	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0026	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0027	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZE	0028	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZH	0008	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZH	0009	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZH	0010	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZH	0011	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0014	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0015	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0016	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0017	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0018	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0019	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0020	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0034	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0035	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0036	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0037	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0038	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0039	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0040	Prairie Mothaise
Souvigné	319	1	ZI	0041	Prairie Mothaise
Le Bourdet	046	2	OG	98	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	99	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	100	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	101	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	102	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	103	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	104	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	105	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	106	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	107	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	108	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	109	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	110	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	111	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	112	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	113	Marais de l'île Bapaume

Le Bourdet	046	2	0G	114		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	115		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	116		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	117		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	121		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	122		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	123		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	124		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	125		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	126		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	127		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	128		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	129		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	130		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	131		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	132		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	133		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	134		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	135		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	136		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	137		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	138		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	139		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	140		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	141		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	142		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	143		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	144		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	145		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	146		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	147		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	148		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	149		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	150		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	151		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	152		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	153		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	154		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	155		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	156		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	157		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	158		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	159		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	0G	160		Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	0G	205		Marais de l'île Bapaume

Le Bourdet	046	3	OG	206	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	OG	207	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	OG	208	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	OG	209	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	OG	212	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	OG	213	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	3	OG	214	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	222	Marais de l'île Bapaume
Le Bourdet	046	2	OG	271	Marais de l'île Bapaume
Gourgé	135	1	AB	0004	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0005	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0006	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0023	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0045	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0053	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0058	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0066	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0068	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0070	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0072	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0074	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0076	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0078	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0079	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0081	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0084	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0086	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0088	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0090	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0092	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0094	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0101	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AB	0103	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0018	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0019	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0020	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0021	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0023	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0024	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0027	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0029	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0032	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0034	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AC	0036	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0048	Lac du Cébron

Gourgé	135	1	AD	0049		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0050		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0051		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0060		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0062		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0063		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0072		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0073		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0074		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0075		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0076		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0077		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0078		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0079		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0080		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0081		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0088		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0098		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0099		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0100		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0105		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0107		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0110		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0112		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0114		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0116		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0121		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0123		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0124		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0126		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0128		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0130		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AD	0134		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0026		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0027		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0033		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0047		Lac du Cébron
Gourgé	135	0	AE	0050		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0052		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0115		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0117		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0122		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0124		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0126		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0127		Lac du Cébron

Gourgé	135	1	AE	0129		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0140		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	AE	0142		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0001		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0002		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0031		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0032		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0033		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0044		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0045		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0046		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0048		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0049		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0050		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0051		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0052		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0053		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0054		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0055		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0056		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0057		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0058		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZH	0126		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0001		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0002		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0009		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0010		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0013		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0016		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0018		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0019		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0020		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0021		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0022		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0028		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0029		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0030		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0031		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZI	0034		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZK	0002		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZK	0003		Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0005		Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0006		Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZK	0010		Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0011		Lac du Cébron

Gourgé	135	0	ZK	0012	Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0014	Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0029	Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0037	Lac du Cébron
Gourgé	135	1	ZK	0049	Lac du Cébron
Gourgé	135	0	ZK	0050	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0008	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0012	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0019	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0028	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0047	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0048	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0049	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0050	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0051	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0298	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0299	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0300	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0446	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0447	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0449	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0451	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0453	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0455	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0457	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0459	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0461	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0463	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0465	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0467	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0469	Lac du Cébron
Lageon	145	1	OC	0512	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0035	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0036	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0037	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0038	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0039	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0040	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0041	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0042	Lac du Cébron
Louin	156	1	AS	0043	Lac du Cébron
Louin	156	1	AT	0039	Lac du Cébron
Louin	156	1	AT	0040	Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0016	Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0017	Lac du Cébron

Louin	156	1	ZL	0018		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0019		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0034		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0035		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0036		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZL	0057		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0007		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0010		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0013		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0014		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0015		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0016		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0017		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0018		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0021		Lac du Cébron
Louin	156	1	ZM	0022		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	0D	0453		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	0D	0828		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	AM	0001		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	AM	0002		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	AM	0137		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0009		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0010		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0033		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0034		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0036		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0037		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZM	0045		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0004		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0005		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0006		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0007		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0008		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0012		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0015		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0022		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0035		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0039		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0048		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0051		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0055		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0056		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0057		Lac du Cébron
Saint-Loup-Lamairé	268	1	ZN	0059		Lac du Cébron

La carrière de Mollets, une plongée sous la mer !

Cette carrière permettra au visiteur de remonter le temps et d'observer la biodiversité marine du Jurassique présente il y a 160 millions d'années. Il découvrira aussi un phénomène naturel colossal, la transgression marine c'est-à-dire l'invasion du continent par la mer !

Enfin, ce site offre une vue imprenable sur le paysage de la plaine du Haut-Poitou. Ainsi, le visiteur pourra peut-être observer le vol des busards et en tendant l'oreille, entendre le chant atypique d'un autre oiseau emblématique de nos plaines céréalières : l'Outarde canepetière !



Ammonite



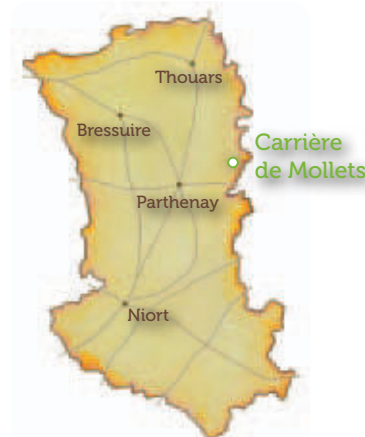
Outarde

Un Espace Naturel Sensible

Afin de préserver la richesse de son patrimoine géologique et naturel, la carrière de Mollets a été désignée Espace Naturel Sensible. À ce titre, ce site bénéficie de la politique de préservation et d'éducation à l'environnement du Conseil général des Deux-Sèvres.

À la carrière de Mollets, découvrez la biodiversité des temps passés

Venez découvrir la biodiversité marine du Jurassique !



- La carrière de Mollets se situe à 3 km à l'est de Thénédaz. Depuis Thénédaz, direction Mirebeau (D738) suivre la signalétique.

Long. : 0° 00' 07,8" O Lat. : 46° 43' 44,6" N



Conseil général des Deux-Sèvres
Service biodiversité
et éducation à l'environnement

05 49 06 78 47 - biodiversiteCG79@cg79.fr
www.deux-sevres.com

.....
Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

05 49 50 42 59
contact@cren-poitou-charentes.org
www.cren-poitou-charentes.org

.....
Communauté de Communes du Pays Thénézeen

05 49 63 19 90
communaute@cc-pays-thenezeen

Doux
Carrière de Mollets





Bienvenue dans la carrière de Mollets!

Propriété de la Communauté de communes du Pays Thénezéen, aménagée et gérée en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, la carrière de Mollets exploitée de la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'en 1950 pour la pierre calcaire est aujourd'hui protégée et valorisée afin de permettre aux petits et aux grands de s'émerveiller devant un patrimoine vieux de 160 millions d'années. Un parcours d'interprétation permet de découvrir les liens étroits entre géologie, paysage, biodiversité et activités humaines !



Aires d'interprétation

- 1 - Le petit théâtre de la mémoire du lieu
- 2 - Le petit théâtre des fossiles
- 3 - Le petit théâtre du paysage
- 4 - Le petit théâtre du Jurassique

2 - Front de taille

3

4

Sentier pédestre (600 m)



1

La carrière de Mollets c'est :

- un site de 3 ha entièrement dédié et aménagé pour la préservation d'une coupe géologique de référence internationale et la découverte des liens étroits entre géologie, paysage, biodiversité et activités humaines. Parcours d'interprétation en accès libre ;
- un site aménagé et géré par la Communauté de Communes du Pays Thénezéen et le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes ;
- des animations régulières proposées par le Conservatoire et l'association L'Homme et la Pierre (www.lhommeetlapierre.com).



© P. Wall

Rando en Deux-Sèvres

Pour randonner à proximité,
découvrez les circuits :

- « À la découverte des lavoirs et fontaines »
(2h45) au départ d'Aubigny
- « Le four à chaux »
(2h) au départ de Thénezay

Renseignements :
deux-sevres.ffrandonnee.fr

© T. Pouilloux



En respectant la réglementation de cet espace naturel sensible, vous participez à sa préservation.

La Carrière de la Pagerie, un site aux multiples facettes !

La Carrière de la Pagerie malgré sa modeste taille héberge un concentré de biodiversité. 168 espèces végétales y ont été observées dans des milieux très différents. Ainsi, le visiteur pourra découvrir des espèces de pelouse siliceuse comme la Scléranthe vivace ou des espèces qui apprécient d'avoir les pieds dans l'eau telles les élodées. Ce site peut aussi réserver des rencontres surprenantes avec des lézards à la robe verdoyante.



Lézard vert

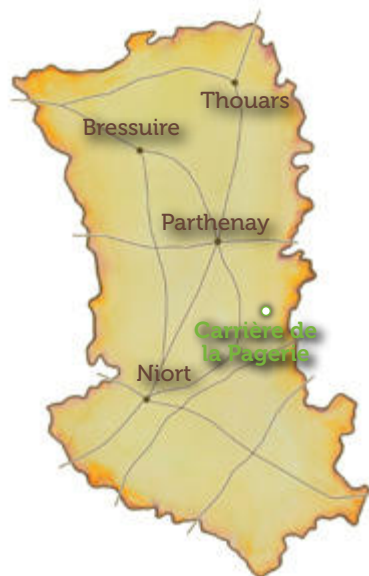


Scléranthe vivace

Un Espace Naturel Sensible

Afin de préserver la richesse de son patrimoine environnemental, la Carrière de la Pagerie a été désignée Espace Naturel Sensible. À ce titre, elle bénéficie de la politique de préservation et d'éducation à l'environnement du Conseil général des Deux-Sèvres.

La Carrière de la Pagerie, mille et une découvertes !



- De Coutières, prendre la D524 direction Vasles, après le pont traversant la Vonne tourner sur le parking à gauche.

Long. 0° 6' 25.74" O Lat. : 46°30' 44.084" N



Conseil général des Deux-Sèvres
Service biodiversité et éducation à l'environnement

05 49 06 78 47 - biodiversiteCG79@c79.fr
www.deux-sevres.com

Mairie de Coutières

05 49 69 13 69 - mairie.coutieres@wanadoo.fr
www.coutieres.fr

**Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement de Gâtine Poitevine**

05 49 69 01 44 - www.cpie79.fr



Coutières
Carrière de la Pagerie





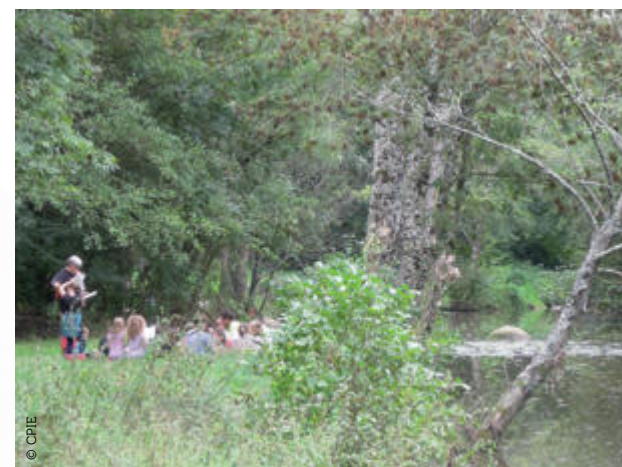
Bienvenue à la Carrière de la Pagerie !

Propriété de la commune de Coutières, la Carrière de la Pagerie est une ancienne carrière de Granit, préservée et valorisée depuis 1998 par la commune et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine. Ce site remarquable par sa biodiversité est aussi riche d'une histoire et d'un paysage particulier. Venez découvrir sa faune, sa flore, ses chaos granitiques et son front de taille au rythme de la rivière le longant, la Vonne.



La Carrière de la Pagerie c'est :

- un sentier pédestre de 600m ;
- des animations scolaires proposées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine ;
- un site de 2,5 hectares géré et aménagé par la commune de Coutières.



Rando
en Deux-Sèvres

Pour randonner à proximité,
découvrez le circuit :

- « la Fontaine Pérenne » au Lavoir de Suzon (3h45), au départ de Fomperron .

Renseignements :
deux-sevres.ffrandonnee.fr



En respectant la réglementation de cet espace naturel sensible, vous participez à sa préservation.

Le Cébron, un espace naturel remarquable

Un refuge ornithologique exceptionnel

Le lac du Cébron est le plan d'eau le plus vaste des Deux-Sèvres. Ses 180 ha accueillent de nombreux oiseaux migrateurs et ses eaux poissonneuses attirent toute l'année Grèbes huppés, Hérons cendrés ou Vanneaux. Ainsi l'hiver, Oies cendrées, Canards siffleurs et Sarcelles s'y donnent rendez-vous. Au printemps, ce sont les Sternes pierregarin qui nichent sur un radeau spécialement installé pour elles. Des espèces plus rares et plus discrètes encore résident ou visitent ses berges : Cigognes noires, Balbuzards pêcheurs, Plongeurs, Harles ou encore Eiders à duvet ...

Un site d'éducation à l'environnement

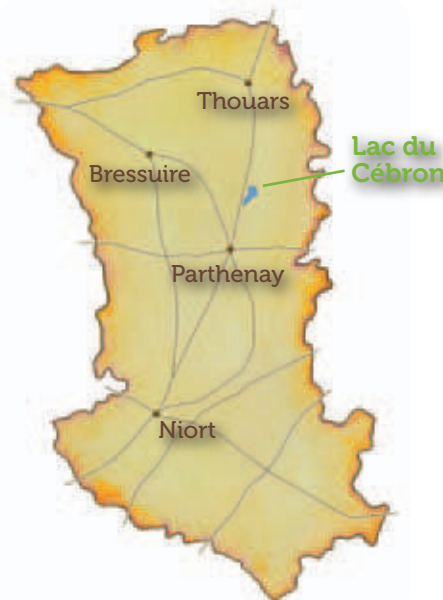
Le lac du Cébron est l'un des trois Pôles Science & Nature des Deux-Sèvres avec Zoodyssée et l'IFFCAM-école de cinéma animalier. Pour permettre à chacun de découvrir l'environnement et de mieux comprendre les enjeux de sa protection, le lac du Cébron propose de nombreux supports et activités.

Un Espace Naturel Sensible

Afin de préserver la richesse de son patrimoine environnemental, le lac du Cébron a été désigné Espace Naturel Sensible. À ce titre, il bénéficie, de la politique de préservation et d'éducation à l'environnement du Conseil général des Deux-Sèvres. Propriétaire du lac du Cébron, le Département en assure la gestion, l'animation et la valorisation avec l'appui des acteurs locaux engagés dans la protection de l'environnement.

Un site à découvrir toute l'année

Venez découvrir la faune et la flore du plus grand plan d'eau du département des Deux-Sèvres.



- Depuis Parthenay, direction Thouars puis St-Loup-Lamairé
- Depuis Thouars, direction Parthenay puis St-Loup-Lamairé

Long. : 0° 11' 25,1" O Lat. : 46° 46' 16,3" N



PÔLES
SCIENCE & NATURE



Conseil général des Deux-Sèvres Service biodiversité et éducation à l'environnement

05 49 63 49 50
biodiversiteCG79@cg79.fr
www.deux-sevres.com

Conception : Julie Stieude - Réalisation : Service com CG79 - juin 2013



St-Loup-Lamairé
Lac du Cébron



Bienvenue au lac du Cébron !

Propriété du Conseil général des Deux-Sèvres, le lac du Cébron offre une multitude de paysages changeant au fil des saisons. Il présente une importante richesse biologique et abrite notamment de nombreuses espèces d'oiseaux. Venez découvrir sa biodiversité en profitant des nombreuses activités nature proposées sur le site (sorties nature, expositions, randonnée, pêche, voile...) !



Le Cébron, c'est :

- une retenue artificielle de la rivière du Cébron, affluent du Thouet, principal site de production d'eau potable du département ;
- deux observatoires ornithologiques en accès libre toute l'année. L'observatoire des Terres-Noires est animé tous les dimanches après-midi ;
- un parcours de découverte d'environ 2 km pour découvrir le patrimoine naturel du site à l'aide d'une carte à poinçonner, disponible dans différents lieux du site.

Rando en Deux-Sèvres

Pour randonner à proximité,
découvrez les circuits :

- « Du lac du Cébron au Thouet » (3h30) au départ de St-Loup-Lamairé
- « Le pont roman » (2h15) au départ de Gourgé
- « Les anciens moulins » (3h30) au départ d'Airvault
- « Le Lac du Cébron » (3h30) au départ du parking à côté de la maison du lac

Renseignements :
deux-sevres.ffrandonnee.fr

Site accessible de 5h à 23h.



Pêche:
2e catégorie
Max. 5.10 m
zone 30 ha

En respectant la réglementation de cet espace naturel sensible, vous participez à sa préservation.

La Grimaudière - IFFCAM, un concentré de Gâtine !

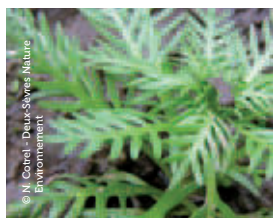
Par ses prairies, bois, landes, mares, friches... le tout connecté par un réseau de haies denses, le site de La Grimaudière - IFFCAM révèle une diversité biologique importante : papillons, reptiles, amphibiens, insectes tels que les libellules ou les criquets. Les plantes ne sont pas en reste avec près de 300 espèces recensées dont l'Hottonie des marais ou encore la Pulicaire commune, espèces d'intérêt national.

Un site d'éducation à l'environnement

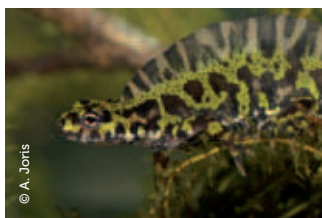
La Grimaudière accueille l'IFFCAM-école de cinéma animalier, qui est l'un des trois Pôles Science et Nature des Deux-Sèvres. Comme Zoodyssée et le Lac du Cébron, il a une véritable visée pédagogique. Pour permettre à chacun de découvrir l'environnement et de mieux comprendre les enjeux de sa protection, il propose de nombreux supports de médiation et des activités d'éducation (sorties nature...).

Un Espace Naturel Sensible

Afin de préserver la richesse de son patrimoine environnemental, La Grimaudière - IFFCAM a été désignée Espace Naturel Sensible. À ce titre, il bénéficie de la politique de préservation et d'éducation à l'environnement du Conseil général des Deux-Sèvres. Propriétaire du site, le Département en assure la gestion, l'animation et la valorisation et soutient les acteurs locaux engagés dans la protection de l'environnement.



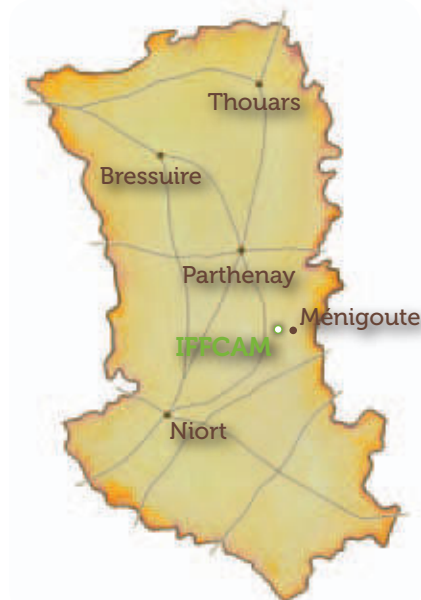
Hottonie des marais



Triton marbré

La Grimaudière - IFFCAM, un paysage bocager préservé

Venez découvrir les richesses biologiques et paysagères du bocage préservé de Gâtine.



- Depuis Ménigoute ou Coutières, suivre les panneaux « IFFCAM ».

Long. : 0° 05' 38,7" O Lat. : 46° 29' 51,3" N



PÔLES
SCIENCE & NATURE



Conseil général des Deux-Sèvres
Service biodiversité
et éducation à l'environnement

05 49 63 49 50
biodiversiteCG79@cg79.fr
www.deux-sevres.com

Conception : Julie Stieude - Réalisation : Service com CG79 - juin 2013



Coutières
La Grimaudière - IFFCAM





Bienvenue à La Grimaudière - IFFCAM !

Propriété du Conseil général des Deux-Sèvres, le site de La Grimaudière assemble les principaux éléments du paysage bocager de Gâtine : prairies, bois, landes, friches, cultures, haies, mares, cours d'eau. En accueillant l'IFFCAM-école de cinéma animalier, il est de plus un lieu d'apprentissage et d'accueil de publics pour de nombreuses activités.



Site accessible de 5h à 23h.



En respectant la réglementation de cet espace naturel sensible, vous participez à sa préservation.

La Grimaudière - IFFCAM c'est :

- un site dont une partie, bordée par la rivière de la Vonne, est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique pour son intérêt botanique ;
- deux parcours de découverte d'environ 1,4 km chacun, jalonnés de nombreux observatoires ;
- un jardin pédagogique aménagé pour favoriser la biodiversité et accueillir tous les publics ;
- de nombreuses animations proposées toute l'année : exposition, stages photos, ...



Le jardin des oiseaux

Rando
en Deux-Sèvres

Pour randonner à proximité, découvrez le circuit de « la Fontaine Pérenne » au Lavoir de Suzon (3h45), au départ de Fomperron .

Renseignements :
deux-sevres.ffrandonnee.fr



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

des espaces naturels sensibles

2022 - 2032





SOMMAIRE

EDITO	4
--------------	----------

PRÉAMBULE	5
------------------	----------

<u>LES ESPACES NATURELS SENSIBLES</u> <u>EN DEUX-SÈVRES À L'HORIZON 2033</u>	<u>6</u>
---	----------

<u>STRATÉGIE</u> <u>D'INTERVENTION</u>	<u>11</u>
---	-----------

STRUCTURATION DU RÉSEAU ENS	13
AXE 1 : Structurer et développer le réseau d'ENS	13
AXE 2 : Assurer une gestion effective des ENS	13
AXE 3 : Promouvoir et valoriser les ENS	14
AXE 4 : Impliquer et appuyer le réseau d'acteurs autour de la politique ENS	14

<u>PLAN</u> <u>D'ACTIONS</u>	<u>15</u>
---------------------------------	-----------

<u>ANNEXES</u> <u>FICHES SYNOPTIQUES - CARTES</u>	<u>27</u>
--	-----------

REMETTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR LE CHEMIN DES DEUX-SÉVRIENS, AU CARREFOUR DES ENJEUX DE TERRITOIRE

Les Espaces naturels sensibles (ENS) contribuent à l'identité de notre territoire, à l'harmonie des paysages et à la qualité de notre cadre de vie. Les préserver et les valoriser, c'est protéger le vivant sous toutes ses formes et rapprocher l'homme de la nature.

Afin de favoriser la découverte de ce patrimoine tout en assurant sa préservation sur le long terme, le Département a initié une politique dédiée aux ENS. Ce Schéma départemental des espaces naturels sensibles 2022-2032 ici présenté propose une classification de ces derniers, cela pour un meilleur pilotage de cette politique publique incontournable tant elle engage notre avenir. Car les ENS cristallisent de nombreux enjeux de territoire : agricole, touristique, géodiversité et biodiversité, préservation de la ressource en eau, éducation à l'environnement.

ENS emblématiques, d'intérêt supra-départemental ; ENS remarquables, d'intérêt départemental et ENS intimes, d'intérêt local ; chacun des 29 espaces naturels sensibles que compte le département trouve sa place dans cette classification qui, au-delà de la préservation de la nature, inclut la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la préservation de la ressource en eau, l'attractivité pour les usagers et les touristes.

Conçu en collaboration avec les acteurs de terrains et les professionnels du secteur pour mieux correspondre aux attentes des territoires et de nos publics, ce nouveau schéma a également été élaboré en cohérence avec les nouveaux schémas départementaux tourisme et randonnées. Cela pour transformer les Espaces naturels sensibles en lieux d'itinérance, de visites et de vie. Les découvrir est le préalable indispensable pour apprivoiser cette nature sensible et apprendre à la préserver.



Coraïe Dénoués
Présidente du Conseil départemental
des Deux-Sèvres



Séverine Vachon
vice-présidente en charge du développement durable,
des PNR et des ENS



PRÉAMBULE

Les Espaces naturels sensibles (ENS), institués par la loi du 31 décembre 1976, ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces naturels sensibles « doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ».

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements ont la maîtrise de la procédure « Espaces naturels sensibles » et doivent élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles du département. Pour mettre en œuvre cette politique, ils bénéficient d'un outil :

- foncier : le droit de préemption ;
- financier : la Taxe d'aménagement (TA) qui s'est substituée à la Taxe départementale des Espaces naturels sensibles (TDENS) en 2012 ;
- contractuel : les conventions de gestion.

En Deux-Sèvres, la TDENS, instaurée en 1990, a permis de mettre en œuvre une politique Espaces naturels sensibles avec l'élaboration d'un premier schéma départemental des espaces naturels sensibles en 2009.

Les ENS et ZPENS existants résultent de sa mise en œuvre entre 2010 et 2016.

Aujourd'hui, les enjeux et orientations du Département ont évolué, ainsi que les attentes du territoire concernant la préservation de la biodiversité et des paysages, la protection de la ressource en eau et l'attractivité du territoire, notamment touristique.

Aussi, le Département des Deux-Sèvres a décidé, en 2021, de s'engager dans la révision de son Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles (SDENS) pour la période 2022 – 2032.



— LES ESPACES NATURELS SENSIBLES
EN DEUX-SÈVRES À L'HORIZON 2033



HISTORIQUE DE LA POLITIQUE ENS ET RÉVISION DU SDENS DES DEUX-SÈVRES

L'histoire de la politique ENS dans les Deux-Sèvres peut se résumer en trois phases :

- 1990 – 2010 : premières actions en faveur des ENS : instauration de la TDENS (aujourd'hui taxe d'aménagement), mise en place des règlements de soutien aux collectivités locales et EPCI, création du Conservatoire d'Espaces Naturels, élaboration d'un premier SDENS ;
- 2010 – 2015 : désignation de sites après examen par un comité consultatif, création d'une identité visuelle et pose de signalétiques, appui du Département aux collectivités pour l'acquisition de sites, des travaux et études ainsi que des actions de valorisation (via un programme d'animations) ;
- Depuis 2015 : répartition de la taxe d'aménagement entre diverses politiques : randonnée, actions de préservation de l'eau, Natura 2000, Terra Aventura, vélo routes et voies vertes, etc.

LES ENS SUR LE TERRITOIRE DEUX-SÉVRIEN

(Annexe 1 et 2)

Les Deux-Sèvres comptent 29 sites ENS et 10 ZPENS, dont les propriétaires et/ou gestionnaires sont :

- le Département (trois sites) ;
- Les Communautés de Communes :
 - Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (deux sites dont elle assure la gestion),
 - Communauté de communes du Thouarsais (4 sites dont elle assure la gestion),
 - Communauté de communes de Parthenay-Gâtine (un site en co-gestion avec le CEN),

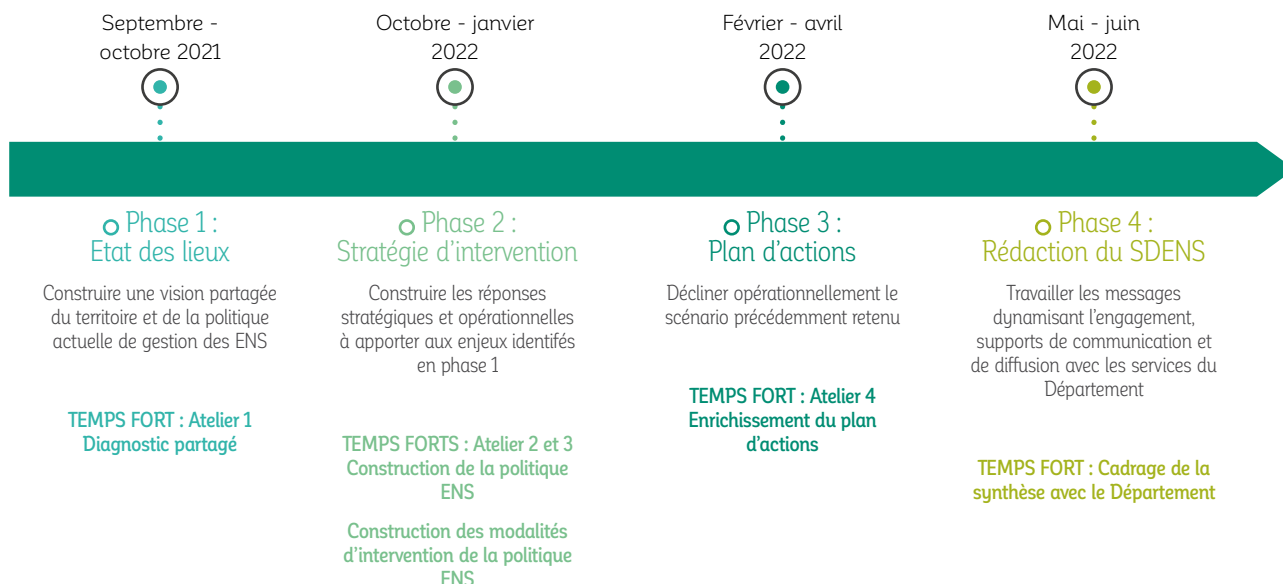
- Communauté de communes du Mellois en Poitou (un site dont elle assure la gestion).
- Les communes (propriétaires de huit sites et gestionnaires de cinq) ;
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN) (propriétaire de 11 sites et gestionnaire de 13 dont celui en co-gestion avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine) ;
- L'Association La Colporteuse (gestionnaire d'un site pour le compte de la commune d'Argentonay).

Les entités titulaires du droit de préemption sur les dix ZPENS sont le Département, la Communauté de communes du Thouarsais, la commune de La-Mothe-Saint-Héray et des syndicats de rivière.

PRINCIPES AYANT GUIDÉ LA RÉVISION DU SDENS

Le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles 2023-2033, document stratégique de programmation, a pour principal objectif de proposer un cadre de planification définissant les axes d'intervention prioritaires au sein desquels devront s'inscrire l'ensemble des actions au titre des ENS dans la prochaine décennie.

➤ Figure 1 : Méthodologie de révision du SDENS



La révision du SDENS s'est appuyée sur une méthodologie et une stratégie fortes de concertation, suivant une progression logique et conçue pour générer un processus d'engagement des parties prenantes en faveur du SDENS et plus largement des ENS de l'ensemble du département :

- ➔ 31 entretiens de visu avec les différentes parties prenantes des ENS sur le territoire afin de connaître et comprendre :
 - Le fonctionnement des structures des parties prenantes,
 - L'historique de la mise en œuvre du SDENS 2011-2016 et leur positionnement par rapport à celui-ci,
 - Les enjeux du territoire (agriculture, eau, tourisme, biodiversité et géodiversité, éducation à l'environnement et au développement durable) pour en dresser le bilan,
 - Leurs attentes vis-à-vis du SDENS révisé
- ➔ Des temps forts de production en commun grâce notamment à 4 ateliers de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes à chaque étape de la démarche (cf. figure),
- ➔ Des comités de pilotage réguliers afin de cranter la démarche.

OBJECTIFS DU SDENS 2022 - 2032

Au vu des caractéristiques des ENS dans les Deux-Sèvres, de l'historique de la politique et des enjeux du Département, le SDENS 2022 - 2032 doit, entre autres, apporter des réponses aux éléments structurels suivants :

- ➔ Renforcer le rôle du Département en tant qu'acteur central du déploiement de la politique ENS sur le territoire,
- ➔ Conforter le réseau d'acteurs de l'environnement sur le territoire,
- ➔ Développer les actions ENS en lien avec les autres politiques sectorielles départementales.

Sa déclinaison technique se traduit ainsi :

- ➔ Conduire une politique ENS visible, lisible et portée par le Département ;
- ➔ Définir des critères de désignation de sites ENS ;
- ➔ Assurer une gestion effective des sites ENS ;
- ➔ Promouvoir les ENS et leur intérêt aux parties prenantes ainsi qu'au grand public ;
- ➔ Flécher et coordonner les actions menées au titre des ENS.



ENJEUX DU TERRITOIRE DEUX-SÉVRIEN ET SYNERGIES AVEC LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ANNEXE 3)

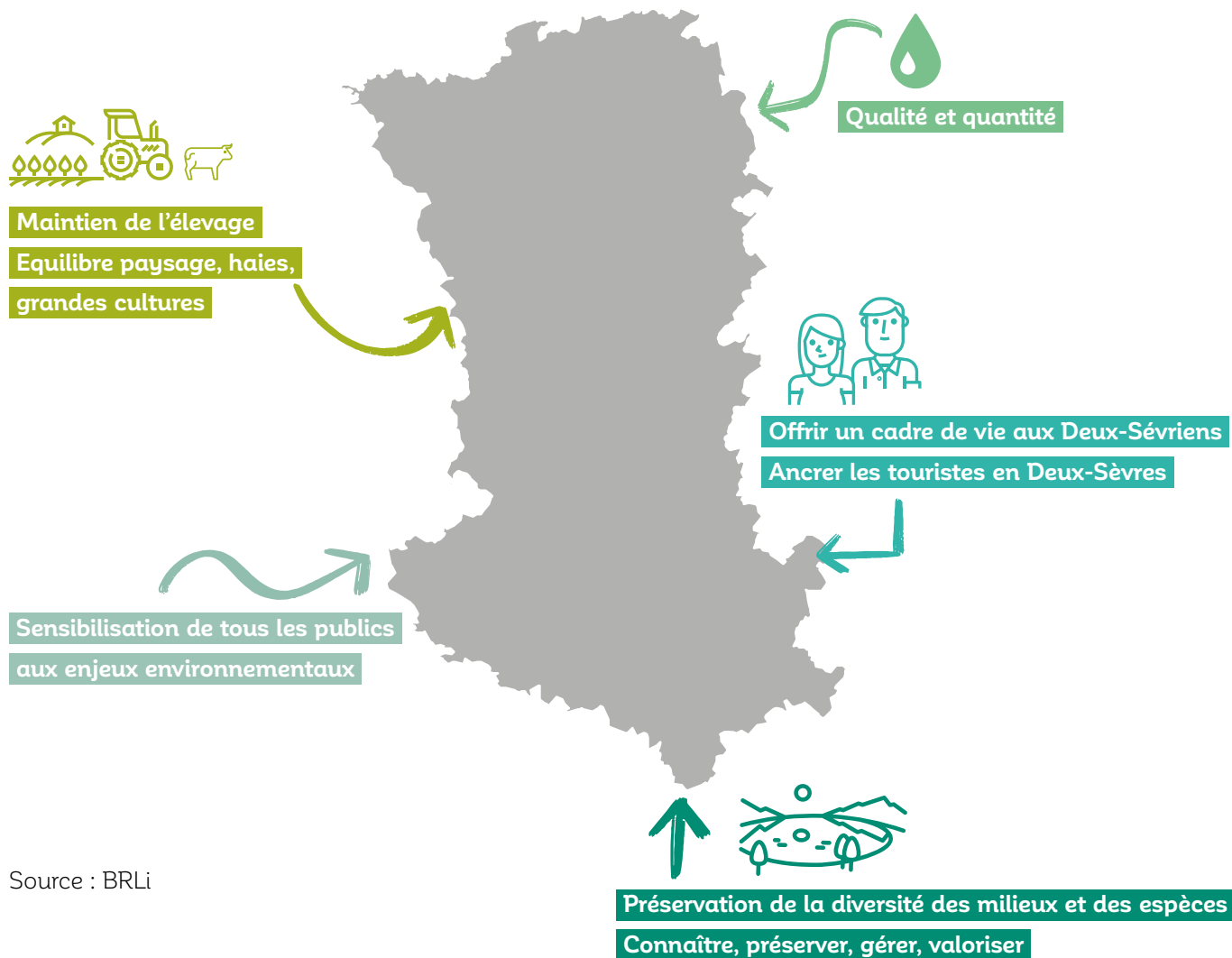
La politique ENS du Département se construit autour des enjeux du territoire suivants : agricoles, touristiques, associés à la géo- et biodiversité, à la ressource en eau et à l'éducation à l'environnement.

La synthèse de ces enjeux est présentée dans le tableau suivant :

↘ Tableau 1 : Synthèse des enjeux du territoire et liens avec les ENS

Thématique	Enjeux	Liens avec les ENS
Géo- et biodiversité	Préserver la diversité des milieux (mosaïque de paysages) et des espèces, tout en visant à « connaître, préserver, gérer et valoriser » ce patrimoine naturel	• Acquérir et/ou gérer des milieux sensibles • Valoriser des milieux d'intérêt via le réseau ENS
Eau	Assurer une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau	• Définir des zones de préemption au titre de la préservation de la ressource en eau • Élaborer des conventions de gestion pour limiter les pollutions aquatiques • Mobiliser les collectivités territoriales ayant la compétence GEMAPI
Tourisme	• Ancrer les touristes en Deux-Sèvres • Offrir un cadre de vie aux Deux-Sévriens dans un contexte de demande croissante en tourisme vert	• Promouvoir les ENS • Renforcer l'offre en espaces naturels du département • Relier le SDENS avec les schémas départementaux : tourisme, randonnée et vélo
Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)	Promouvoir et diversifier l'EEDD en s'appuyant sur les nombreuses structures compétentes sur le territoire	• Valoriser les ENS grâce aux animations EEDD des associations environnementales et du Département • Lier la compétence départementale sur les collèges à la politique ENS
Agriculture	Maintenir l'élevage extensif	• Établir des conventions de gestion avec des agriculteurs pour l'atteinte d'objectifs agricoles et environnementaux (ex : baux ruraux à clause environnementale) • Le cas échéant, soutenir le développement de l'agrotourisme.

↳ Synthèse des enjeux du territoire



Source : BRLi

— STRATÉGIE D'INTERVENTION



S'appuyant sur les enjeux du territoire, la stratégie d'intervention du Département, s'appliquant aux 39 ENS et ZPENS existants et aux potentiels nouveaux, repose sur :

- le renforcement des liens entre le Département et ses partenaires,
- une nouvelle structuration du réseau des ENS,
- la définition d'axes et de modalités d'intervention du Département.

DÉMARCHE PARTENARIALE

La démarche de révision du SDENS a mis en lumière la présence de nombreux acteurs du territoire volontaires et demandeurs d'un réseau permettant de structurer leurs interactions autour des ENS (cf. figure).

Le Département se positionne ainsi comme animateur principal de ce réseau afin de garantir la mise en œuvre du SDENS révisé et de structurer les relations partenariales entre acteurs.

STRUCTURATION DU RÉSEAU ENS

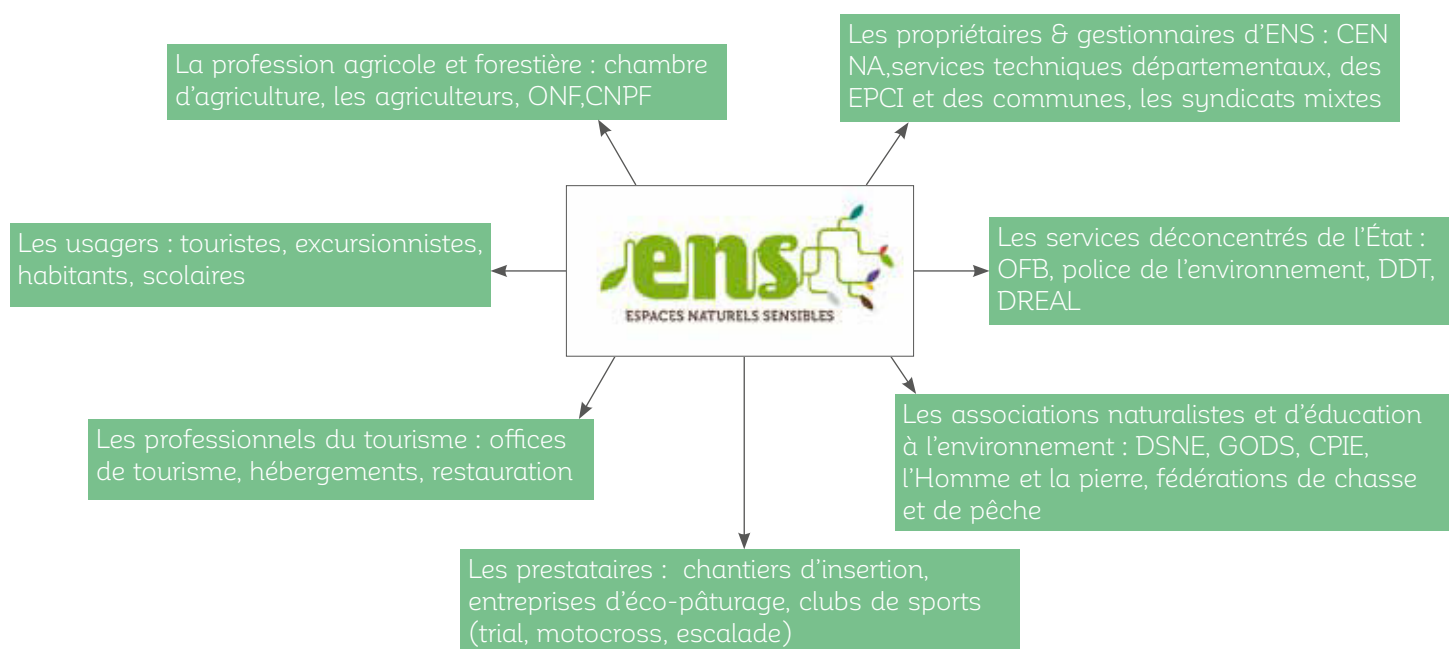
DÉFINITION DES ENS EN DEUX-SÈVRES

Les ENS ne faisant pas l'objet d'une définition réglementaire précise, chaque Département peut les caractériser en fonction de ses enjeux et de ceux de son territoire.

Ainsi, aux regard des échanges avec les partenaires et selon les enjeux du territoire qu'il a jugés prioritaires, le Département des Deux-Sèvres a décidé de définir les ENS comme un réseau de sites :

- qui témoignent des richesses naturelles du territoire des plus emblématiques aux plus secrètes,
- qui contribuent à la préservation de la ressource en eau,
- qui concourent à l'attractivité touristique,
- qui permettent à tous les Deux-Sévriens d'accéder à des espaces de nature à proximité.

Parties prenantes des ENS en Deux-Sèvres





STRUCTURATION DU RÉSEAU ENS (ANNEXE 4)

Afin de répondre à cette ambition, le Département a fait le choix de structurer le réseau en 3 catégories d'ENS :

Les ENS de catégorie 1 sont des sites emblématiques, d'intérêt supra départemental :

- contribuant à la préservation de la ressource en eau,
- témoignant des plus importantes richesses naturelles des Deux-Sèvres,
- moteurs pour l'attractivité touristique.

Les ENS de catégorie 2 sont des sites remarquables, d'intérêt départemental :

- contribuant à la préservation de la ressource en eau,
- témoignant des richesses naturelles des Deux-Sèvres,
- concourant à l'attractivité touristique.

Les ENS de catégorie 3 sont des sites intimes, d'intérêt local :

- contribuant à la préservation de la ressource en eau,
- témoignant des richesses naturelles des Deux-Sèvres,
- permettant l'accès à la nature de proximité à tous les Deux-Sévriens.

Les catégories sont détaillées dans l'annexe 4.

MODALITÉS ET AXES D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

La politique départementale des Espaces naturels sensibles définie pour la période 2022 - 2032 s'organise selon les axes suivant pour lesquels les modalités d'intervention du Département pourront être les suivantes :

- maîtrise d'ouvrage en régie directe ou via des prestations
- soutien financier, au travers du Contrat Ambition Deux-Sèvres «Espaces naturels sensibles »
- accompagnement technique des partenaires

AXE 1 : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ENS

Le Département entend structurer le réseau en 3 catégories d'ENS afin de répondre aux enjeux du territoire autour de la préservation de la ressource en eau et de biodiversité, de la valorisation du territoire et du besoin sociétal d'accès à la nature.

Le développement de ce réseau requiert de mettre en place une procédure de désignation et de construire une stratégie foncière adaptée.

AXE 2 : ASSURER UNE GESTION EFFECTIVE DES ENS

L'objectif du Département est de concilier la préservation de la nature et l'accueil des publics. En conséquence, les sites doivent être gérés : étudiés, entretenus, protégés et sécurisés.

Le Département entend se positionner en tant que gestionnaire exemplaire de ses ENS.

AXE 3 : PROMOUVOIR ET VALORISER LES ENS

Afin de promouvoir et valoriser les ENS, le Département s'engage à favoriser un accueil de qualité, ainsi que des activités et animations renouvelées, répondant à la demande d'activités de loisirs de nature des publics touristiques, scolaires et des Deux-Sévriens.

La promotion des ENS s'appuie sur des outils adaptés aux différents publics.

AXE 4 : IMPLIQUER ET APPUYER LE RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE ENS

Il s'agit pour le Département de fédérer les partenaires autour d'une politique ENS partagée, lisible et active.

Elle se conduit également en synergie avec les autres politiques menées par le Département, notamment randonnée et vélo, touristique, éducation (notamment auprès des collèges), agricole, sociale, culturelle, etc.



— PLAN
D'ACTIONS

Le Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles, ainsi organisé en 4 axes, est décliné en 10 actions.

Chaque action fait l'objet d'une fiche précisant : les objectifs généraux, le rôle du Département, les partenaires associés, une description des activités, les indicateurs d'évaluation et l'échéancier de mise en œuvre.

Axes d'intervention	Actions
Structurer et développer le réseau d'ENS	Structurer le réseau d'ENS et désigner de nouveaux ENS
	Définir la stratégie foncière au titre des ENS
Assurer une gestion effective des ENS	Gérer les ENS du Département
	Accompagner la gestion des ENS des collectivités compétentes du CEN NA, etc.
Promouvoir et valoriser les ENS	Aménager les ENS pour l'accueil des publics
	Animer les ENS et les mettre en tourisme
	Communiquer sur les ENS
Impliquer et appuyer le réseau d'acteur autour de la politique ENS	Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales
	Animer le réseau de gestionnaires
	Système de suivi évaluation



AXE 1 : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ENS

Action 1 : Structurer le réseau ENS et désigner de nouveaux ENS

Objectifs généraux	• Structurer le réseau des ENS existants selon les 3 catégories • Renforcer le réseau par de nouveaux ENS des 3 catégories (objectif : entre 25 et 40 nouveaux ENS)
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage en régie
Partenaires	Gestionnaires/propriétaires d'ENS et porteurs de projet d'ENS (communes, EPCI, associations, etc.)
Description des activités	1 - Élaborer un contrat « ENS » identifiant les engagements respectifs du Département et du gestionnaire et/ou propriétaire 2 - Signer la charte pour les ENS existants, confirmant leur catégorisation, et pour les nouveaux ENS lors de leur désignation 3 - Désigner de nouveaux ENS : • Rédiger une procédure de désignation (de la demande à la décision du Département) • Créer un formulaire-type de demande en ligne sur le site Internet du Département • Communiquer la procédure de désignation auprès des partenaires 4 - Intégrer les nouveaux ENS dans l'observatoire des ENS (cf. Axe 1 - action 3 et Axe 2 - action)
Indicateurs de suivi	• Nombre d'ENS désigné par catégories • Nombre de demandes de désignation traitées • Nombre et supports d'information utilisés pour informer sur la procédure de désignation des ENS • Nombre de données intégrées dans l'observatoire
Priorité	***

AXE 1 : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ENS

Action 2 : Définir la stratégie foncière au titre des ENS

Objectifs généraux	• Définir la mobilisation des outils fonciers du Département au titre des ENS, et d'autres complémentaires, au service de la protection de la biodiversité et des paysages, de la préservation de la ressource en eau et de l'attractivité du territoire. • Acquérir des ENS de catégorie 1 (objectif : 300 ha)
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage en régie • Accompagnement technique
Partenaires	Gestionnaires d'ENS, communes et EPCI, CEN NA, associations environnementales, Syndicats de rivière, SAFER, État 1 - Définir une stratégie foncière et de mobilisation de l'outil préemption ENS pour le Département et en appui des opérateurs publics : • identifier des zones pertinentes d'intervention • définir des modalités de création de ZPENS • définir des modalités de délégation du droit de préemption 2 - Renforcer l'animation foncière : • mettre en place une veille foncière adaptée • organiser au besoin une animation foncière pro-active (prospection, négociation ...) • créer des ZPENS • communiquer sur l'action foncière du Département 3 - Acquérir des sites : • acquérir des ENS de catégorie 1 par le Département 4 - Renseigner l'observatoire des ENS (cf Axe 1 – Action 3) 5 - Développer d'autres outils fonciers complémentaires : • étudier l'opportunité de mobiliser en complémentarité : les aménagements fonciers, les périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) • évaluer la pertinence d'intégration à la politique ENS la gestion de mesures compensatoires conséquences de mise en place d'aménagements par le Département et autres opérateurs publiques et privés (ex. via les sites naturels de compensation (SNC))
Description des activités	
Indicateurs de suivi	• Nombre de ZPENS créées • Nombre d'ha acquis par le Département • Nombre d'ha acquis par les opérateurs avec le soutien du Département
Priorité	***



AXE 2 : ASSURER UNE GESTION EFFECTIVE DES ENS

Action 3 : Gérer les ENS du Département

	Concilier de manière exemplaire accueil des publics et préservation de la nature dans des ENS « vitrines » en :
Objectifs généraux	• Renforçant la connaissance des sites actuels (connaissances naturalistes, capacité d'accueil des publics,) • Organisant leur gestion selon les documents d'objectifs (restauration, entretien, modalités de gestion, ...) • Organisant des actions innovantes
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage en régie et via des prestations
Partenaires	Bureaux d'études, associations environnementales, communes et EPCI, entreprises
Description des activités	1 - Actualiser les documents de gestion du site du Cébron, de la Grimaudière-IFFCAM et du bois du Grand Bousseau 2 - Élaborer et mettre en œuvre des documents de gestion pour les futurs ENS 3 - Organiser et animer la gestion (connaissances naturalistes, restauration, entretien, ...) selon le document de gestion des sites (en régie, conventions de gestion, prestation, ...) en favorisant au possible le maintien d'exploitants agricoles 4 - Conduire des actions innovantes, exemplaires, en créant des partenariats avec des organismes de recherche par exemple 5 - Créer et renseigner un observatoire des ENS : base de données et application SIG dédiée à la gestion des ENS : • Définir et renseigner des critères permettant de comparer les sites entre eux • Disposer d'une fiche d'identité par site • Mettre en place une application SIG dédiée
Indicateurs de suivi	• Nombre de documents de gestion mis en place et surface concernée • Évaluation des documents de gestion • Surface/linéaire de travaux de restauration dont actions innovantes • Nombre d'inventaires et surface concernée • Surface/linéaire de travaux d'entretien actions innovantes
Priorité	***

AXE 2 : ASSURER UNE GESTION EFFECTIVE DES ENS

Action 4 : Accompagner la gestion des ENS des collectivités compétentes, du CEN NA, etc.

	Concilier de manière exemplaire accueil des publics et préservation de la nature dans des ENS en :
Objectifs généraux	• Renforçant la connaissance des sites actuels (connaissances naturalistes, capacité d'accueil des publics,, ...) • Organisant leur gestion selon des documents d'objectifs (restauration, entretien, modalités de gestion, ...)
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage • Accompagnement technique
Partenaires	Gestionnaires et propriétaires (Communes, EPCI, CEN NA, associations environnementales, ...)
Description des activités	1 - Soutenir les gestionnaires d'ENS pour des actions de restauration, de réalisation de documents de gestion, ... notamment via le Contrat Ambition Deux-Sèvres « Espaces naturels sensibles » 2 - Accompagner techniquement les gestionnaires d'ENS pour des actions de restauration, de réalisation de documents de gestion 3 - Définir un cadre de mobilisation du chantier d'insertion du Département 5 - Créer et renseigner un observatoire des ENS : base de données et application SIG dédiée à la gestion des ENS : • Définir et renseigner des critères permettant de comparer les sites entre eux • Disposer d'une fiche d'identité par site • Mettre en place une application SIG dédiée
Indicateurs de suivi	• Nombre de documents de gestion mis en place et surface concernée • Évaluation des documents de gestion • Surface/linéaire de travaux de restauration dont actions innovantes • Nombre d'inventaires et surface concernée
Priorité	***



AXE 3 :

PROMOUVOIR ET VALORISER LES ENS

Action 5 :

Aménager les ENS pour l'accueil des publics

Objectifs généraux

- Concilier ouverture au public et préservation du patrimoine naturel
- Permettre la découverte des milieux naturels et espèces
- Sécuriser les ENS pour l'accueil des publics
- Permettre à tous les publics de découvrir les ENS
- Favoriser les activités et sports de nature
- Privilégier des aménagements les moins impactants possible pour l'environnement

Rôle du Département

- Maîtrise d'ouvrage
- Soutien financier via le Contrat Ambition Deux-Sèvres « Espaces naturels sensibles »
- Accompagnement technique

Partenaires

Communes, EPCI, CEN NA, associations environnementales

Description

des activités

1 - Améliorer l'accueil des publics sur les sites du Département : aménagements adaptés aux personnes en situation de handicap, sécurité, services (tables, assises, ...) dans un souci d'exemplarité et d'innovation

2 - Soutenir les opérateurs pour l'ensemble des ENS via le Contrat Ambition Deux-Sèvres « Espaces naturels sensibles » pour des aménagements qui répondent aux besoins :

- de sécurité (gardes-corps, ...)
- des publics en situation de handicap (accès PMR, mobiliers, ...)
- des scolaires (ex. dispositif « Ecole dehors » : assises, abris, ...)
- des randonneurs : assises, tables, supports vélo, sanitaires, points d'eau, ...

Indicateurs de suivi

- Nombre d'aménagements réalisés
- Nombre d'aménagements soutenus

Priorité

AXE 3 : PROMOUVOIR ET VALORISER LES ENS

Action 6 : Animer les ENS et les mettre en tourisme

Objectifs généraux	- Faire des ENS des supports de découverte et de sensibilisation à l'environnement - Intégrer les ENS à l'offre touristique départementale et locale - Créer de l'événementiel sur les ENS
Rôle du Département	- Maîtrise d'ouvrage - Accompagnement technique
Partenaires	Offices de tourisme, gestionnaires des sites, associations environnementales, autres acteurs de l'événementiel du territoire
Description des activités	1 - Mettre en place et communiquer un programme d'animation annuel, valorisant le réseau d'ENS de catégorie 1 et 2, destiné au public local et touristique favorisant des activités complémentaires à celles proposées par les gestionnaires, culturelles, festives et sportives : expositions, challenges sportifs, théâtre, marchés de producteurs de pays, etc. 2 - Soutenir les gestionnaires d'ENS de catégorie 2 pour la mise en place d'animations 3 - Construire un cadre financier de soutien des associations en y intégrant des clauses relatives à l'animation des ENS 4 - Intégrer les ENS à l'offre touristique départementale et locale : - via des séjours nature - via une offre d'hébergements dans ou à proximité des ENS, adaptés aux publics et intégrés à l'environnement - via les parcours et micro-aventures Terra Aventura - via les itinéraires vélo et de randonnées 5 - Développer des supports numériques de découverte, notamment des applications (ex. Karacal pour des bulles sonores)
Indicateurs de suivi	- Nombre d'animations proposées sur les ENS - Quantification et qualification des publics - Nombre d'ENS intégrant une offre touristique - Nombre d'ENS dotés de Terra Aventura
Priorité	**



AXE 3 :

PROMOUVOIR ET VALORISER LES ENS

Action 7 :

Communiquer sur les ENS

Objectifs généraux	• Valoriser la politique ENS du Département • Faire connaître les sites et les animations • Identifier les sites comme des ENS • Assurer une communication globale et cohérente
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage • Accompagnement technique
Partenaires	Gestionnaires des sites, offices de tourisme, associations environnementales
Description des activités	1 - Élaborer une stratégie de communication autour des ENS : • actualiser l'identité visuelle des ENS • définir les supports de présentation des sites, notamment numériques • restructurer le site Internet du lac du Cébron : lacducebron.fr 2 - Mise en place d'une signalétique de jalonnement routière et sur les sites 3 - Inclure les ENS dans d'autres supports de communication : • Inclure les ENS dans les supports de communication du Département • Faire connaître les ENS via d'autres médias
Indicateurs de suivi	• Nombre de supports de communication • Revue de presse • Nombre de panneaux de jalonnement installés • Fréquentation de la page ENS sur les sites Internet du Conseil départemental
Priorité	**

AXE 4 : IMPLIQUER ET APPUYER LE RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE ENS

Action 8 : Articuler la politique ENS avec les autres politiques du Département

Objectifs généraux	• Valoriser la politique ENS du Département • Intégrer les enjeux biodiversité et paysages dans les autres politiques sectorielles du Département • Assurer une cohérence entre les politiques sectorielles du Département
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage
Partenaires	Gestionnaires des ENS 1 - Améliorer la prise en compte de la politique ENS par les différents services du Département • Faire connaître le SDENS 79 à l'ensemble des services du Département • Informer les agents des activités sur les ENS 2 - Intégrer les ENS dans les politiques de randonnée et vélo : • Intégrer les ENS aux itinéraires de randonnées et vélo • Connecter les ENS via des itinéraires de randonnée et/ou vélo 3 - Promouvoir les ENS auprès des scolaires, notamment les collégiens : faire en sorte que chaque collégien visite au moins un ENS au cours de son cursus • Mettre en place des visites d'ENS de catégorie 1 et 2 par les collégiens • Organiser des rencontres inter-collèges dans des ENS 4 - Soutenir l'agriculture des Deux-Sèvres • Contribuer à la conservation de certaines races au travers de la gestion des espaces • Favoriser les activités de formation en agriculture sur les ENS 5 - Intégrer les ENS aux actions sociales du Département • Avoir recours aux chantiers d'insertion et chantiers de jeunes en renfort pour l'entretien des ENS (cf. Axe 2) et mutualiser les moyens au besoin • Organiser la visite d'ENS pour les publics en difficultés 6 - Développer les activités touristiques et culturelles sur les ENS (cf. fiche action 6) 7 - Intégrer les ENS comme outil de préservation de la ressource en eau
Description des activités	• Nombre de circuits touristiques intégrant les ENS • Nombre de sites ENS desservis par des modes d'accès doux • Nombre de classes par an visitant des ENS de toutes les catégories • Nombre de visites organisées avec les équipes de l'action sociale • Nombre d'agents du Département sensibilisés au SDENS • Nombre d'ENS contribuant à la préservation de la ressource en eau • Nombre d'actions en faveur de l'agriculture
Indicateurs de suivi	
Priorité	**



AXE 4 : **IMPLIQUER ET APPUYER LE RÉSEAU D'ACTEURS** **AUTOUR DE LA POLITIQUE ENS**

Action 9 : **Animer le réseau de gestionnaires**

Objectifs généraux	• Favoriser une gestion mutualisée et cohérente sur les ENS • Fédérer les partenaires autour des ENS
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage
Partenaires	Gestionnaires/propriétaires des sites
Description des activités	1 - Mettre en place une instance départementale ENS composée d'élus gestionnaires et propriétaires d'ENS 2 - Mettre en place une instance départementale ENS composée des gestionnaires d'ENS et autres partenaires au besoin 3 - Organiser des temps d'échanges et de formations thématiques (organisation tournante) 4 - Mettre en place des éducteurs « ENS » avec les offices de tourisme 5 - Mettre en place une plateforme dématérialisée d'échanges et de ressources
Indicateurs de suivi	• Mise en place des deux comités • Nombre de réunion des instances départementales élus et gestionnaires • Fréquentation des plateformes d'échange du Cotech
Priorité	**

AXE 4 : IMPLIQUER ET APPUYER LE RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE ENS

Action 10 : Évaluation du schéma

Objectifs généraux	• Suivre la mise en œuvre des actions du SDENS • Permettre l'évaluation du SDENS et d'éventuelles réorientations • Mobiliser les compétences et expertises adaptées pour la bonne mise en œuvre des actions • Permettre la consultation des acteurs et garantir la prise en compte de leurs besoins • Disposer des données pour rendre compte de la politique auprès des partenaires, des élus et de la population • Organiser les différentes instances intervenant dans le suivi et l'évaluation du SDENS
Rôle du Département	• Maîtrise d'ouvrage
Partenaires	
Description des activités	• Suivre l'avancement du plan d'actions du SDENS : établissement d'un tableau de bord • Suivre les actions sur les sites grâce à la BDD dédiée et le SIG • Créer un référentiel d'évaluation comportant des questions évaluatives et indicateurs de résultat de chaque fiche action qui serviront de référence pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du SDENS • Mettre en place une comptabilité analytique permettant de suivre les moyens affectés par fiche action et par site • Mobiliser des outils collaboratifs • Présenter les résultats de l'évaluation à l'ensemble des partenaires • Mettre à jour le SDENS au terme des 10 années de mise en œuvre
Indicateurs de suivi	• Création des outils de suivi de SDENS (tableau de bord / BDD, SIG, référentiel d'évaluation, comptabilité analytique) • Réalisation de l'évaluation à mi-parcours et finale du SDENS • Création des différentes instances de gouvernance du suivi et nombre de réunions / ateliers de travail réalisés • Mise à jour du SDENS en 2033
Échéancier	Mise en œuvre à partir de la validation du nouveau Schéma en 2023



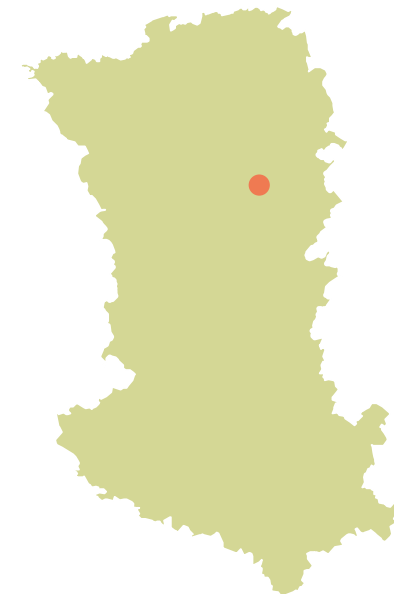
— ANNEXES
FICHES SYNOPTIQUES - CARTES

1/ ENS DU LAC DU CÉBRON

Communes	Saint-Loup-Lamairé (CC Airvaudais-Val-du-Thouet)
Propriétaire(s)	Département des Deux-Sèvres (79)
Gestionnaire	Département des Deux-Sèvres (79)
Superficie du site (ha)	280 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	1987
Plan de gestion ou autre	Plan gestion réalisé en 2014
Enjeux patrimoniaux	Habitats : 12 habitats identifiés dont 3 habitats déterminants (eaux douces stagnantes CORINE biotope) Flore : Faune : Avifaune : 87 espèces identifiées (Sternes, Balbugard fluviatile), dont 31 déterminantes. Amphibiens et Mammifères : 1 espèce identifiée.
Ouverture au public	Deux observatoires ornithologiques en libre accès et animation d'un observatoire tous les dimanches après-midi d'été. Parcours Terra Aventura, tables de pique-nique, jardin pédagogique, vergers à disposition

Ambiance paysagère :

C'est un lac de barrage emplissant une petite vallée, bordé de cultures en parcellaire moyen et de pâtures bocagées à moutons. Plus grand plan d'eau (180 ha), principale réserve et site de production d'eau potable pour 1/3 de la population du département. Multitude de paysages et richesse biologique, notamment ornithologique en période migratoire. Accueille également de nombreuses activités : chasse, pêche, sports et loisirs de plein-air.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/ Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Préserver la qualité de la ressource en eau grâce à la préservation des milieux patrimoniaux objectif moyennement atteint 6 actions en cours de réalisation ou partiellement finalisées : Gestion / Restauration des prairies par le maintien d'une activité pastorale ; Mise en place et entretien des aménagements pastoraux ; Gestion / restauration des haies ; Gestion / restauration / création des mares ; Gestion de la fréquentation humaine ; Application de la réglementation en vigueur 1 action engagée : Gestion / restauration de milieux humides + marais bodin 1 action non engagée : Adaptation des niveaux d'eau aux enjeux écologiques	Parcours de découverte de 2 km pour découvrir le patrimoine naturel du site à l'aide d'une carte à poinçonner disponible dans différents lieux du site	Préservation de la ressource en eau potable qui est l'enjeu prioritaire (opérations menées par la SPL et le Département) : pour cela préserver le milieu aquatique.
→ Préserver le rôle de réserve biologique et les fonctionnalités écologiques du site objectif moyennement atteint 2 actions finalisées : Maîtrise et diversification des habitats intermédiaires ; Diversification des boisements et favorisation des essences locales 4 actions en cours de réalisation : Participation aux programmes territoriaux ; Veille foncière sur les parcelles en zone périphérique du site grâce aux outils de préemption ; Ajout et entretien d'aménagements d'accueil faunistique ; Lutte contre les EEE, Faune / flore 1 action engagée : Suivi écologique et amélioration des connaissances sur le site 2 actions non engagées : Elaboration d'une méthode d'évaluation de l'impact biologique de la gestion choisie ; Création et mise à jour d'une base de données photographiques		Permettre l'accueil des nombreuses activités présentes dans et autour du site et conforter la gestion pour la ressource en eau et la protection des milieux
→ Permettre l'accueil du public et sa sensibilisation au patrimoine naturel objectif moyennement atteint 3 actions en cours de réalisation : Gestion des aménagements pour le public ; Gestion des espaces verts et du jardin pédagogique ; Coordination des activités proposées sur le site		Régulation du ragondin Renforcer et diversifier les animations
→ Garantir un équilibre socio-professionnel et un relationnel de qualité sur le site en lien avec la préservation du patrimoine naturel objectif moyennement atteint 1 action non engagée : Création COPIL 1 actions en cours de réalisation : Participation aux diverses instances de décisions et concertation entre structures gouvemantes liées au site et à son territoire APPB pour encadrer les nombreuses activités (pêche, voile, etc.) Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, Périmètre protection de captage Gestion par un agent espaces verts, chantier d'insertion et contrats privés		

2 / ENS LA GRIMAUDIÈRE – IFFCAM

Communes	Les Châtelliers
Propriétaire(s)	Département des Deux-Sèvres (79)
Gestionnaire	Département des Deux-Sèvres (79)
Superficie du site (ha)	71 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion (2012-2016)

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site

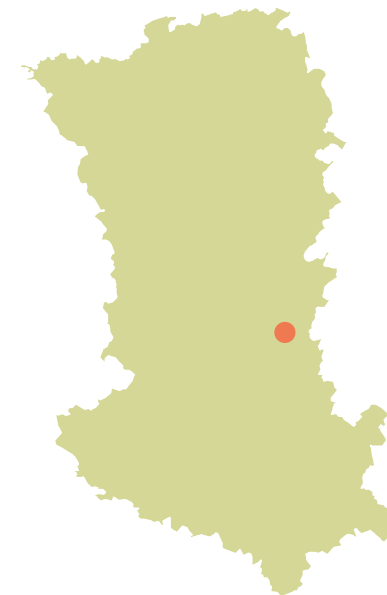
Habitats : 28 habitats identifiés (Landes atlantiques à bruyère et ajonc, Ourlets hygrophiles, Dalles siliceuses) dont 9 en Natura 2000.
 Flore : grande richesse floristique (près de 300 espèces) avec 5 espèces qui ont un statut au niveau départemental, régional ou même national, le réseau de haies denses et diversifiées (par leur composition et leur morphologie) confèrent un très fort intérêt patrimonial (offre de nombreuses niches écologiques pour l'avifaune, entomofaune, l'herpétofaune et la batracofaune), présence d'arbres têtard.
 Faune : 15 espèces de Chiroptères identifiées, 38 espèces d'Oiseaux, 6 espèces d'Amphibiens, 39 espèces de Rhopalocères, 3 espèces d'Orthoptères et 22 espèces d'Odonates.

Ouverture au public

École de cinéma animalier (IFFCAM)
 Deux parcours de découverte (sentier de la Vonne et sentier du Bocage) d'environ 1,4 km chacun, jalonnés de nombreux observatoires.
 Un jardin pédagogique aménagé pour favoriser la biodiversité et accueillir tous les publics.
 Et de nombreuses animations proposées toute l'année : exposition, stages photos, etc.

Ambiance paysagère :

Paysage bocager de la Gâtine parthenaise (un habitat dispersé, petites parcelles bordées de haies vives, activité principale : élevage de bovins et d'ovins, sol et chaos granitiques) : prairies, bois, landes, friches, cultures haies, mares, cours d'eau (rivière de la Vonne).



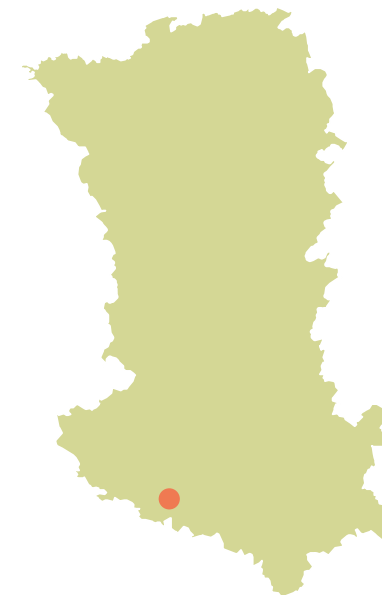
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Préserver les prairies naturelles et les espèces associées : Maintenir une activité pastorale, Restaurer des prairies objectif atteint → Favoriser une mosaïque de milieux diversifiés et l'esthétisme paysager : Préserver une mosaïque de milieu, Préserver le réseau de haies et les arbres têtards, Préserver les milieux boisés, Préserver et restaurer les milieux aquatiques, Gérer les espèces, Préserver l'esthétisme paysager, Faciliter la gestion du site objectif atteint → Suivre l'évolution du site et l'impact des actions mise en œuvre : Suivre l'évolution des milieux et de la biodiversité, Evaluer la gestion objectif moyennement atteint → Sensibiliser à la richesse du site et à l'intérêt de sa préservation : Permettre la découverte du site, Sensibiliser et informer un large public objectif atteint → Favoriser l'activité de cinéma animalier : Faciliter l'apprentissage objectif atteint 35 ha en convention d'occupation précaire Agents en insertion pour certaines tâches (entretien, boîte à lire)	Restauration des haies (et étude sur la valorisation en bois de chauffe) Animation sur la création d'une haie plessée (Bocage Branché) Création de barrières de Gâtine Mise en place de panneaux pédagogiques Film sur la restauration des zones humides (subvention AELB) Des animations sont organisées pendant le festival de Ménigoute (chaque année) Historiquement : rencontres du cinéma animalier organisées dans le cadre de la coopération qui lie depuis une vingtaine d'années le Département à la région de Bialowieza (Pologne).	Peu d'investissement ces dernières années dans des études, inventaires et travaux d'aménagement Retrouver / créer des animations à la hauteur des enjeux du site ? Dépasser les 10 000 visiteurs annuels actuels ?

3 / ENS LA FORÊT DU GRAND BOUSSEAU

Communes	Plaine d'Argenson
Propriétaire(s)	Département des Deux-Sèvres (79)
Gestionnaire	Département des Deux-Sèvres (79)
Superficie du site (ha)	29 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Aménagement forestier 2012-2026
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 4 habitats ont été notés sur la zone d'étude dont 1 est d'intérêt communautaire, les Prairies à fourrage des plaines. Présence de gîte à chiroptères. Flore : 136 espèces identifiées. Faune : Avifaune : 46 espèces identifiées. Odonates : 4 espèces identifiées. Lépidoptères : 27 espèces dont 1 espèce déterminante pour les ZNIEFF en Poitou-Charentes, Méliées des centaures. Orthoptères : 14 espèces répertoriées.
Ouverture au public	Un parcours de 2,4 km. Des animations proposées par Zoodyssée.

Ambiance paysagère :

La forêt du Grand Bousseau est une forêt ancienne gérée pour la production de bois de hêtre. Vous pourrez les observer, tantôt à l'ombre des chênes et des charmes, tantôt à l'ombre des merisiers et des pommiers sauvages. Aujourd'hui, ces plantations sont pour partie laissées aux mains de dame nature, alors que les plantations du nord du site seront elles exploitées par l'homme. De ce fait, la diversité des milieux permettra une plus grande richesse faunistique et floristique ! Présence de zones en évolution naturelle.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Améliorer la connaissance du site objectif non atteint	3 activités non engagées : maintenir les espaces ouverts et favoriser l'entomofaune ; créations d'outils pédagogiques présentant le travail de gestion forestière pour la production de bois ; faciliter la conduite d'animation pédagogique	Assurer l'entretien et la surveillance effective du site au vu de son éloignement géographique.
→ Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et paysager du peuplement forestier objectif partiellement atteint	1 activité engagée : garantir la quiétude du site	Site très peu pourvu en eau (2 mares maçonnées)
→ Permettre un accueil du public pour la promenade objectif atteint	7 activités finalisées : favoriser les espèces cavernicoles et saproxyliques – garantir la quiétude de la faune ; favoriser la diversification du peuplement ; garantir la sécurité du milieu en limitant les impacts sur le milieu naturel (tous les ans) ; créer une ambiance paysagère fermée et permettre au promeneur de se rendre le plus discret possible ; faciliter l'observation de la grande faune du milieu et favoriser les effets de lisières ; faciliter l'observation de la faune de plaine et de lisière forestière ; faciliter les travaux de gestion sylvicole (ces 5 dernières activités sont reconduites tous les ans)	Qualifier la fréquentation
→ Développer des activités d'éducation à l'environnement objectif non atteint		

4 / ENS LES CHAUMES PELÉES

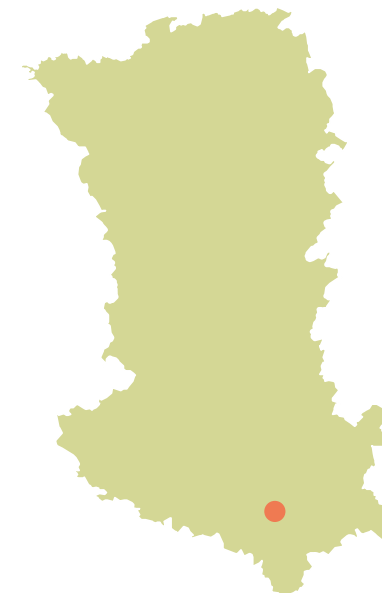
Communes	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
Propriétaire(s)	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
Gestionnaire	Commune de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
Superficie du site (ha)	Commune de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
Date de désignation en ENS	6,8 ha
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitat : pelouses sèches et mameuses. Flore : 18 espèces d'orchidées sauvages ont été inventoriées dont l'ophrys bécasse aux périanthes verts non hybridé. Faune : Rhopalocères : nombreuses espèces de papillons caractéristiques des pelouses sèches.
---	--

Ouverture au public	Sorties organisées avec la Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et Vendée. Sorties animées par DSNE (2018)
---------------------	--

Ambiance paysagère :

site composé de pelouses sèches (habitat considéré comme majeur dans la trame verte et bleue de la région Poitou-Charentes) recèle une biodiversité riche et menacée.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
Convention avec DSNE depuis 2018.	Des actions de préservation, de restauration et de valorisation de ce site ont déjà été conduites : coupe de pins pour la restauration de milieu de pelouses sèches, création de mares, réalisation d'animations pédagogiques auprès du grand public... 2019 : chantier avec des étudiants pour renforcer l'ouverture du site pour améliorer la fonctionnalité des pelouses à orchidées par l'abattage de quelques pins au cœur du site, rajeunir la clairière, par suppression systématique de tous les jeunes pins, coupe sélective des frênes et conduite en têtards et tester l'évolution de la pelouse, par débroussaillage ponctuel de placettes.	Etablir un plan de gestion ? car : en 2019, identification de secteurs autour de l'ENS en déprise et signature de nouvelles conventions de partenariat avec les propriétaires 9 parcelles réparties sur 3 sites (1,6 ha). Toutes ces parcelles, en lien avec la zone humide de la Pipette, concourent à la mise en place du site CEN. A noter que grâce à l'engagement bénévole local, des parcelles sont en cours de conventionnement sur 4 secteurs autour, afin de les « rafraîchir » par débroussaillage et préparer l'intervention à venir du CEN NA.

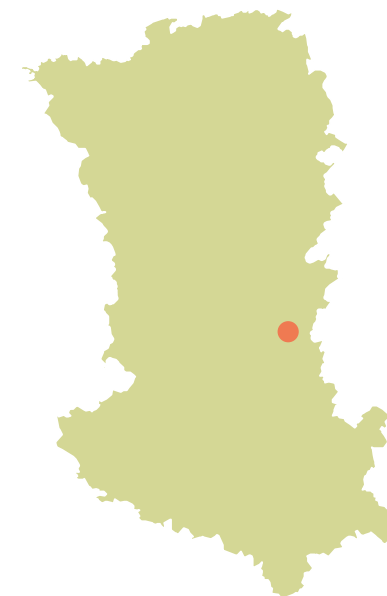
5 / ENS LA CARRIÈRE DE LA PAGERIE

Communes	Les Châteliers
Propriétaire(s)	Commune de Les Châteliers
Gestionnaire	Commune de Les Châteliers
Superficie du site (ha)	2,5 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 10 habitats ont été recensés avec une majorité de fourrés, ronciers et haies mais des mares, habitats très intéressants pour les amphibiens sont aussi présents. Flore : 168 espèces végétales observées. Faune : Amphibiens : 9 espèces recensées.
Ouverture au public	Un sentier pédestre de 600m. Des animations scolaires proposées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine. Un site de 2,5 hectares géré et aménagé par la commune de Coutières qui accueille des promeneurs, scolaires, étudiants de l'IFFCAM...

Ambiance paysagère :

La Carrière de la Pagerie est une ancienne carrière de Granit, préservée et valorisée depuis 1998 par la commune et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine. C'est un site remarquable par sa biodiversité est aussi riche d'une histoire et d'un paysage particulier. On peut y découvrir sa faune, sa flore, ses chaos granitiques et son front de taille au rythme de la rivière le longeant, la Vonne.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
--	---	---

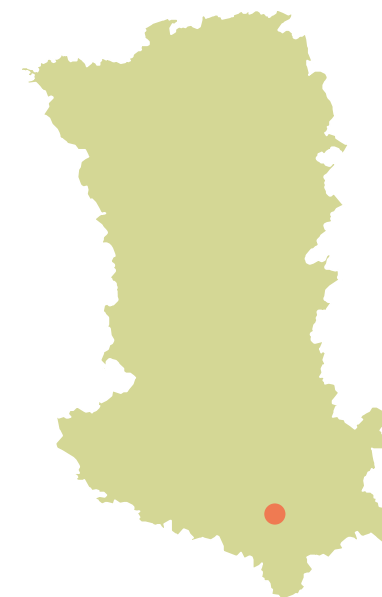
6 / ENS LE BOIS DE LA GARENNE

Communes	Saint-Romans-lès-Melle
Propriétaire(s)	Commune de Saint-Romans-lès-Melle
Gestionnaire	Commune de Saint-Romans-lès-Melle
Superficie du site (ha)	19 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : Flore : Faune : Mammifère : 12 espèces ont été recensées dont 1 patrimoniale : la Loutre d'Europe et dont 6 espèces de Chiroptères connues, toutes protégées au niveau national et dont 3 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Amphibiens : 6 espèces observées sur le site. Reptiles : 6 espèces observées sur le site. Insectes : 30 espèces recensées dont 2 intéressantes Azuré du serpolet (protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats) et Azuré des coronilles (peu fréquentes) sur la pelouse sèche. Odonates : 14 espèces observées.
---	--

Ouverture au public	Bois sur le tracé du chemin de Saint Jacques de Compostelle.
---------------------	--

Ambiance paysagère :
une partie boisement alluvial et une partie pelouse sèche.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)

Fauchage annuel de la prairie pour favoriser les lépidoptères (papillons) et insectes de manière générale tout en préservant les plantes spécifiques de ce coteau.
Création d'une mare peu profonde mais qui doit rester en eau toute l'année pour favoriser la reproduction des batraciens et améliorer les conditions d'accueil des odonates (libellules) et reptiles (couleuvres).

Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables

Réalisations de cheminements à l'intérieur du bois qui invitent à la promenade et l'installation de tables, de poubelles permettent des pique-niques ombragés lors de la belle saison.

Défis à relever (pour les années à venir)

7 / ENS LA CARRIÈRE DE CINQ-COUX

Communes	Aigondigné
Propriétaire(s)	Communauté de communes Mellois en Poitou
Gestionnaire	Communauté de communes Mellois en Poitou
Superficie du site (ha)	7 ha
Date de désignation en ENS	2013
Date 1^{re} acquisition de parcelle	

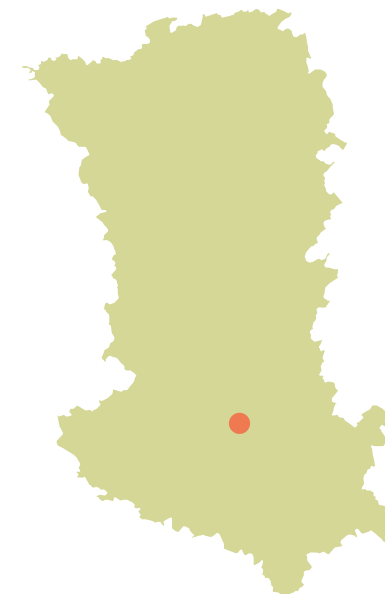
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion opérationnel en 2014. Un groupe d'élus réfléchit aux orientations pour le devenir du site.
---------------------------------	--

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 10 habitats ont été recensés avec une majorité de fourrés, ronciers et haies mais des mares, habitats très intéressants pour les amphibiens sont aussi présents. Flore : 153 espèces végétales ont été observées sur ce site avec une espèce patrimoniale d'intérêt majeur : le Capillaire de Montpellier. Une importante diversité d'orchidées a aussi été observée avec 6 espèces différentes. Faune : Avifaune : 5 espèces remarquables ont été observées dont une espèce remarquable et d'intérêt communautaire : le Martin-pêcheur. Amphibiens : 8 taxons (espèces et hybrides) ont été observés sur le site. Reptiles : 3 espèces de reptiles ont été observées sur le site. Rhopalocères : 33 espèces de papillons de jours ont été recensés dont une espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Poitou-Charentes : la Mélitée des centaurées. Odonates : seulement 3 espèces ont été observées sur le site. Orthoptères : 22 espèces ont pu être observés. (Ces différentes données datent de 2013).
--	--

Ouverture au public	Une aire de stationnement stabilisée a été créée en marge du site. Un sentier pédestre en boucle d'environ 1 000 mètres permet une randonnée dans la carrière de Cinq Couds (placette où sont mis en valeur différents aspects historique, scientifique du site, belvédère qui permet d'avoir une vue globale sur les différentes formations géologiques, quatre stations traitent successivement de la genèse des minéralisations, bornes interactives.).
----------------------------	--

Ambiance paysagère :

L'ancienne carrière de Cinq-Couds a été en partie comblée ; sur ces remblais se développent des fourrés et boisement de moindre intérêt. Ce sont les espaces ouverts qui présentent le plus d'intérêt pour la biodiversité : prairies, abords des chemins, mares, falaise. La majorité de ces milieux ouverts bénéficient d'un entretien qui leur est favorable : fauche tardive des bordures d'allées, coupe d'arbres autour d'une des mares, falaise débroussaillée, etc.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
Conservation de la falaise calcaire humide : renseigner état d'atteinte d'objectif Coupe des arbres autour des mares et curage de la mare allongée Fauche tardive des bordures des allées Ouverture d'une zone de pelouse/prairie Débroussaillage de la prairie humide Evolution naturelle des fourrés et boisements Fauche annuelle de la prairie au nord du site Suivi du patrimoine naturel et évaluation des mesures de gestion Actions pédagogiques		→ Enjeu 1 la signalétique ou la réflexion sur et les panneaux d'interprétation : Etat dégradé il s'agit ici d'un enjeu fort. → Enjeu 2 entretien du site : passerelle, pont... : Etat moyen mais il s'agit d'un enjeu fort. → Enjeu 3 exploitation durable des ressources : Réflexion en cours.

8 / ENS LA CORBELIÈRE DE MOULINS

Communes	Mauléon
Propriétaire(s)	Commune de Mauléon
Gestionnaire	Commune de Mauléon
Superficie du site (ha)	5 ha
Date de désignation en ENS	2013
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site

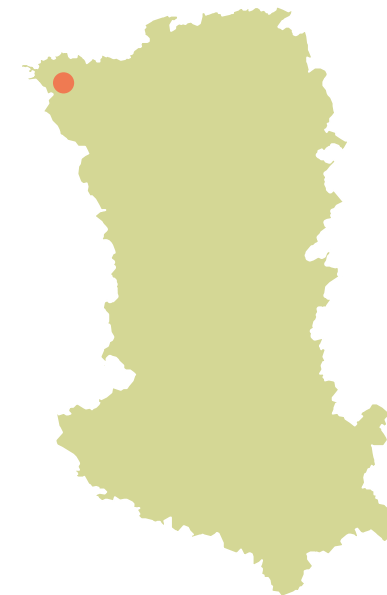
Habitats : 6 habitats identifiés dont des prairies humides cariçaies.
 Flore : 152 espèces observées dont 9 plantes rares et une particulièrement intéressante (Catabrose aquatique).
 Faune : Amphibiens : 5 espèces recensées protégées. Mammifères (hors chiroptères et micromammifères) : 5 espèces identifiées. Odonates : 17 espèces identifiées dont 1 protégée (Agrion de Mercure) et 4 rares. Rhopalocères: 14 espèces observées. Orthoptères : 10 espèces recensées dont 2 rares. Coléoptères, saproxylophages protégés : 2 espèces identifiées.

Ouverture au public

Un sentier de promenade de 2 km où le promeneur pourra faire des pauses gourmandes dans les vergers de variétés anciennes.
 Un site préservé grâce à une gestion pastorale traditionnelle poursuivie aujourd'hui par la commune de Mauléon.
 Un site historique de pèlerinage local.

Ambiance paysagère :

la Corbelière de Moullins se trouve au cœur d'un vaste paysage bocager, berceau de sources qui s'unissent pour former un ruisseau rejoignant la rivière l'Ouin. Dans ce lieu authentique se mêlent prairies, mares, haies bocagères et petits cours d'eau, offrant aux visiteurs une promenade variée et pleine de surprises.



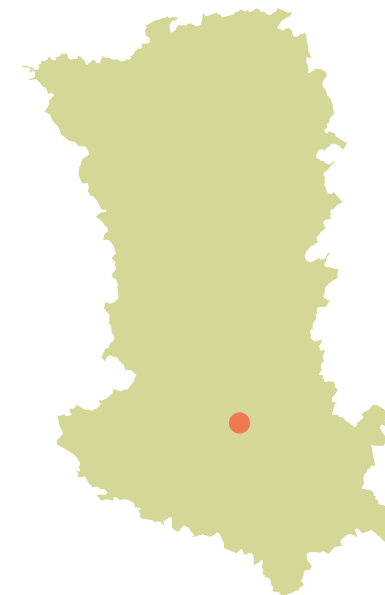
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
	Souhaités en 2018 : → Un cheminement précis et complet pour la circulation du public. → Des aménagements à prévoir (pontons, clôtures, démolition du caniveau...). → Reconstituer partiellement ou non de la haie bocagère résiduelle et évaluer les possibilités de son implantation et sa protection pour quels endroits. → Créer une mare pour le confortement des populations de batraciens. → La désignation des arbres isolés ou essences non indigènes à supprimer ou à favoriser ou le traitement à opérer. → Faire un point sur les acquisitions et le bornage à mettre en œuvre.	

9 / ENS LA CARRIÈRE DE RICOU

Communes	Agay-le-Brulé
Propriétaire(s)	Commune d'Agay-le-Brulé
Gestionnaire	Commune d'Agay-le-Brulé
Superficie du site (ha)	3,5 ha
Date de désignation en ENS	2013
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Une notice simple de gestion
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 7 habitats dont 2 habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitat (92/43/CEE) (la végétation des falaises calcaires continentales et la prairie mésophile). Flore : Faune : Azuré du Serpolet (papillon associé à l'Origan des pelouses sèches), Salamandre tachetée
Ouverture au public	2 parcours pédestres. Parking.

Ambiance paysagère :

Front de taille, reconnu à l'échelle régionale, illustre certaines périodes géologiques (présence d'une mer grâce à des ammonites). Sept habitats naturels composent la carrière et accueillent une flore et une faune remarquables, certaines espèces étant protégées. Pelouses sèches au-dessus du front de taille et large panorama un large panorama sur le paysage bocager environnant



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
9 Unités de gestion ont été définies en fonction de leur localisation et ont chacune des objectifs différents ; Favoriser le développement d'arbres gîtes pour la faune (chiroptères, oiseaux, insectes, amphibiens, etc.) ; Éviter la fermeture du milieu et diversifier les cortèges floristiques ; Favoriser la quiétude de la biodiversité des haies et éviter que les chemins ne se ferment ; Laisser cette zone accessible de manière à ce que le public à mobilité réduite puisse venir l'apprécier le site sans difficulté ; Favoriser le développement d'espèces floristiques diversifiées ; Permettre l'observation géologique du front de taille ; Favoriser le développement d'une diversité d'espèces floristiques xérophiles ; Favoriser le développement d'un cortège faunistique typique du milieu « mare » (odonates, amphibiens, etc.) ; Favoriser le développement de la végétation herbacée et accroître le caractère humide du milieu ; Pas d'intervention particulière sur cette zone. Laisser un espace tondu de manière à ce que le public puisse garer son véhicule pour ensuite aller découvrir le site. Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	Parcours de 500 à 600 m avec 3 points d'observations Parcours de 1000m avec des protections en bois pour les zones dangereuses, une grille en fer pour condamner l'entrée du gouffre et des supports d'informations sur le site. Animations régulières proposées par l'Homme et la Pierre.	Certains supports en bois ont vieilli et doivent être remplacés. Les conventions avec les propriétaires doivent être reconduites. Débroussaillage et sécurisation de certaines parties. Aménager une boucle à partir du parcours du Front de taille pour rejoindre la ravine.

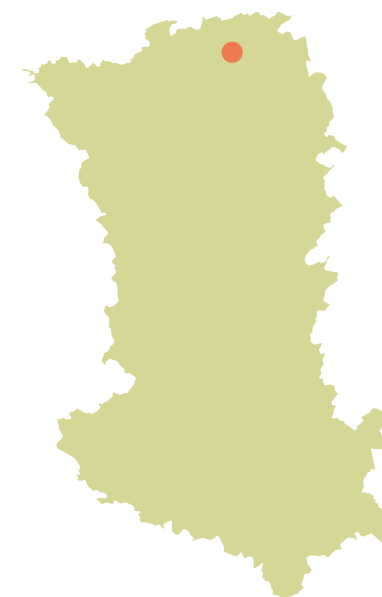
10 / ENS LES EBOULIS DE MASSAIS

Communes	Val-en-Vignes
Propriétaire(s)	Commune de Val-en-Vignes
Gestionnaire	Communauté de communes du Thouarsais
Superficie du site (ha)	5,7 ha
Date de désignation en ENS	2013
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : intérêt communautaire pelouses, dalles rocheuses et falaises, quelques boisements, fourrés, prairies et ruisseaux Flore : 15 espèces végétales patrimoniales recensées (Gagée de Bohême, Orpin d'Angers, Doradille de Souché). Faune : 4 espèces de Rhopalocères (potentiellement 5) et 6 espèces d'Hétérocères, 3 espèces d'Odonates patrimoniaux, 3 espèces d'Orthoptères et 2 espèces de Coccinelles patrimoniales (rencontrées sans inventaire spécifique)
Ouverture au public	Parking Des espaces de découverte et d'observation. Un parcours ludique et artistique. Des lieux de pause. Un lieu de pratique encadrée et règlementée du trial.

Ambiance paysagère :

Aux portes de la vallée encaissée de l'Argenton, le site des Éboulis, propriété de la commune de Massais, tire son nom des blocs rocheux qui se sont détachés des coteaux, donnant un aspect chaotique au site sur les bords de la rivière. Ces caractéristiques permettent la pratique d'activités « sport et nature » telles que la randonnée, le trial, la pêche, etc., tout en veillant à la préservation de ces milieux naturels riches et sensibles. Cet ENS est compris dans le site Natura 2000 « Vallée de l'Argenton »



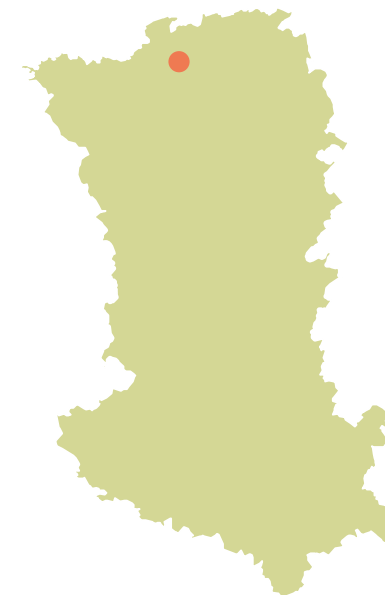
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
suivi écologique : inventaire flore et entomofaune notamment (2018) objectif atteint		

11 / ENS LE CLOS DE L'ONCLE GEORGES

Communes	Argentonnay
Propriétaire(s)	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Gestionnaire	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Superficie du site (ha)	9 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1^{re} acquisition de parcelle	2005
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion obsolète (jugé inutile car pratiques identiques depuis 10 ans)
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : habitats d'intérêt communautaire : pelouses sèches, coteaux, ripisylve, affleurements rocheux granitiques, etc. Flore : Gagée de Bohême, Jacinthe des bois, Tulipier de Virginie (vieux de 100 – 200 ans), Scille d'Automne, Orchis mâle, Épipactis helleborine, etc. Faune : nombreuses protégées espèces de tous les taxons (Loutre d'Europe, Castor d'Eurasie, Pics Noir et Épeiche, Lucane, Cerf-volant, Caloptéryx Éclatant, Mante Religieuse, Papillon Citron, Couleuvre verte et jaune etc.)
Ouverture au public	Animations de l'association « des tours dans l'eau » sur des kayaks Avant : contes racontés au pied d'un chêne remarquable Proximité de la véloroute « Vallée de l'Argenton »

Ambiance paysagère :

Situé en bordure d'Argentonnay, au cœur de la vallée de l'Argenton, ce site accueille une flore et une faune exceptionnelles telles que la Gagée de Bohême et la Loutre d'Europe. Le site abrite des affleurements rocheux granitiques, pelouses sèches, espaces boisés et est traversé par l'Argenton, ce qui lui vaut d'être Natura 2000 dans certaines zones.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
Gestion cherchant à concilier au mieux préservation de la biodiversité et accueil du public. Trois zones déterminées : • zone 1 : une fauche annuelle de l'ensemble du site ; • zone 2 : une fauche régulière tous les 15 jours des sentiers et zones de pause ; • zone 3 : une fauche intermédiaire tous les deux mois, d'avril à septembre, sur une bordure de 5 m en bordure de sentiers afin d'obtenir une hauteur d'herbes intermédiaire entre les sentiers et les "hautes herbes". Entretien annuel de la ripisylve et du sentier dans le bois, celui-ci est en libre évolution complète. Cette gestion différenciée des espaces permet à certains espaces de servir de refuge à la biodiversité faunistique et floristique. ADA Pays Bressuire (handicap) réalise les fauches. Débroussaillage réalisé par chantier d'insertion du Maine-et-Loire La gestion de cet ENS est en partie financée par les contrats Natura 2000.	Compteur de fréquentation Signalétique du Département Villages à insectes, nichoirs pour chouettes Œuvre artistique Passage à gué Passerelle Sentier pédestre de 1,2km Ancienne bergerie Clôtures et abreuvoirs réalisés par l'Atelier du Bocage	Réinstaller des essences locales sur la ripisylve Compléter le foncier existant avec les parcelles attenantes (classement en ENS non systématique) Renforcer les animations autrefois nombreuses et diversifiées (réaménager l'ancienne bergerie ?)

12 / ENS LA PASSERELLE D'AUZAY

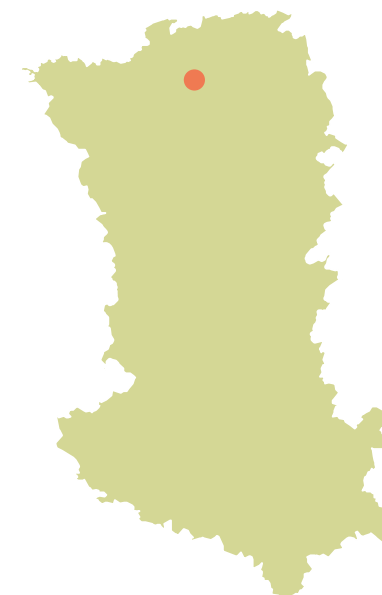
Communes	Argentonnay
Propriétaire(s)	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Gestionnaire	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Superficie du site (ha)	4 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Le projet de valorisation du Site de la Passerelle d'Augay 2011-2012

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 8 habitats identifiés dont 4 à valeur patrimoniale régionale élevée. Flore : 34 flores vasculaires inventoriées dont 2 espèces que l'on peut considérer comme remarquables, que l'on rencontre sur la pâture abandonnée : le Chêne Tauzin, espèce dite « déterminante » pour la désignation de ZNIEFF et l'Orchis brûlé. Faune : Rhopalocères : 17 espèces identifiées. Odonates : 17 espèces répertoriées dont 1 espèce patrimoniale la Cordulie métallique.
---	--

Ouverture au public	Aménagement artistique (Land'art, mobilier artistique) et des jeux géants. Espaces pouvant accueillir des spectacles, des animations, des espaces de jeux, un livret découverte, etc. Faire connaître le patrimoine naturel et historique du site : expositions permanentes et temporaires, animations, etc. Proximité de la véloroute « Vallée de l'Argenton »
---------------------	--

Ambiance paysagère :

Réparée en 1919 après avoir été emportée par une crue, sa date précise de construction n'est pas connue. Elle fut détruite à plusieurs reprises par des crues, dont la dernière en 1993. C'est un passage important qui permet de faire la liaison entre le hameau d'Augay et le bourg du Breuil-sous-Argenton. Le site d'« Augay », occupe la rive droite de l'Argenton, sur une surface d'un peu plus d'1 ha, en contrebas du hameau d'Augay. Il comporte, en dehors d'une ancienne auberge et d'un moulin à l'abandon, trois parcelles longeant la rivière ainsi que deux autres la surplombant. Le relief de ce site est relativement doux mais offre plusieurs biotopes bien distincts.



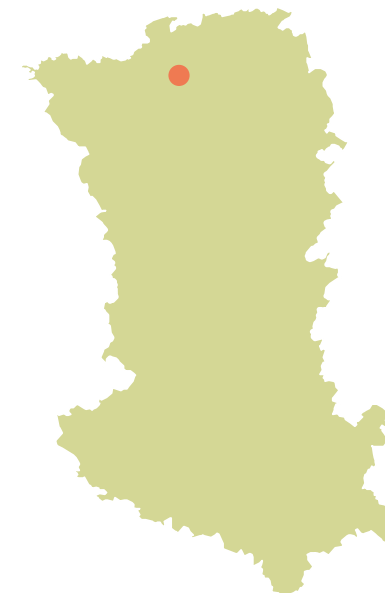
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Opérations relatives à la conservation du patrimoine naturel : Restauration et entretien extensif de la prairie et de sa haie, Conservation de la strate arborée, Élimination des fourrés. → Opérations relatives à l'accroissement de la diversité d'habitats : Fauche tardive, avec exportation de la litière, Reconnexion hydraulique du bief de moulin, Abattage des peupliers, Contrôle des Renouées du Japon, Non intervention, évolution naturelle. → Opérations relatives à l'ouverture au public : Améliorer l'itinéraire de promenade. → Opérations relatives à l'amélioration des connaissances et à l'adaptation des modes de gestion : Suivi floristique, Suivi faunistique, Suivi des travaux de gestion. Contrat de délégation de gestion sur certaines parcelles privées	Présence de signalétique ENS et de panneaux d'information ENS mais aussi d'opérations financées par le Département hors cadre ENS (suppression de barrage)	Enjeu d'animations : le théâtre vert n'est plus valorisé à l'heure actuelle Renforcer l'engagement des élus locaux Renforcer la propriété foncière actuellement morcellée

13 / ENS LES DOUVES DE SANZAY

Communes	Argentonnay
Propriétaire(s)	Argentonnay
Gestionnaire	Association la Colporteuse
Superficie du site (ha)	1 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Faune : 10 amphibiens recensés (Triton crêté, Triton de Blasius), odonates, Avifaune (Grèbe castagneux), reptiles (Couleuvres à collier, vipérine et jaune et vert), Chiroptères
Ouverture au public	Parking, cheminements (parcours de 300 m qui longe les douves) Présence d'une association au sein du château : jardin partagé et pédagogique, miellerie associative, chantiers de jeunes, sorties natures Passage de la véloroute « Vallée de l'Argenton »

Ambiance paysagère :

Ancien château du Moyen-Âge entouré de 5 000 m² de douves, présentant une importante richesse naturelle.



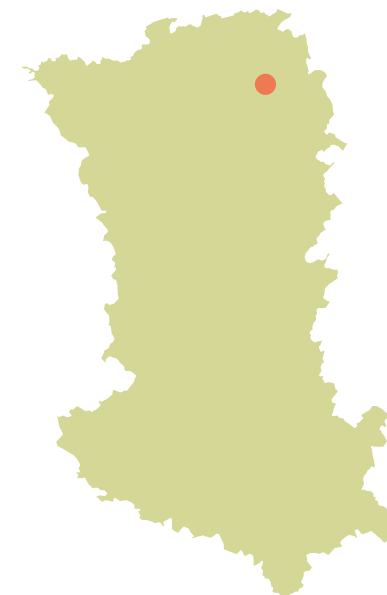
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
Le plan de gestion impose une intervention raisonnée sur l'entretien du sentier, de manière à protéger la biodiversité du site		

14 / ENS COTEAU ET PRAIRIE DES CHATELIERS

Communes	St-Jacques-de-Thouars
Propriétaire(s)	Communauté de communes du Thouarsais
Gestionnaire	Communauté de communes du Thouarsais
Superficie du site (ha)	22 ha
Date de désignation en ENS	2013
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion 2016-2020
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : habitats patrimoniaux et menacés au niveau national dont affleurements rocheux et dépressions en eau dans les prairies humides Flore : Orpin blanc, Polypode du Sud, Drave blanchâtre (protection nationale) Faune : nombreux odonates (Agrions Élegant et à Larges Pattes, Libellule Fauve), orthoptères, amphibiens et oiseaux (Cochevis huppé), Couleuvre verte et jaune
Ouverture au public	Ouverture du site au public en mai 2018 suite aux aménagements par des BTS GPN. Gîte de groupe « le Châtelier » et centre équestre marquent le point d'entrée de l'ENS.

Ambiance paysagère :

Installée sur la rive convexe d'un méandre encaissé, cette prairie humide qui s'étend sur une dougaine d'hectares est inondable en période hivernale. Pour cette raison, elle possède d'importantes fonctions de régulation hydrique. Avec ses deux frayères à brochet (espèce en voie de régression), restaurée en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet en 2008, et sa mare, elle accueille une faune diversifiée, notamment de nombreux oiseaux qui y trouvent de quoi se nourrir.



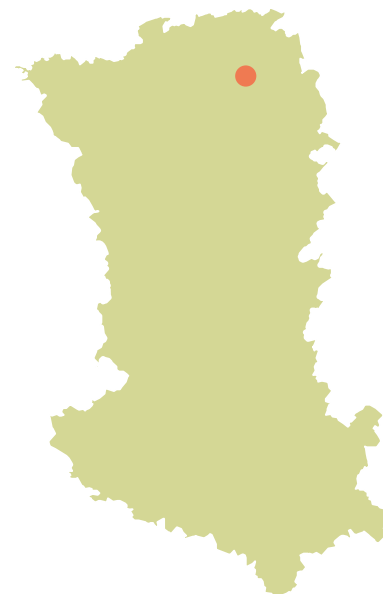
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Conservation des habitats et des espèces : Extension de l'ENS sur la Vallée du Thouet : Maîtrise foncière objectif moyennement atteint Préservation des pelouses sèches et du coteau : Gestion pastorale des pelouses sèches objectif atteint Préservation de la zone humide : Restauration et gestion de la prairie humide, Entretien des dépressions en eau objectif moyennement atteint Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : Arrachage de la jussie, Piégeage du ragondin, Piégeage de l'écrevisse de Louisiane objectif non atteint → Suivi écologique : Suivi faunistique : entomofaune, avifaune, herpétofaune objectif non atteint Suivi floristique : Inventaire de la flore de la prairie, Inventaire de la flore du coteau objectif atteint Suivi des habitats : Cartographie des habitats, Mise en place d'un observatoire photographique objectif moyennement atteint → Sensibilisation : Communication : Réflexion sur à l'amélioration de l'accessibilité et de la découverte du site, Mise en place d'une signalétique aux abords du site, Outils de communication hors site objectif moyennement atteint Médiation : Création d'animations et/ou d'événementiels pour le grand public, Création d'animations et/ou d'événementiels pour les scolaires objectif moyennement atteint → Suivi administratif du site : Comité annuel de gestion du site, Bilan et évaluation du plan de gestion objectif non atteint	Clôtures en bois et électriques fonctionnelles et maintien des animaux en sécurité dans l'enclos. Ouverture du site au public en mai 2018 suite aux aménagements par des BTS GPN. Présence d'un panneau d'accueil présentant les enjeux biodiversité du site. Présence d'un panneau réglementaire à l'entrée de l'ENS.	Création d'animations et/ou d'événementiels pour les scolaires : Proposition d'un planning d'animations envoyé tous les ans aux établissements scolaires de la CCT. Réalisation des animations selon les demandes et retours des scolaires. Comité annuel de la gestion du site : Réunion annuelle du comité de gestion non réalisée.

15 / ENS COTEAUX DES PETITS SABLONS

Communes	St-Jacques-de-Thouars
Propriétaire(s)	Communauté de communes du Thouarsais
Gestionnaire	Communauté de communes du Thouarsais
Superficie du site (ha)	4 ha
Date de désignation en ENS	2011
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion 2016-2020
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 11 habitats recensés dont 5 sont d'intérêt communautaire et 5 ont une valeur patrimoniale régionale élevée. Flore : 170 espèces de plantes sur le coteau des Petits Sablons, dont 6 sont patrimoniales (comme la Gagée de Bohème). Faune : Oiseaux : 34 espèces d'oiseaux protégées au niveau national. Mammifères : 7 espèces répertoriées, dont 2 espèces patrimoniales (le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe). Rhopalocères : 30 espèces dont une espèce déterminante en Poitou-Charentes : la Mélitée orangée. Orthoptères : 28 espèces répertoriées dont 1 espèce de sauterelle patrimoniale considérée comme déterminante en Poitou-Charentes : le Phanéroptère lilacé. Odonates : 13 espèces identifiées dont deux espèces quasi-menacées en France : l'Agriion orangé et l'Agriion blanchâtre.
Ouverture au public	Deux associations de pêche sont référencées sur le secteur : le « Nénuphar Thouarsais » et la « Carpe du Thouet ». Un terrain de tennis a été aménagé sur la parcelle 258 AD 210 appartenant à la commune de Saint-Jacques-de-Thouars. Un parking permet d'y accéder. La partie la plus au Sud est entretenue régulièrement par la CCT afin d'accueillir les promeneurs et les pêcheurs (parcelle AH107). Elle fait partie des « espaces verts » communautaires. Le site est laissé libre d'accès aux promeneurs et aux pêcheurs dans sa partie basse. La présence d'une barrière et l'absence d'entretien d'un sentier d'accès limite cependant la fréquentation.

Ambiance paysagère :

le site des Petits Sablons fait partie de l'entité paysagère « les vallées », les vallées condensent à plusieurs titres le paysage. Elles réunissent en un même lieu les composants physiques essentiels du territoire naturel que sont le relief, l'eau et les diverses formes de végétation. La Vallée du Thouet, au niveau de la Communauté de communes, s'inscrit au sein de la plaine de Thouars qu'elle vient nervurer. Le site des Petits Sablons offre une vue sur cette vallée ainsi que sur les remparts de Thouars et le centre ancien qui la dominent. Il en résulte une scène d'une grande force pittoresque, associant l'architecture aux mouvements des falaises, qui symbolise le caractère de la Vallée du Thouet.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Conservation des habitats et des espèces : Préservation de la continuité des habitats : Maîtrise foncière objectif atteint Préservation des pelouses sèches : Gestion pastorale objectif atteint Préservation de la prairie de fauche : Restauration de la prairie de fauche objectif atteint Préservation de la ripisylve : Abatage des peupliers, Coupe des robiniers faux-acacia objectif moyennement atteint → Suivi écologique : Suivi faunistique : Suivi de l'entomofaune objectif atteint Suivi floristique : Inventaire floristique objectif atteint Suivi des habitats : Inventaire des habitats, Mise en place d'un observatoire photographique objectif moyennement atteint → Sensibilisation : Communication : Réflexion à l'amélioration de l'accessibilité et de la découverte du site, Mise en place d'une signalétique aux abords du site, Outils de communication hors site objectif moyennement atteint Médiation : Création d'animations et/ou d'événementiels pour le grand public, Création d'animations et/ou d'événementiels pour les scolaires objectif moyennement atteint → Suivi administratif du site : Comité annuel de gestion du site, Bilan et évaluation du plan de gestion objectif non atteint	Clôtures en bois et grillages fonctionnelles et maintien des animaux en sécurité dans l'enclos (Installation des clôtures sur l'ensemble du site du 1er au 6 juin 2017 par l'Atelier du bocage) Présence d'un panneau réglementaire à l'entrée de l'ENS En 2016, les acacias ont tous été écorcés à la plane de charbon pour qu'ils dépérissent rapidement : 100% de mortalité des arbres du peuplement cible.	Réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité et de la découverte du site. Création d'animations et/ou d'événements pour les scolaires : Proposition d'un planning d'animations envoyé tous les ans aux établissements scolaires de la CCT. Réalisation des animations selon les demandes et retours des scolaires. Comité annuel de la gestion du site : Réunion annuelle du comité de gestion non réalisé. Gérer les incivilités et chiens qui perturbent le pastoralisme.

16 / ENS VALLÉE DU PRESSEIR

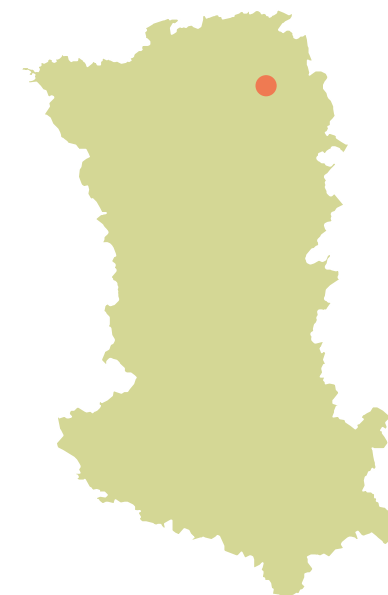
Communes	Sainte-Radegonde-des-Pommiers
Propriétaire(s)	St-Jacques-de-Thouars
Gestionnaire	Communauté de communes du Thouarsais (CCT)
Superficie du site (ha)	Communauté de communes du Thouarsais (CCT)
Date de désignation en ENS	30 ha et 100 ha de zone de préemption (ZPENS)
Date 1^{re} acquisition de parcelle	ENS depuis 2011, ZPENS depuis 1998 (droit de préemption délégué à la commune)
Plan de gestion ou autre	N/A cascade des Pommiers inscrite depuis 1932

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : 18 habitats identifiés (pelouses sèches, prairies, landes, fruticées, ripisylve) dont 7 d'intérêt communautaire Flore : 25 espèces à statut (Erica, Ulex, Gagée de bohème) Entomofaune : Laineuse du Prunellier, Écaille des Steppes, Sphinx de l'Euphorbe, Grand Nacré, Hespérie, Aguré du Serpolet Avifaune : N/A Faune : 21 espèces de mammifères identifiées (loutre d'Europe, micro-mammifères (musaraigne aquatique), chiroptères (5 espèces dont une VU et une EN))
--	---

Ouverture au public	Très fréquenté : 500 passages par mois, notamment pour la Cascade des Pommiers Signalétique : mât ENS, panneaux d'interprétation Chemin de petite randonnée
----------------------------	---

Ambiance paysagère :

Paysages urbains jouxtant paysages de plaines de champs ouverts



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Conservation des habitats et espèces (mosaïque d'habitats) : objectif moyennement atteint Préserver les habitats des pelouses sèches et espèces associées, favoriser la diversité et la complémentarité des milieux et les espèces associées, constituer un îlot de gestion du site cohérent (maîtriser le foncier), mise en place d'un statut de protection réglementaire (création RNR) Modalités : pâturage de chèvres et/ou moutons (cheptel propre et entreprise d'écopâturage), coupes de refus, débroussaillage, fauches → Suivi écologique : objectif atteint Suivis faunistique, floristique et des habitats Modalités : inventaires, recherche d'indices de présence, suivis quantitatifs (souvent par DSNE et bénévoles) → Sensibilisation : objectif moyennement atteint Communication (hors site, amélioration chemin de randonnée, etc.) et médiation (animations grand public et scolaires), chantiers nature Modalités : → Suivi administratif : objectif non atteint Comité annuel de gestion, bilan et évaluation du plan de gestion Modalités : réunion annuelle, bilan des actions, rédaction du PG 2021-2026	Communication hors site : rédaction d'articles, distribution de la plaquette ENS Amélioration chemin de randonnée : restauration du chemin d'accès carrossable, sécurisation d'escaliers, amélioration de parcelle, recalibrage de chemin Animations : animations grand public et scolaires prévues dans le plan de gestion mais insuffisantes, organisation de chantiers nature	Enjeux écologiques majeurs : conservation des habitats et espèces (7 habitats d'intérêt communautaire), assurer des moyens techniques, humains et financiers à la hauteur des enjeux écologiques Réaffirmer le rôle de la CCT en tant que propriétaire du site : avertir la CCT lors d'animations par les associations, de chasse, d'entraînements des pompiers, etc. Améliorer la communication : lien avec la presse locale Favoriser une fréquentation plus vertueuse du site : empêcher la baignade dans la Cascade des Pommiers, la dégradation du site, le rejet de déchets, faire respecter l'obligation de tenir les chiens en laisse pour protéger les chèvres en pâturage Amélioration du suivi administratif du site : animer comité annuel de gestion, établir le bilan et l'évaluation annuelle de la gestion du site, rédaction du plan de gestion 2021-2026 Réseau ENS : souhait de partage d'expériences, actions groupées et communication Quid de cet ENS au regard du futur SDENS ? A l'échelle du site, au sein d'un réseau ENS ?

17 / ENS CARRIÈRE DE MOLLETS

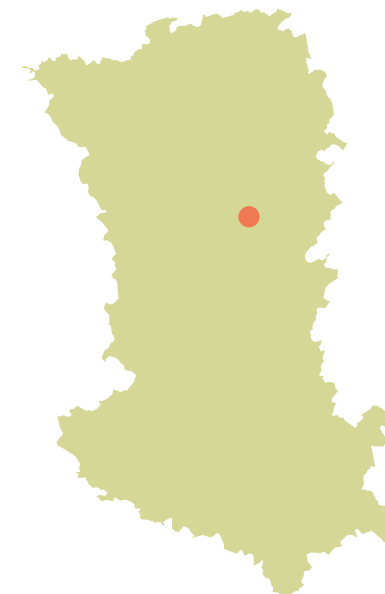
Communes	Doux
Propriétaire(s)	CdC Parthenay-Gâtine (4.3771 ha)
Gestionnaire	CdC Parthenay-Gâtine et CEN Nouvelle-Aquitaine (4.3771 ha)
Superficie du site (ha)	4.3771 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1^{re} acquisition de parcelle	2006 (à confirmer)
Plan de gestion ou autre	Tableau bord de gestion et notice de gestion

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Géologie : Site présentant 3 étages successifs du Jurassique (soit 15 à 20 M d'années) significatifs de la sédimentation callovo-oxfordienne en milieu marin ouvert relativement profond (transgression marine majeure) succédant aux faciès de plate-forme carbonatée peu profonde du Bathonien supérieur. Site réputé pour la diversité (près d'une soixantaine d'espèces d'ammonites) et la qualité de conservation des fossiles. Site inscrit à l'inventaire régional des sites d'intérêt géologique et géomorphologique (IRPG, 2018-19) Faune : nidification régulière de 1 à 3 couples de Traquet motteux depuis l'aménagement site (unique site de nidification régulier de l'espèce en Deux-Sèvres). Présence régulière Outarde canepetière, Courlis cendré, Busards cendré et Saint-Martin utilisant le site pour leur alimentation.
--	--

Ouverture au public	Parcours d'interprétation aménagé en 2010 : à travers 4 « petits théâtres » équipés de médias pédagogiques, le parcours propose de découvrir les liens étroits entre la géologie, le paysage et les activités humaines. Une reconstitution du milieu marin au Callovien permet au visiteur de remonter le temps en plongeant sous la mer il y a 160 millions d'années. Signalétique : mât ENS, signalétique routière directionnelle Dépliant d'appel, éco-compteurs Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Doux - Espace Naturel Sensible Carrière de Mollets » Site intégrant le Réseau « L'Homme & la Pierre » Animations grand public et scolaires organisées régulièrement par le CEN et l'association « L'Homme et la Pierre »
----------------------------	--

Ambiance paysagère :

Carrière à ciel ouvert située en milieu de plaine céréalière du Haut-Poitou, où étaient exploités dès la fin du XIXe siècle jusque dans les années 1950 des calcaires argileux destinés à la fabrication de chaux. Cette carrière a été convertie en terres agricoles, après un comblement qui s'est achevé au début des années 1990, puis reconverte en espace aménagé pour l'accueil du public dans un but de sensibilisation aux sciences de la Terre et à l'environnement.



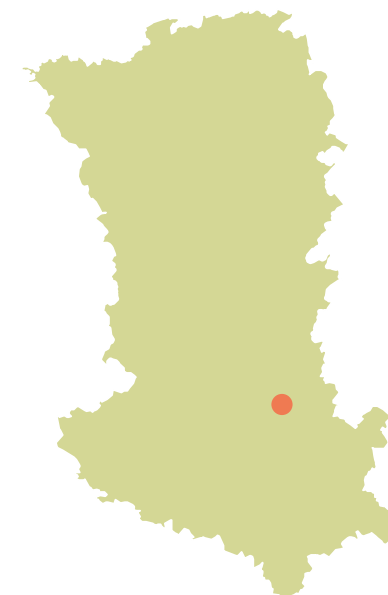
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Assurer l'acquisition ou la maîtrise d'usage du site : objectif atteint (CdC propriétaire, convention de co-gestion avec le CEN). → Protéger le patrimoine géologique : objectif atteint (maîtrise foncière du site évitant un changement de destination d'usage ; à noter toutefois une acte de pillage de fossiles en 2021) → Favoriser l'utilisation du site par l'avifaune (reproduction et alimentation) : objectif atteint (ensemencement d'un couvert prairial avec gestion environnementale (évolution spontanée, fauche tardive...)) → Permettre la découverte du site par le public et le sensibiliser au patrimoine géologique et biologique : objectif atteint (Fréquentation : 2500 à 3100 visiteurs/an ; aménagement parcours d'interprétation, animations grand public et scolaires organisées régulièrement ; rédaction et diffusion d'une lettre d'information sur le site)	→ Protéger le patrimoine géologique : mise en place d'une protection réglementaire (projet de RNN du Haut-Poitou : Avant-Projet en cours) → Favoriser l'utilisation du site par l'avifaune (reproduction et alimentation) : augmenter les surfaces prairiales favorables par restauration-gestion adaptée de parcelles périphériques (propriété en grande partie de la CdC) au géosite. → Permettre la découverte du site par le public : Mise à jour des documents de communication. Augmenter l'offre d'animations « découverte ». Entretien des médias pédagogiques et renouvellement à envisager à moyen terme.	Etendre la maîtrise foncière aux autres parcelles d'intérêt géologique à proximité (Bois blanc et Bois carré) dans le cadre du projet de RNN du Haut-Poitou (Avant-Projet en cours). Permettre la découverte du site au public et le sensibiliser au patrimoine géologique et biologique : renforcer les actions de communication-sensibilisation. Conserver un sentier de découverte attractif pour le public.

18 / ENS CHAMPS POURRIS

Communes	Bougon
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (4.0422 ha) Commune de Bougon Propriétaires privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (12,3437 ha dont 8.3015 ha propriété Commune sous bail emphytéotique)
Superficie du site (ha)	350 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1^{re} acquisition de parcelle	1999
Plan de gestion ou autre	Docob site N2000 des Chaumes d'Avon Tableau de bord gestion
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	ENS inclus dans les sites Natura 2000 ZSC des Chaumes d'Avon et ZPS Plaine de la Mothe St Heray Legay Habitats : présence d'habitat d'intérêt communautaire ; pelouses calcicoles marnicoles atlantiques (6210/34.322), considérées comme prioritaires au regard de leur richesse en orchidées. Flore : 14 espèces d'orchidées dont certaines à fort statut de patrimonialité Faune : présence d'un beau cortège d'amphibiens et de reptiles (tritons crêté et marbré, pélodyte ponctué, couleuvre d'esculape, vipère aspic...), oiseaux du bocage (Pie-Grièche, courlis cendré ...)
Ouverture au public	Panneau d'entrée de site (Information, sensibilisation) sur la plus grande parcelle de pelouses sèches Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Bougon – Autour des Tumulus » Nombreux chemins agricoles permettant de parcourir le site Animations scolaires ou grand public ponctuelles

Ambiance paysagère :

Le site de Champs Pourris s'inscrit dans le site des Chaumes d'Avon, Bougon, Pamproux, carrefour au sein de paysages variés. L'intérêt paysager résulte du mélange en partie bocager de cultures, de pelouses et de prairies. On notera la présence d'un élément particulier : la résurgence de la Fosse ronde.



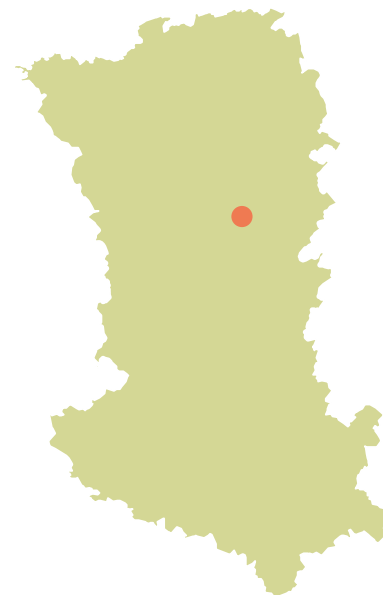
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Préserver la diversité des milieux et des espèces associées : objectif moyennement atteint (CEN propriétaire/gestionnaire de 12,3437 ha sur les 350 ha de l'ENS, mais intégrant une majorité des parcelles de pelouses sèches. Comprend également des prairies bocagères et des petits boisements, favorisant la mosaïque d'habitats. La gestion mise en place vise à maintenir le milieu ouvert soit par pâturage (PUBF signés avec 4 éleveurs locaux) soit par entretien mécanique. Mares créées pour améliorer l'accueil des amphibiens et odonates en particulier). → Evaluer la gestion mise en place : objectif moyennement atteint (des suivis internes permettent une observation ponctuelle de l'évolution écologique du site) → Fréquentation, accueil et pédagogie : objectif moyennement atteint (le CEN organise ponctuellement des animations scolaires ou grand public. Panneau d'accueil site en place).	Préserver la diversité des milieux et des espèces associées : maintenir une gestion appropriée des milieux. Evaluer la gestion mise en place : une évaluation naturaliste plus poussée serait nécessaire pour préciser l'impact de la gestion des milieux ouverts sur les cortèges floristiques et faunistiques. Fréquentation, accueil et pédagogie : Mise à jour des documents de communication.	Préserver la diversité des milieux et des espèces associées : étendre la maîtrise foncière. Evaluer la gestion mise en place : réalisation d'un diagnostic d'évaluation et /ou mise en place de suivis spécifiques afin de mieux évaluer la gestion mise en place et son impact sur les cortèges floristiques et faunistiques. Evaluer et actualiser le document de gestion sous la forme d'un plan de gestion

19 / ENS COTEAUX D'AVAILLES-THOUARSAIS

Communes	Availles-Thouarsais
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (14,4160 ha) Privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (15,6933 ha dont 1.2773 ha sous bail emphytéotique)
Superficie du site (ha)	32 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1^{re} acquisition de parcelle	2000
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion réalisé en 2009, réactualisation en 2022-2023
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : habitat principal de pelouses calcicoles d'intérêt communautaire Flore : 10 espèces d'orchidées et 7 espèces à statut de patrimonialité Faune : 28 espèces d'orthoptères, 56 espèces de rhopalocères, 15 espèces d'odonates (grâce au ruisseau du Fourbeau et aux mares à proximité) et 8 espèces patrimoniales d'avifaune
Ouverture au public	Site péri-urbain, promenade à partir du bourg d'Availles-Thouarsais Sentier d'interprétation depuis 2014 (7 panneaux + 6 tables de lecture) Signalétique : mât ENS Dépliant d'appel ; Eco-compteurs Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Availles-Thouarsais - Espace Naturel Sensible Vallées sèches d'Availles-Thouarsais » Animations grand public périodiques

Ambiance paysagère :

Se présentant comme deux entailles soudaines, les vallées sèches de Fourbeau et des Vaux créent un événement paysager précieux dans le plateau agricole du Thouarsais. Leur relief, leur aspect en partie sauvage et naturel et leur échelle humaine contrastent avec les vastes champs horizontaux qui constituent leur écrin.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Préserver les habitats de pelouses sèches et de dalles calcaires ainsi que les espèces patrimoniales associées : objectif moyennement atteint (CEN propriétaire/gestionnaire de 15,69 ha. L'animation foncière du CEN vise prioritairement les parcelles de pelouses calcicoles sur les coteaux. Les actions de restauration- gestion visent à maintenir le milieu ouvert soit par pâturage (BRCE avec éleveur ovin ayant contribué à son installation) soit par entretien mécanique. Toutefois la recherche d'un exploitant agricole ayant été longue, plusieurs années se sont écoulées sans pâturage sur les coteaux de Fourbeau gérés mécaniquement ce qui a nuit temporairement à l'état de conservation de l'habitat.) → Favoriser la diversité et la complémentarité des milieux et les espèces associées : objectif atteint (entretien des haies et pierriers.) → Evaluer l'évolution du site et l'efficacité de la sa gestion : objectif moyennement atteint (suivis en prestation à fréquence régulière ; diagnostic écologique en 2014 et suivi de végétation en 2021. Evaluation programmée en 2022 dans le cadre de la réactualisation du plan de gestion) → Sensibiliser un large public à l'intérêt du site et à la nécessité de sa préservation : objectif atteint (Fréquentation : env. 1600 visiteurs/an ; aménagement parcours d'interprétation par le CEN, animations « découverte » périodiques, lettre d'information du CEN...)	→ Préserver les habitats de pelouses sèches et de dalles calcaires ainsi que les espèces patrimoniales associées : aménagement d'îlots de pâturage par mise en place de clôtures sur la vallée de Fourbeau. → Evaluer l'évolution du site et l'efficacité de la sa gestion : évaluation du plan de gestion et rédaction d'un nouveau prévu pour 2022-2023 → Fréquentation, accueil et pédagogie : mise à jour des documents de communication. Vieillessement des médias pédagogiques : renouvellement à envisager à moyen terme. Améliorer l'entretien du sentier de découverte (problème d'entretien récurrent).	→ Préserver les habitats de pelouses sèches et de dalles calcaires ainsi que les espèces patrimoniales associées : étendre la maîtrise foncière ou d'usage, notamment dans la vallée des Vaux ou pour compléter les îlots de pâturage de Fourbeau. → Sensibiliser un large public à l'intérêt du site et à la nécessité de sa préservation : renforcer les actions de communication-sensibilisation. Conserver un sentier de découverte attractif pour le public et développer les liens avec les activités proposées sur le territoire (parcours de randonnée...)

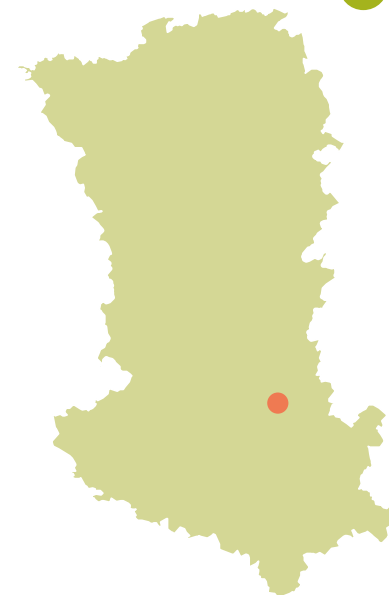
20 / ENS COTE BELET

Communes	Pamproux
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (17.3955 ha)
Gestionnaire	Commune de Pamproux, Privés
Superficie du site (ha)	CEN Nouvelle-Aquitaine (18,7864 ha, dont 1.3909 ha par bail emphytéotique)
Date de désignation en ENS	42 ha
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	ENS depuis 2012
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion réalisé en 2007 Docob site N2000 des Chaumes d'Avon

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	ENS inclus dans les sites Natura 2000 ZSC des Chaumes d'Avon et ZPS Plaine de la Mothe St Heray Legay Habitats : La majeure partie des groupements végétaux identifiés sur le site de la Côte Belet s'inscrit dans la série dynamique calcicole. Ces groupements comprennent un habitat d'intérêt communautaire, les pelouses calcicoles mamicoles atlantiques (6210/34.322), considérées comme prioritaires au regard de leur richesse en orchidées. Flore : 24 espèces d'orchidées dont certaines à fort statut de patrimonialité Faune : présence d'un beau cortège d'amphibiens et de reptiles (triton crêté, pélodyte ponctué, couleuvre d'esculape...), oiseaux du bocage (Pie-Grièche ...) entomofaune des milieux secs et bocagers (orthoptères, rhopalocères ...)
Ouverture au public	Aire d'interprétation réalisée en 2012 (6 panneaux et 1 table de lecture du paysage) Signalétique : mât ENS et panneaux signalétique routière Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Pamproux - Espace Naturel Sensible de la Côte Belet » Chemin de petite randonnée et parcours communal « Sentier de la feuille de vigne » traversant le site Parcours Terra Aventura Animations grand public et scolaires organisées périodiquement

Ambiance paysagère :

La Côte-Belet s'inscrit dans le site des Chaumes d'Avon, Bougon, Pamproux, carrefour au sein de paysages variés. Son paysage bocager de pelouses sèches et de vignes complète les paysages de bocages plus ou moins lâches du terrain militaire d'Avon et des Champs pourris, de prairies humides de la Fosse ronde et de grandes cultures des plaines alentours. De plus, point culminant du fossé d'effondrement de Pamproux, la Côte-Belet offre un point de vue privilégié sur les paysages environnants et propose des possibilités de compréhension et de lecture du paysage tout à fait uniques.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Préserver l'habitat de pelouse sèche et les espèces patrimoniales associées : objectif atteint (le CEN propriétaire/gestionnaire de 18,7864 ha. L'animation foncière du CEN vise prioritairement les pelouses calcicoles. Les actions de restauration- gestion visent à maintenir le milieu ouvert soit par pâturage (PUBF avec 2 éleveurs ovins-bovins) soit par entretien mécanique. Mares créées pour améliorer l'accueil des amphibiens et odonates en particulier → Favoriser la diversité des milieux et des espèces associées : objectif atteint (la maîtrise foncière du CEN intègre également des prairies bocagères, des boisements, favorisant ainsi le maintien d'une mosaïque d'habitats). → Evaluer la gestion mise en place : objectif moyennement atteint (suivis internes permettant une observation ponctuelle de l'évolution écologique du site, notamment orchidées ; Suivi et évaluation des pelouses calcicoles en sites N2000 (CBNSA en 2019-2020 ; Suivi reptiles en 2013) → Fréquentation, accueil et pédagogie : objectif atteint (aménagement parcours d'interprétation par le CEN. Site reconnu et très fréquenté de manière organisée ou libre. Animations grand public et scolaires.)	→ Favoriser la diversité des milieux et des espèces associées : maintenir une gestion appropriée des milieux. → Evaluer la gestion mise en place : une évaluation naturaliste plus poussée serait nécessaire pour connaître l'impact de cette gestion sur les cortèges floristiques et faunistiques. Améliorer les connaissances sur certains groupes (insectes notamment). → Fréquentation, accueil et pédagogie : mise à jour des documents de communication. Vieillessement des médias pédagogiques : renouvellement à envisager à court/moyen terme (réfection maquette aire interprétation programmée).	Préserver l'habitat de pelouse sèche et les espèces patrimoniales associées : étendre la maîtrise foncière notamment sur des parcelles en déprise et fortement embroussaillées Pouvoir renouveler tous les parcs de pâturage, clôtures très vieillissantes, linéaires de clôtures important, cout élevé, pour maintenir un entretien par pâturage. Favoriser la diversité des milieux et des espèces associées : palier à la problématique paysagère de disparition des vignes sur la Cote Belet. Réussir à développer un partenariat avec des associations, lycées agricoles ou particuliers intéressés pour entretenir de la vigne sur le site. Evaluer la gestion mise en place : réalisation d'un diagnostic d'évaluation et /ou mise en place de suivis spécifiques afin de mieux évaluer la gestion mise en place et son impact sur les cortèges floristiques et faunistiques. Fréquentation, accueil et pédagogie : Conserver un parcours d'interprétation attractif pour le public et développer les liens avec les activités proposées sur le territoire (Musée Tumulus de Bougon, parcours de randonnée...)

21 / ENS ETANG DE BEAUREPAIRE

Communes	St Maurice-Etisson (79), Cléré sur Layon (49)
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (71,0116 ha)
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine
Superficie du site (ha)	72 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	2012
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion 2016-2020

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site

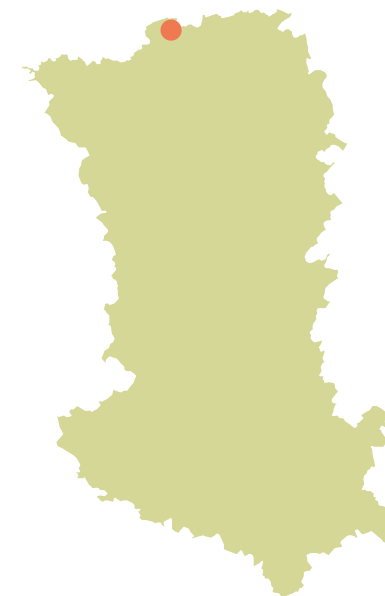
Habitats : Herbiers enracinés immergés et tontures d'annuelles (22.12 x 22.32 x 22.42) ; Herbiers enracinés flottants (22.12 x 22.4311) ; Scirpaies (53.12) ; Roselières (53.16) ; Saulaies hydrophiles (44.92) ; Prairies hydrophiles (37.242) et hygrophiles (37.21)
 Flore : 79 espèces à statut patrimonial dont certaines protégées au niveau au niveau national (Etoile d'eau + Gratiola officinale + Littorelle à une fleur) et ou régional (Faux Nénuphar + Potentille couchée + Rumex maritime + Scutellaire à feuilles hastées)
 Faune : 210 espèces d'oiseaux (limicoles, canards, passereaux, rapaces) fréquentent ce site soit de façon permanente, soit au cours de leur cycle biologique (migration, nidification, alimentation...) ; intérêt remarquable pour les orthoptères (34 espèces dont Conocéphale des roseaux, Tétrix caucasien, Criquet des roseaux, Criquet ensanglanté), les Rhopalocères (35 espèces dont Mélitée des centaurées, Mélitée orangée, Mélitée des scabieuses), odonates (36 espèces dont Leste sauvage, Leste verdoyant, Agrion orangé, Agrion mignon, Leste fiancé, Naiade aux yeux rouges) et amphibiens (9 taxons dont Triton ponctué)

Ouverture au public

Animations grand public « découverte » réalisées régulièrement
 Sensibilisation des scolaires : Programme pédagogique en 2014-2015 et 2016-2017 ; spectacle conté en 2016.
 Signalétique : panneaux d'entrée de site (information-sensibilisation)
 Evénements ponctuels dans le cadre de manifestations locales (Randon du Layon...)

Ambiance paysagère :

L'étang de Beaurepaire possède un intérêt biologique exceptionnel et apparaît comme l'un des étangs majeurs, notamment sur les plans ornithologique et botanique, des départements des Deux-Sèvres et du Maine et Loire. Créé au XIV^e siècle au coeur du bocage argenonnais, en partie amont du Layon sur le ruisseau St Nicolas, il présente une forme allongée de plus de 2 kilomètres pour une largeur oscillant entre 100 et 200m. Avec une superficie de 60 ha, il est le plus grand étang du département des Deux-Sèvres.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Aménagements/Activités réalisés, prévus ou souhaitables	Défis à relever (pour les années à venir)
Maîtrise foncière et d'usage : objectif atteint (acquisition de l'étang et des milieux connexes). Préserver la mosaïque d'habitats des ceintures de végétation et les espèces associées : objectif moyennement atteint (fauche des prairies hygrophiles et hydrophiles ; fonctionnement écologique limité depuis fin 2018 par la mise en assec de l'étang pour des motifs de sécurité public liés à des désordres dans la digue). Préserver la quiétude du site pour l'avifaune : objectif moyennement atteint (création d'une RCFS réglementant les activités et la fréquentation du site ; mise en assec de l'étang depuis 2018 ne permettant pas le stationnement des oiseaux d'eau) Gestion piscicole extensive de l'étang compatible avec les enjeux de conservation de la biodiversité : objectif atteint (Contractualisation d'un BRCE avec un exploitant piscicole) Suivi écologique : objectif atteint (bonnes connaissances naturalistes : suivis en prestations habitats-flore et avifaune, Observatoire photographique du paysage). Permettre la découverte du site par le public et le sensibiliser : objectif moyennement atteint (animations grand public et scolaires, élaboration projet création parcours de découverte).	→ Préserver la mosaïque d'habitats des ceintures de végétation et les espèces associées et les conditions d'accueil de l'avifaune : remise en eau de l'étang en 2022 et optimisation de la gestion hydraulique suite travaux de restauration de la digue ; ouverture sélective de la roselière en queue d'étang. → Poursuite et optimisation de la gestion des prairies par fauche et/ou pâturage. → Suivi écologique et document de gestion : réactualisation plan de gestion avec reconduction préalable du diagnostic écologique ; relance du suivi avifaune en 2023 suite remis en eau → Fréquentation, accueil et pédagogie : mise à jour des documents de communication, relance des animation grand public et scolaire suite remise en eau ; aménagement parcours de découverte.	→ Réalisation des travaux de restauration de la digue en 2022 pour assurer la remise en eau de l'étang → Sensibiliser le public local et départemental à l'intérêt du site et à la nécessité de sa préservation : renforcer les actions de communication-sensibilisation, mettre en œuvre le projet de parcours de découverte, en développant les liens avec les activités 'parcours de randonnée...') et acteurs du territoire.

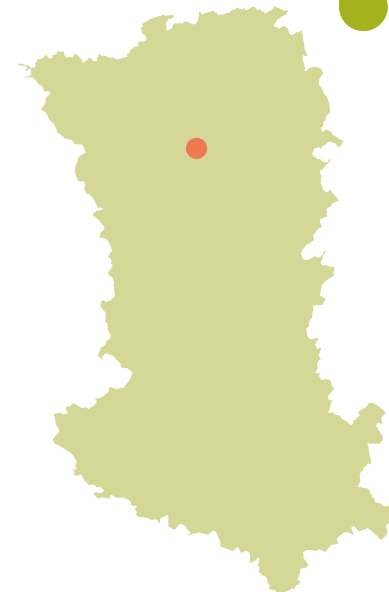
22 / ENS LES COMMUNAUX DE L'HOPITEAU

Communes	Boussais
Propriétaire(s)	Commune de Boussais
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (17.6062 ha)
Superficie du site (ha)	19 ha
Date de désignation en ENS	2012
Date 1^{re} acquisition de parcelle	Bail emphytéotique CEN-Commune depuis 2002
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion réalisé en 2012

Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : milieux de landes, plus ou moins humides, prairies à Molinie et végétation aquatique (9 habitats patrimoniaux, dont 4 d'intérêt communautaire) Flore : 13 espèces à statut (dont Ranunculus ololeucos, Cicendia filiformis) Faune : Le diagnostic réalisé en 2016/2017 a de nouveau démontré l'intérêt biologique du site, avec de nombreux taxons rares tels que la Leucorrhine à gros thorax, le criquet des Ajoncs ou l'Aguré du trèfle pour les taxons entomologiques, le Triton de Blasius, le Triton crêté et le Triton marbré pour les amphibiens, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées ou encore le Grand Murin pour les chiroptères et enfin le Busard Saint Martin et le Pouillot fitis nicheur pour l'avifaune.
Ouverture au public	Parcours d'interprétation (13 panneaux) depuis 2013 Signalétique : mât ENS et signalétique directionnelle routière Dépliant d'appel Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Boussais - Espace Naturel Sensible Communaux de l'Hôpiteau » Animations grand public périodiques

Ambiance paysagère :

les Communaux de l'Hôpiteau constituent une enclave de Brande en zone bocagère, celle-ci se caractérisant comme ailleurs par des prairies principalement vouées à l'élevage et un maillage de haies dense. Le site apparaît de prime abord assez impénétrable. Les contours du site, composés de brandes et boisements, en accentuent l'impression. Mais ce qui fonde l'un des intérêts paysagers du site réside dans sa participation à un ensemble, comprenant : un étang, une ancienne briqueterie, un bois et un bocage cultivé (une ferme toute proche), constituant un remarquable témoin de l'histoire rurale en cœur de Poitou au cours de ces deux ou trois siècles derniers.



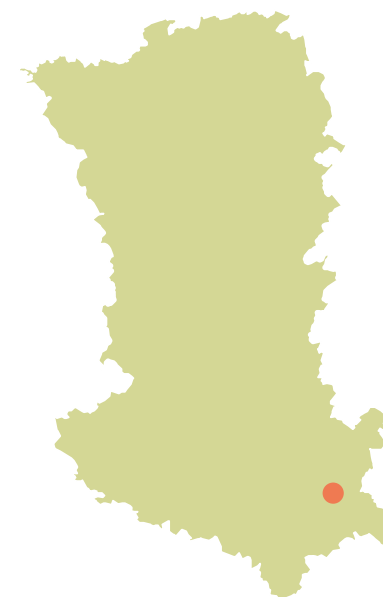
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Favoriser la Brande et les espèces associées : objectif atteint (restauration et entretien des habitats de landes). → Améliorer la fonctionnalité du réseau de points d'eau : objectif atteint (restauration de mares, création de mares plus grandes par le regroupement de petites mares existantes pour diversifier le type de points d'eau) → Préserver la mosaïque de milieux complémentaires et les espèces associées : objectif atteint (complémentarité de landes sèches, humides, haute, basse et de boisements). → Evaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre : objectif moyennement atteint (bonnes connaissances naturalistes : suivis en prestation à fréquence régulière ; 2014 diagnostic Flore-Habitat et 2016 diagnostic Faune) → Permettre la découverte du site par le public et le sensibiliser : objectif atteint (aménagement parcours d'interprétation par le CEN, animations « découverte » périodiques, lettre d'information du CEN...)	→ Favoriser la Brande et les espèces associées : le CEN met en place durant l'hiver 2021 2 nouveaux îlots de pâturage pour entretenir la lande. → Evaluer l'évolution du site et l'efficacité de la sa gestion : évaluation du plan de gestion en cours dans le cadre de sa réactualisation → Fréquentation, accueil et pédagogie : mise à jour des documents de communication. Vieillessement des médias pédagogiques : renouvellement à envisager à très court terme. → Réactualisation plan de gestion	→ Favoriser la Brande et les espèces associées/ Préserver la mosaïque de milieux complémentaires et les espèces associées : définir des unités de gestion et des périodicités d'entretien permettant de mieux assurer la mosaïque d'âge de la brande tout en rationalisant les coûts d'entretien. → Permettre la découverte du site au public et le sensibiliser à sa fragilité : renforcer les actions de communication-sensibilisation. Conserver un sentier de découverte attractif pour le public. → Evaluer la gestion mise en place : réalisation d'un diagnostic d'évaluation et /ou mise en place de suivis spécifiques afin de mieux évaluer la gestion mise en place et son impact sur les cortèges floristiques et faunistiques.

23 / ENS MARAIS DE CLUSSAIS-LA POMMERAIE

Communes	Clussais-la Pommeraie
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (47,3860 ha) - Privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (47,3860 ha, dont 0,35ha en convention de gestion)
Superficie du site (ha)	68 ha dont 48 ha acquis
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	1995
Plan de gestion ou autre	2 ^e plan de gestion : 2021-2030
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : Prairies à Molinie (CB : 37,31, N2000 : 64,10, VPR 5/5) + prairies humides oligo-mésotrophes (CB : 37,21, VPR : 3/5) + Tapis immergés de Characées (CB : 22,44, N2000 : 3140, VPR 4/5) Flore : Gratiola officinale + Renoncule à feuilles d'Ophioglosse + Fritillaire pintade + Gentiane pneumonanthe + Orchidées + Laiche puce + Laiche à épis distants, Trèfle étalé + Choin noirâtre + Germandrée des marais + Gesse de Pannonie Faune : Bruant jaune + Tourterelle des bois + Pie-Grièche écorcheur + Chiroptères + Grenouille rousse + Rainette verte + Grands Tritons + Cuivré des marais + Damier de la Succise + Lestes + Cordulie brongée + Dectique verrucivore + Sténobothre nain + ...
Ouverture au public	Animations grand public : « Papillons » en 2005, 2012, 2016, « Flore » en 2006, 2010, « Amphibiens » en 2007, 2011, 2018, « Bocage » en 2008, 2015, « Oiseaux » en 2007, 2014, « Odonates » en 2009, 2013, 2017, « Générale » en 2008, 2009, 2019. Sensibilisation des scolaires : Programme pédagogique en 2018 – chantiers école en 2015, 2016, 2019, 2020. Signalétique : panneaux d'entrée de site (information-sensibilisation).

Ambiance paysagère :

Le site appartient à l'entité paysagère des « Terres rouges bocagères ». Un maillage de haies et de bosquets encore très dense par endroits et aux formes, configurations et modes de gestion variés, confèrent un caractère singulier à cet ensemble bocager. De plus, la présence de cette terre rouge participe également à créer ce caractère unique au bocage. L'étagement et la diversité de la végétation donne du « relief » à ce site relativement plat, tout en confortant son caractère rural et pastoral.



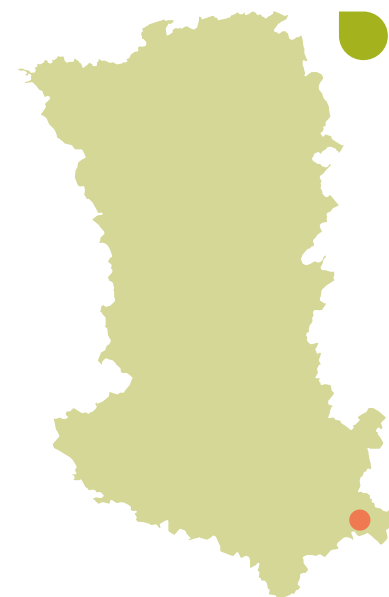
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Augmenter la surface en maîtrise foncière et d'usage : objectif atteint (animation foncière toujours en cours...). → Accompagner la préservation du bocage et des zones humides du territoire (hors MFU CEN et site ENS) : objectif non atteint (assistance technique à développer). → Favoriser le bon état de conservation des prairies à Molinie : objectif moyennement atteint (Expérimentation d'un parcours mixte pâturage/fauche mise en œuvre à partir de 2021 pour améliorer encore la gestion). → Restaurer et gérer la diversité des prairies : objectif atteint (Gestion par fauche et pâturage. Les suivis montrent le maintien d'une grande diversité écologique). → Améliorer la fonctionnalité du réseau de mares et fossés : objectif moyennement atteint (des créations de mares sont prévues – problème de l'assèchement du site). → Préserver la fonctionnalité du patrimoine arboré : objectif atteint (Entretien régulier des haies et préservation des boisements en libre évolution). → Suivre l'évolution écologique du site : objectif moyennement atteint (bonnes connaissances naturalistes : suivis internes et prestations, nécessité de comprendre le fonctionnement hydro). → Sensibiliser et communiquer : objectif moyennement atteint (animations découverte annuelles).	→ Assistance technique auprès des collectivités pour la préservation des bocages et zones humides alentours. → Restauration des prairies à Molinie à partir de parcelles de prairies à Molinie acquises récemment qui sont en cours de boisement. → Gestion adaptée des prairies à Molinie en adaptant le parcours pâturage/fauche mis en place en 2021. → Création de 5 nouvelles mares pour améliorer la fonctionnalité du réseau de points d'eau. → Poursuite de la gestion des prairies par fauche ou pâturage. → Réalisation d'une étude sur l'assèchement potentiel du site, et continuer à suivre les habitats, la flore et la faune. → Réparation d'une passerelle pour améliorer l'accès au site. → Mise à jour des documents de communication.	→ Préserver les prairies à Molinie en bon état de conservation. → Préserver la diversité floristique et faunistique du site. → Améliorer le caractère hydromorphe du site. → Renforcer les actions de communication-sensibilisation.

24 / ENS MARAIS ET COTEAUX DE HANC

Communes	Valdelaume
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (12.6410 ha) Privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (21.5489 ha dont 8.9079 ha sous bail emphytéotique)
Superficie du site (ha)	500 ha (ENS = 230 ha)
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	Bail emphytéotique 1995 – acquisitions 2020
Plan de gestion ou autre	Plan de gestion prévu en 2023 suite à diagnostic écologique 2022
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : Prairies de fauche atlantique (CB : 38.21, VPR 3/5) + Mégaphorbiaies (CB : 37.1, N2000 : 6430, VPR : 5/5) + Pelouse sèche du Mesobromion (CB : 34.32, N2000 : 6210, VPR 5/5) Flore : Gaillet boréal + Renoncule à feuilles d'Ophioglosse + Fritillaire pintade + Euphorbe des marais+ Gesse de Hongris+ Orchidées Faune : Pie-Grièche écorcheur+ Cisticole de joncs+ Crapaud commun+ Rainette verte+ Grands Tritons+ Vipère aspic+ Cuivré des marais + Damier de la Succise + Lestes+ Agrion de mercure + conocéphale des roseaux + ...
Ouverture au public	Animations grand public : « Papillons » en 2013, « Flore » en 2012, 2017, « Bocage » en 2014, « Oiseaux » en 2015, 2019, « Chiroptères » en 2016, « Générale » en 2011, 2020. Sensibilisation des scolaires : Chantiers école en 2017 et 2018. Signalétique : panneaux d'entrée de site (information-sensibilisation).

Ambiance paysagère :

Au sein de ce vaste secteur de plaine céréalière, la bande bocagère de la Plaine de Niort, dont fait partie le site, constitue un événement paysager fort. L'écriture bocagère offre de belles qualités : haies en taillis continues, multi-strates et épaisses, souvent doublées de talus ou de fossés, bordant des prairies pâturées ou fauchées avec quelques mares, bosquets, arbres isolés, desservies de nombreux chemins enherbés et dans une grande quiétude tant la densité bâtie y est faible.



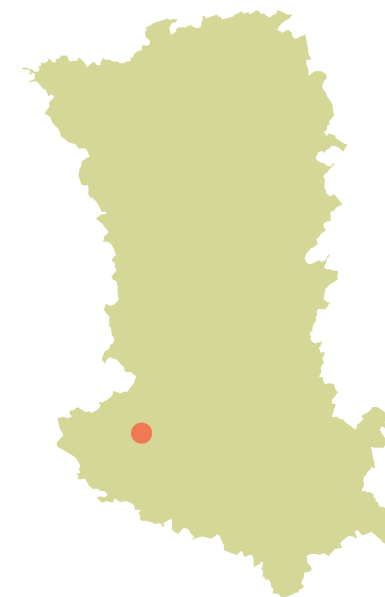
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Augmenter la surface en maîtrise foncière et d'usage : objectif moyennement atteint (animation foncière en cours...). → Favoriser le bon état de conservation des prairies : objectif atteint (Gestion par fauche et pâturage par 2 agriculteurs sous BRCE). → Favoriser le bon état de conservation des pelouses sèches : objectif moyennement atteint (restauration d'une pelouse en cours) → Améliorer la fonctionnalité du réseau de mares: objectif moyennement atteint (seule une mare a été restaurée pour l'instant). → Préserver la fonctionnalité du patrimoine arboré : objectif atteint (Entretien régulier des haies et préservation des boisements en libre évolution). → Suivre l'évolution écologique du site : objectif moyennement atteint (diagnostic écologique en prestation programmé en 2022) → Sensibiliser et communiquer : objectif moyennement atteint (Site annuellement utilisé pour des animations découverte).	→ Elaboration d'un plan de gestion à la suite de la réalisation d'un diagnostic écologique. → Poursuite des acquisitions en développant l'animation foncière. → Poursuite de la gestion des prairies par fauche ou pâturage. → Restauration et création de mares pour améliorer la fonctionnalité du réseau de points d'eau. → Réalisation d'un diagnostic écologique (programmé en 2022) → Mise à jour des documents de communication.	→ Préserver le bocage en bon état de conservation. → Préserver la diversité floristique et faunistique du site. → Renforcer les actions de communication-sensibilisation.

25 / ENS MARAIS DE LA GARETTE

Communes	Sansais, Magné
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (66.1274 ha) - Privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (66.1274 ha)
Superficie du site (ha)	280 ha (ENS = 347 ha)
Date de désignation en ENS	ENS depuis 2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	2006
Plan de gestion ou autre	1 ^{er} plan de gestion : 2011-2021
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : Mégaphorbiaies (CB : 37.1, N2000 : 6430, VPR 5/5) + Végétation à Phalaris arundinacea (CB : 53.16, VPR 4/5) + Aulnaies-frênaies (CB : 44.33, N2000 : 91E0, VPR : 3/5) + Saulaies (CB : 44.92, VPR : 4/5) + Prairies humides (CB : 37.21, VPR : 3/5) Flore : Fritillaire pintade + Hottonie des marais + Laïche à épis grêles+ Dryopteris écaillieux Faune : Loutre+ Crossope aquatique+ Martin-pêcheur+ Hérons cendrés et pourpré+ Anguille+ Brochet+ Cuivré des marais + Morio+ Cordulie métallique+ Cordulie à corps fin+ Criquet des roseaux+ Criquet ensanglanté+ Rosalie des Alpes+...
Ouverture au public	Lettre d'information Batellerie : Site (non accessible par voie de terre) très fréquenté par les balades touristiques en barque

Ambiance paysagère :

Le site appartient à l'entité paysagère des « Terres rouges bocagères ». Un maillage de haies et de bosquets encore très dense par endroits et aux formes, configurations et modes de gestion variés, confèrent un caractère singulier à cet ensemble bocager. De plus, la présence de cette terre rouge participe également à créer ce caractère unique au bocage. L'étagement et la diversité de la végétation donne du « relief » à ce site relativement plat, tout en confortant son caractère rural et pastoral.



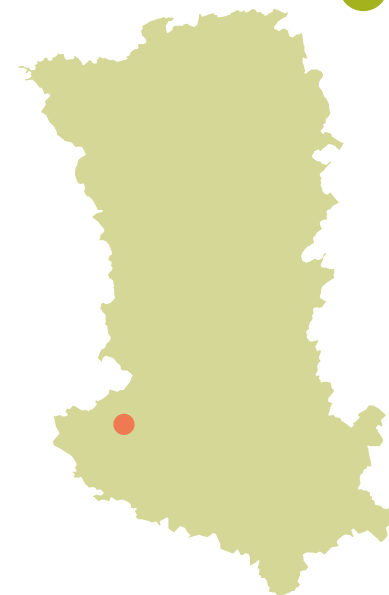
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Augmenter la surface en maîtrise foncière et d'usage : objectif atteint (animation foncière toujours en cours...). → Gérer extensivement les prairies : objectif moyennement atteint (Gestion pastorale par 9 éleveurs locaux sous BRCE ; difficultés rencontrées à cause du caractère inaccessible du site). → Préserver les mégaphorbiaies : objectif atteint (Gestion mécanique dans le cadre d'un contrat N2000). → Préserver les milieux aquatiques : objectif moyennement atteint (Problème de gestion des niveau d'eau). → Préserver les milieux boisés : objectif atteint (Préservation des boisements en libre évolution, avec un bémol sur l'entretien des frênes têtards à cause des difficultés d'accès). → Suivre l'évolution écologique du site : objectif atteint (bonnes connaissances naturalistes : suivis en prestation à fréquence régulière). → Sensibiliser et communiquer : objectif moyennement atteint (Nécessité d'améliorer la sensibilisation auprès de la batellerie pour une meilleure communication auprès des touristes).	→ Préservation d'îlots de pâturage fonctionnels par la signature de BRCE suite aux acquisitions des parcelles et restauration en partenariat avec PNR. → Préservation des mégaphorbiaies et roselières par une gestion adaptée par fauche régulière et coupe des ligneux. → Réorientation des objectifs de gestion sur les parcelles les plus humides où la gestion par pâturage ne fonctionne pas. → Mise à jour des documents de communication.	→ Maintenir une activité d'élevage dans ce site inaccessible pour une gestion des prairies. → Préserver le bocage malgré la chalarose du Frêne. → Préserver les roselières et mégaphorbiaies en bon état de conservation. → Préserver la diversité floristique et faunistique du site. → Améliorer la gestion hydraulique du site. → Renforcer les actions de communication-sensibilisation.

26 / ENS MARAIS DE SAINT-GEORGES DE REX - AMURÉ

Communes	Saint-Georges de Rex et Amuré
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (54.0317 ha) Privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine
Superficie du site (ha)	250 ha (ENS = 225 ha)
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	1996
Plan de gestion ou autre	2 ^e plan de gestion : 2019-2028
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : Mégaphorbiaies (CB : 371, N2000 : 6430, VPR 5/5)+ Bas-Marais alcalins (CB : 54.21, N2000 : 7230, VPR : 4/5) + Roselières (CB : 53.11, VPR 4/5)+ Aulnaies-frênaies (CB : 44.33, N2000 : 91E0, VPR : 3/5)+ Saulaies (CB : 44.92, VPR : 4/5)+ Prairies humides (CB : 37.21, VPR : 3/5) Flore : Gesse des marais + Euphorbe des marais + Fritillaire pintade + Fougère des marais+ Orchis incarnat+ Orchis à fleurs lâches+ Laîche à utricules gracieux+ Laîche à épis distants+ Trèfle écailléux Faune : Loutre+ Crossope aquatique+ Lorient d'Europe+ Rougequeue à Front blanc+ Rousserolle effarvatte+ Anguille+ Brochet+ Cuivré des marais + Cordulie métallique+ Conocéphale des roseaux+ Rosalie des Alpes+ Vertigo de Desmoulins+
Ouverture au public	Animations grand public : « Champignons » en 2009, « Flore » en 2013, « Oiseaux » en 2012, 2016, « Insectes » en 2014, « Générale » en 2008, « Atypique-Contes » 2015, 2017. Lettre d'information, Dépliant d'appel Exposition pédagogique (en partenariat avec le PNR) Itinéraires rando en Deux-Sèvres « Saint-Georges-de-Rex Amuré - Espace Naturel Sensible Marais de Saint-Georges-de-Rex et d'Amuré » et itinéraires cyclables Parcours Terra aventura depuis 2017

Ambiance paysagère :

Ce site s'inscrit dans le vaste ensemble des Marais mouillés bocagers du Marais poitevin. Cette unité présente un paysage entièrement façonné par l'homme composé par une multitude de petites parcelles délimitées par un important réseau hydraulique. Les alignements de frênes têtards ou encore les peupliers de pourtour accompagnent ce réseau et confèrent au site un fort caractère bocager.



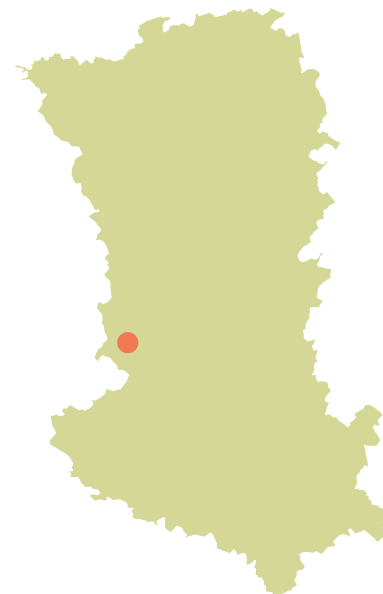
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Augmenter la surface en maîtrise foncière et d'usage : objectif atteint (animation foncière toujours en cours...). → Gérer extensivement les prairies : objectif atteint (Gestion par pâturage par 6 éleveurs locaux sous BRCE suite restauration si nécessaire). → Préserver les roselières et mégaphorbiaies : objectif moyennement atteint (Gestion dans le cadre d'un contrat N2000, mais problème d'assèchement, notamment de la roselière). → Améliorer la fonctionnalité des fossés : objectif moyennement atteint (des fossés sont curés, mais problème de qualité et quantité d'eau). → Maintenir un réseau cohérent de boisements : objectif atteint (Entretien régulier des haies et préservation des boisements en libre évolution). → Suivre l'évolution écologique du site : objectif atteint (bonnes connaissances naturalistes : suivis en prestation à fréquence régulière). → Sensibiliser et communiquer : objectif atteint (Découverte du site par le parcours Terra Aventura + réalisation d'animations grand public)	→ Préservation d'îlots de pâturage fonctionnels par la signature de BRCE suite aux acquisitions des parcelles et restauration en partenariat avec PNR. → Préservation des mégaphorbiaies et roselières par une gestion adaptée par fauche régulière et coupe des ligneux. → Mise à jour des documents de communication.	→ Préserver les prairies humides en bon état de conservation par le maintien notamment du pâturage. → Préserver les roselières et mégaphorbiaies en bon état de conservation. → Préserver le bocage malgré la chalarose du Frêne. → Préserver la diversité floristique et faunistique du site. → Améliorer la gestion hydraulique et la qualité de l'eau sur le site.

27 / ENS MARBRIÈRE D'ARDIN

Communes	Ardin
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (0.6975 ha)
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (0.6975 ha)
Superficie du site (ha)	0,70 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	2012
Plan de gestion ou autre	Plan d'entretien du site à destination de la commune - 2018
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Géologie : Coupe de référence pour le Givétien. Formations caractérisant des milieux de dépôt variés dont la succession s'inscrit dans la cadre d'une transgression marine. Site inscrit à l'inventaire régional des sites d'intérêt géologique et géomorphologique (1997-98), et à l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique (IRPG, 2018-19)
Ouverture au public	Parcours d'interprétation réalisé en 2017 (2 panneaux et 4 tables de lecture) Chemin de petite randonnée à proximité immédiate Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Ardin - La virée de l'Autige » Parcours Terra Aventura Site intégrant le Réseau « l'Homme & la Pierre » Animations grand public Panneaux signalétique routière directionnelle

Ambiance paysagère :

La configuration singulière de l'ancienne carrière met en scène une immersion inattendue dans une ambiance minérale de grande qualité où le front de taille à flanc de colline présente la roche sur une dizaine de mètres d'aplomb. Les épaulements latéraux et les stériles qui lui font face accentuent très nettement l'impression intimiste qui se dégage du lieu, créant dès l'entrée principale un effet de « coulisse » qui invite à la découverte.



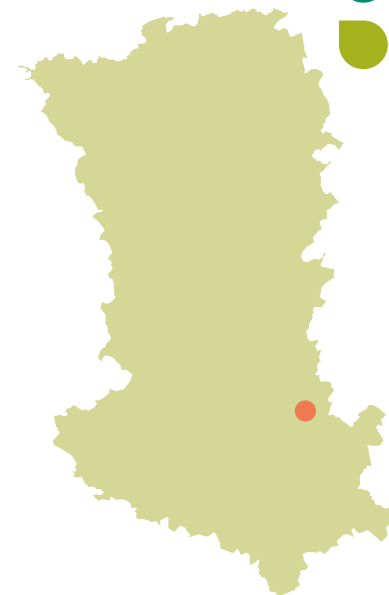
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Assurer l'acquisition ou la maîtrise d'usage par bail emphytéotique du site : objectif atteint (CEN propriétaire du site). → Protéger le patrimoine géologique : objectif atteint (maîtrise foncière du site évitant un changement de destination d'usage) → Confier la réalisation d'une étude complémentaire sur les intérêts écologiques du site : objectif atteint (diagnostic écologique réalisé par DSNE et le GODS en 2012). → Définir un projet de mise en valeur pédagogique avec les différents partenaires techniques en lien avec le réseau « l'Homme et la Pierre » et le schéma ENS du CD79 : objectif atteint (aménagement parcours interprétation par le CEN en lien avec les partenaires (commune, CD79, financeurs, partenaires techniques ...)) ; Thèmes abordés : La pierre marbrière et son exploitation à Ardin, le paysage environnant et la géologie) → Permettre la découverte du site par le public et le sensibiliser au patrimoine géologique et biologique : objectif atteint (aménagement parcours d'interprétation, animations grand public organisées régulièrement, notamment en lien avec le réseau « l'Homme & la Pierre » ; rédaction et diffusion d'une lettre d'information sur le site)	→ Protéger le patrimoine géologique : mise en place d'une protection réglementaire (projet de RNN du Haut-Poitou : Avant-Projet en cours) → Permettre la découverte du site par le public : création d'un dépliant d'appel pour le site. Mise à jour des documents de communication. Augmenter l'offre d'animations « découverte ». Entretien des médias pédagogiques et renouvellement à envisager à moyen-long terme.	→ Etendre la maîtrise foncière aux autres parcelles d'intérêt géologique à proximité (Bois blanc et Bois carré) dans le cadre du projet de RNN du Haut-Poitou (Avant-Projet en cours). → Permettre la découverte du site au public et le sensibiliser au patrimoine géologique et biologique : renforcer les actions de communication-sensibilisation. Conserver un sentier de découverte attractif pour le public.

28 / ENS LA PIERRE-LEVÉE

Communes	Bougon
Propriétaire(s)	Communes de Bougon et d'Exoudun (10.3307 ha)/ privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (10,3307 ha en bail emphytéotique)
Superficie du site (ha)	20 ha dont 19 ha en ENS
Date de désignation en ENS	2014
Date 1^{re} acquisition de parcelle	1 ^{re} signature Baux emphytéotiques - 2000
Plan de gestion ou autre	Notice de gestion : 2016-2021
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : Prairies de fauche atlantiques (CB : 38.21, VPR 3/5) Flore : Mauve alcée + Laitue pérenne + Germandrée des marais + Orchidées Faune : Oedicnème criard+ Pie-grièche écorcheur+ Alouette des champs+ Bruant proyer+ Léopard vert+ Couleuvres verte et jaune et esculape+ Azuré du Serpolet+ Thècle de l'amarel+ Ascalaphe ambré+...
Ouverture au public	Animations grand public : « Papillons » en 2011, 2017, « Flore » en 2014, « Paysage » en 2010, 2013, 2016, 2021, « Oiseaux » en 2009, 2012, 2020, « Orthoptères » en 2010, 2015, « Contes » en 2019. Sensibilisation des scolaires : Chantiers école en 2014, 2016, 2020, 2022. Signalétique : panneaux d'entrée de site. Itinéraire Rando en Deux-Sèvres « Bougon – Autour des Tumulus » Lettre d'information

Ambiance paysagère :

Paysage minéral, avec en point d'orgue le dolmen campé au centre du site, de nombreux murets de pierres sèches délimitent encore le parcellaire. Mais sur ce maillage minéral de qualité, le végétal s'est imposé tantôt en remplacement des murets (dégradés), tantôt en doublement des linéaires conservés ou bien au long des chemins empierrés. Les différentes couleurs, au fil des saisons ; pâtures, haies, boisements, fourrés et pierriers se succèdent, offrent le temps d'une balade, une diversité d'ambiances aussi riches qu'inattendues.



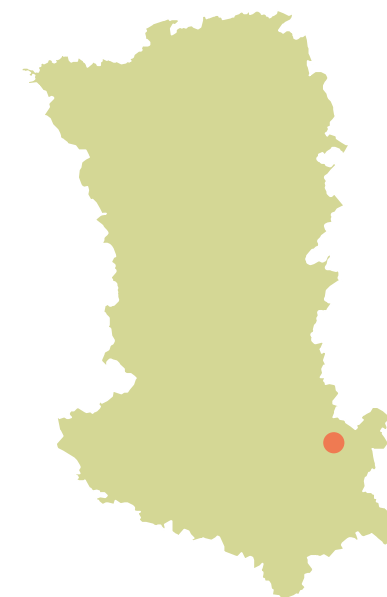
Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Augmenter la surface en maîtrise foncière et d'usage : objectif non atteint (animation foncière ciblée à engager). → Améliorer la qualité écologique des prairies : objectif moyennement atteint (mise en place d'une fauche différenciée en 2016 et de pâturage ovin en 2021, attente des résultats de cette nouvelle gestion). → Favoriser la fonctionnalité du réseau de haies : objectif atteint (Réalisation de différentes plantations, haies benjes et entretien par élagage latéral). → Préserver les murets de pierres sèches : objectif atteint (Restauration des murets en plusieurs phases et entretien régulier). → Suivre l'évolution écologique du site : objectif atteint atteint (bonnes connaissances naturalistes : suivis en prestation à fréquence régulière). → Sensibiliser et communiquer : objectif atteint (Site utilisé pour des animations nature et des chantiers écoles).	→ Révision du plan de gestion suite à la reconduction du diagnostic écologique en cours. → Animation foncière ciblée sur des parcelles complémentaires et sur le site de vallée sèche à proximité pour améliorer la fonctionnalité écologique globale. → Gestion adaptée des prairies en adaptant le pâturage ovin récemment mis en place et les pratiques de fauche. → Suivre les nouvelles pratiques de gestion pour les adapter si nécessaire. → Mise à jour des documents de communication.	→ Améliorer la qualité écologique des prairies par le pâturage ovin. → Préserver la diversité floristique et faunistique du site.

29 / ENS PRAIRIES DE LEZAY

Communes	Legay
Propriétaire(s)	CEN Nouvelle-Aquitaine (9,1225 ha) - Privés
Gestionnaire	CEN Nouvelle-Aquitaine (9,1225 ha)
Superficie du site (ha)	57 ha
Date de désignation en ENS	2014
Date 1 ^{re} acquisition de parcelle	2005
Plan de gestion ou autre	1 ^{er} plan de gestion 2008-2015, 2 ^e (en cours) 2016-2025
Espèce(s) ou habitat(s) emblématique(s) du site	Habitats : communautés à Reine des prés et communautés associées (CB : 371, N2000 : 64.30, VPR 5/5) + prairies calcaires à Molinie (CB : 37.311, N2000 : 6410, VPR : 5/5) + saussaies marécageuses à Saule cendré (CB : 44.921, N2000 : /, VPR : 4/5 + végétations enracinées immergées x tapis immergés de Characées (CB : 22.42x22.44, N2000 : 3150x3140, VPR 4/5). Flore : Orchis élevé + Fritillaire pintade + Gentiane pneumonanthe + Orchis à fleurs lâches + Laïche à épis distants. Faune : Pic noir + Pie-Grièche écorcheur + Grenouille rousse + Triton marbré + Cuivré des marais + Damier de la Succise + Agrion de Mercure
Ouverture au public	Animations grand public : « Papillons » en 2006 et 2010, « Flore » en 2007, « Fréquence grenouille » en 2008 et 2013, « Bocage » en 2009 et 2012, « Oiseaux » en 2011 et 2021, « Insectes » en 2014, « Orthoptères » en 2017 + un programme pédagogique en 2013-2014. Signalétique : panneaux d'entrée de site (Information-sensibilisation).

Ambiance paysagère :

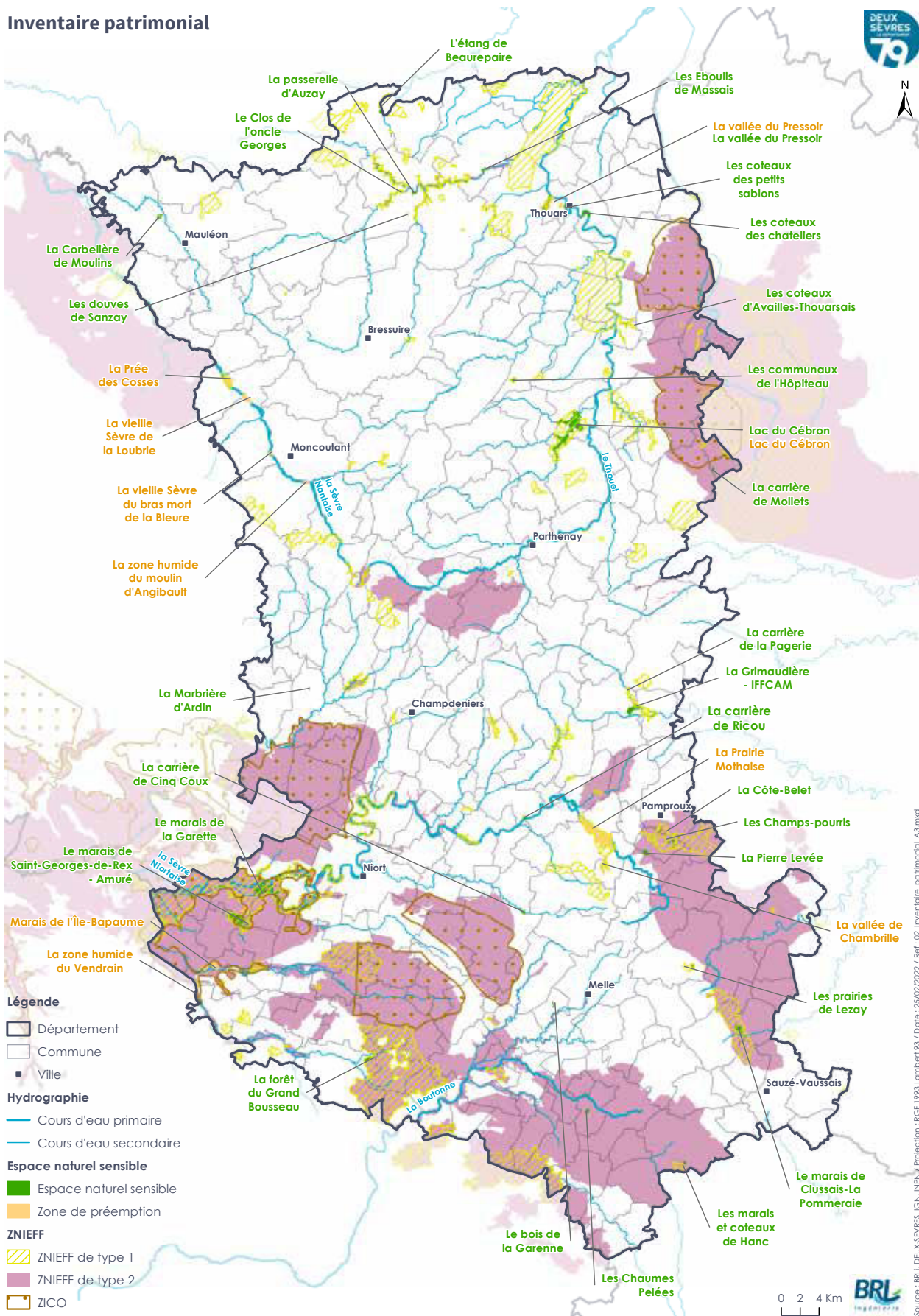
Le site correspond à une mosaïque de prairies humides bocagères présentant un réseau de haies et fossés relativement bien développé. Le site se caractérise par une grande hétérogénéité de milieux. Prairies de pâture, de fauche, boisements, cultures, mares... se partagent l'espace et contribuent à créer une diversité d'ambiances. La présence d'une ancienne usine et d'infrastructures sportives rappelle la proximité du bourg de Legay.



Objectifs / modalités de gestion (actuels)	Tableau de bord gestion	Défis à relever (pour les années à venir)
→ Augmenter la surface en maîtrise foncière et d'usage : objectif atteint (animation foncière toujours en cours...). → Préserver la prairie humide au cœur du site : objectif atteint (gestion réalisée par la fauche et le pâturage ovin suivant les années). Les suivis indiquent que les espèces emblématiques sont stables. → Préserver la phalaridaie/cariçaie : objectif non atteint (dépendant de la volonté de l'exploitant de passer en BRCE). → Préserver et améliorer le réseau de haies : objectif atteint (les travaux de regarnis de haies programmés ont été réalisés). → Préserver le boisement existant : objectif atteint (le maintien en libre évolution sans aucune exploitation permet aux boisements de conserver/augmenter leur valeur écologique). → Améliorer la qualité des milieux aquatiques présents : objectif non atteint (nécessité de mettre en place des moyens pour améliorer le ruisseau de La Brassière et la mare principale). → Suivre l'évolution écologique du site : objectif atteint (la complémentarité entre suivis internes et suivis réalisés en prestation permet une fréquence de mise à jour des données naturalistes satisfaisante). → Améliorer la valorisation du site : objectif moyennement atteint (affluences variables lors des animations, parcours Terra Aventura en tout début de réflexion avec la commune pour améliorer la valorisation).	→ Etendre la maîtrise foncière : opération en cours par l'intermédiaire d'une animation foncière en partenariat avec la SAFER, de nouvelles prairies et boisements sont sur le point d'être acquis. → Gestion de la prairie humide au cœur du site : une clôture vient d'être aménagée. Elle permettra la contractualisation avec un éleveur ovin pour une gestion pérenne et économiquement plus pertinente. Les parcelles prochainement acquises seront restaurées et gérées. → Amélioration du cours d'eau de La Brassière : ce cours d'eau nécessite un travail de renaturation à mener en parallèle d'une amélioration de la gestion des parcelles attenantes actuellement sur-pâturées. Pour répondre à ces deux objectifs, des rapprochements sont en cours avec le propriétaire et l'exploitant de ces parcelles attenantes (cf. CTMA « Clain sud » en cours d'exercice). → Amélioration de la valorisation du site : certains élus semblent intéressés par la mise en place d'un parcours Terra Aventura. Le CEN NA se met à leur disposition pour qu'un tel projet aboutisse. Cet outil permettrait de faire connaître davantage le site via un dispositif accessible en permanence et qui correspond à une demande du grand public (dispositif à grand succès).	→ Réaliser un projet de renaturation sur le cours d'eau de La Brassière ; → Passer en BRCE les parcelles du CEN NA actuellement en bail rural simple ; → Multiplier les surfaces en prairies naturelles humides préservées et gérées durablement via des acquisitions complémentaires ; → Permettre la gestion pérenne de ces surfaces en prairies en installant un éleveur ovin : cela suppose la restauration des linéaires de clôtures qui est une opération coûteuse sur le coup mais qui permet une gestion plus rationnelle à l'avenir ; → Créer de nouvelles mares sur des parcelles nouvellement acquises afin de densifier le réseau d'habitats favorables aux amphibiens et odonates ; → Renforcer les actions de communication-sensibilisation (Terra Aventura...)

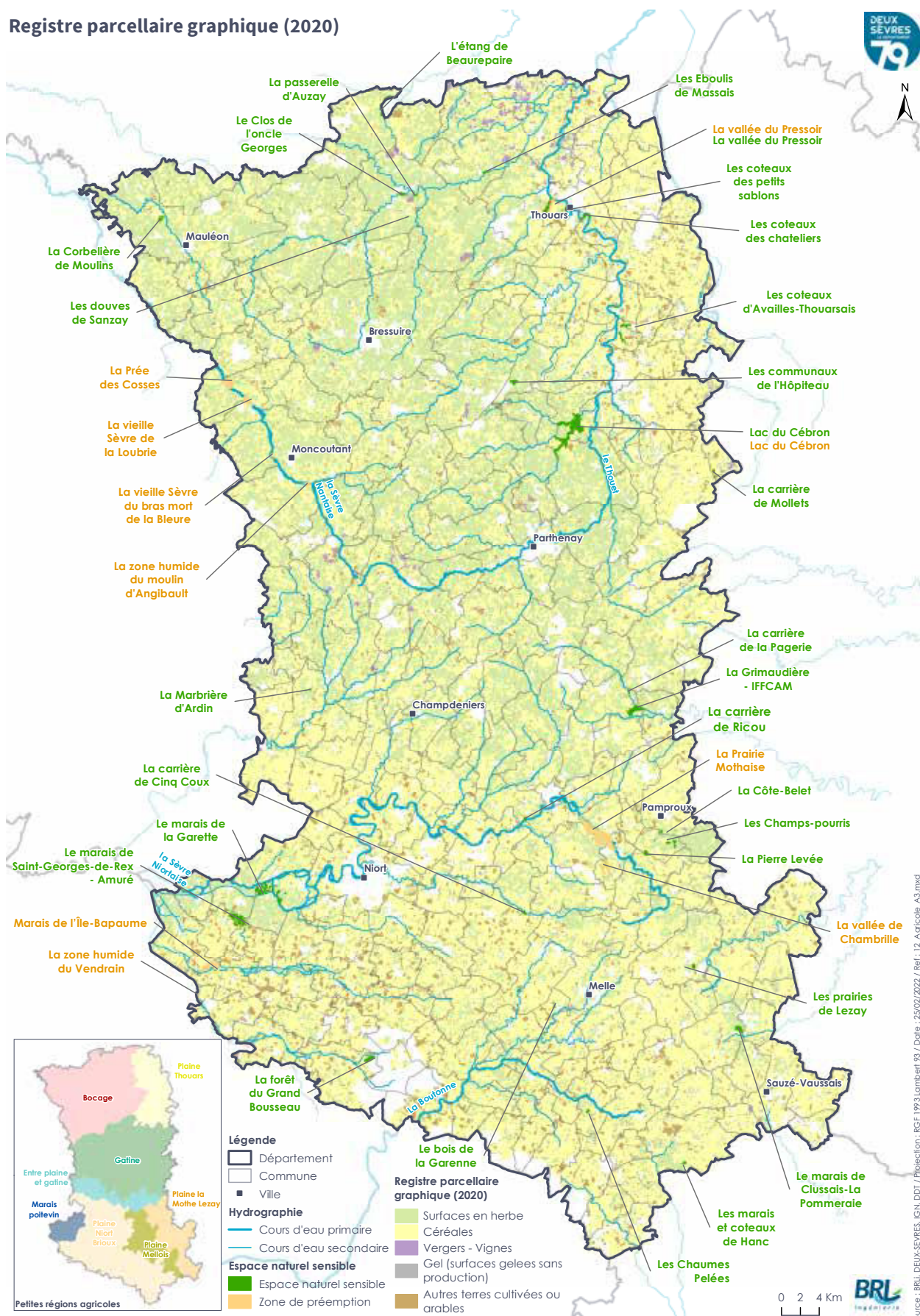


Inventaire patrimonial

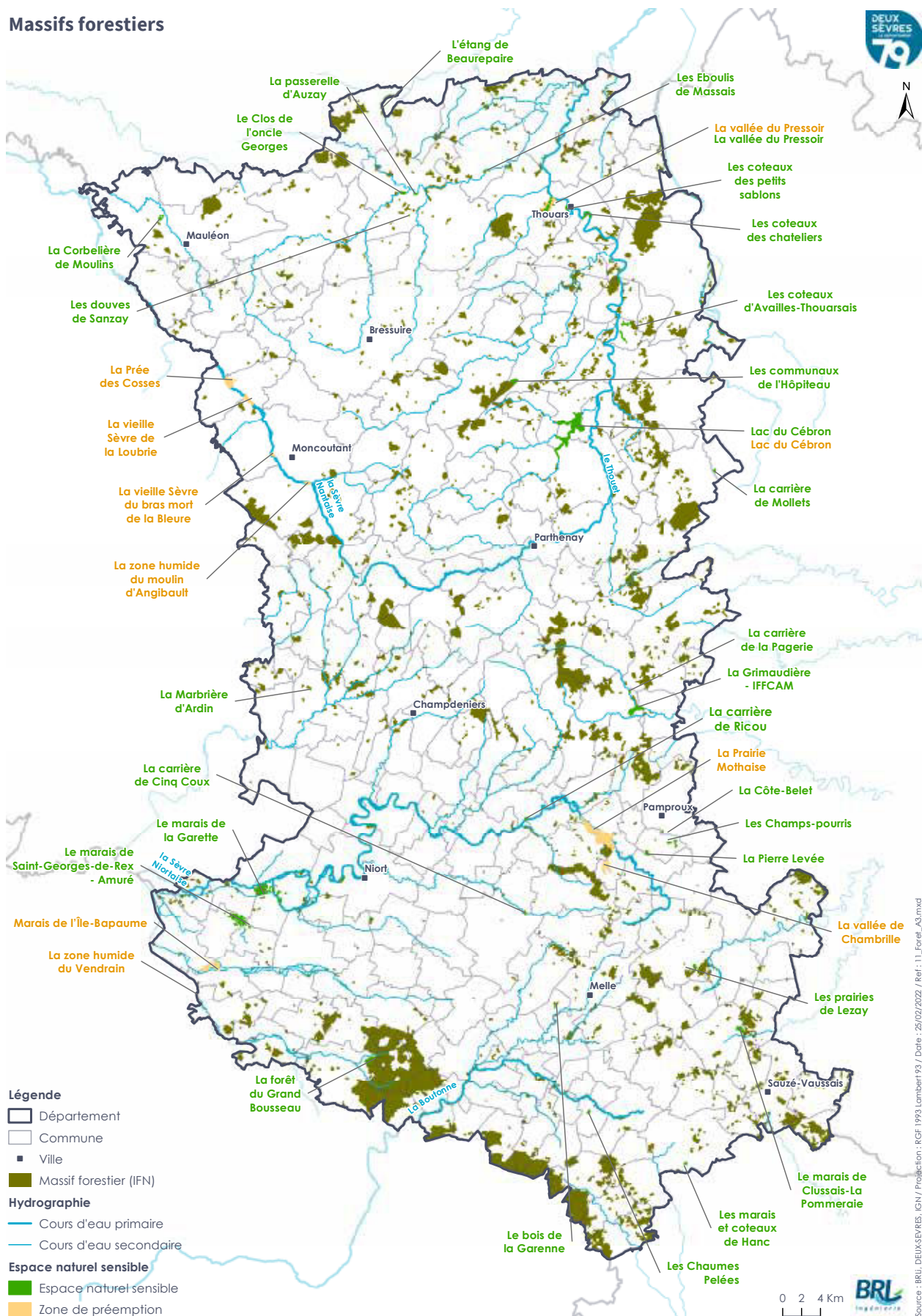




Registre parcellaire graphique (2020)

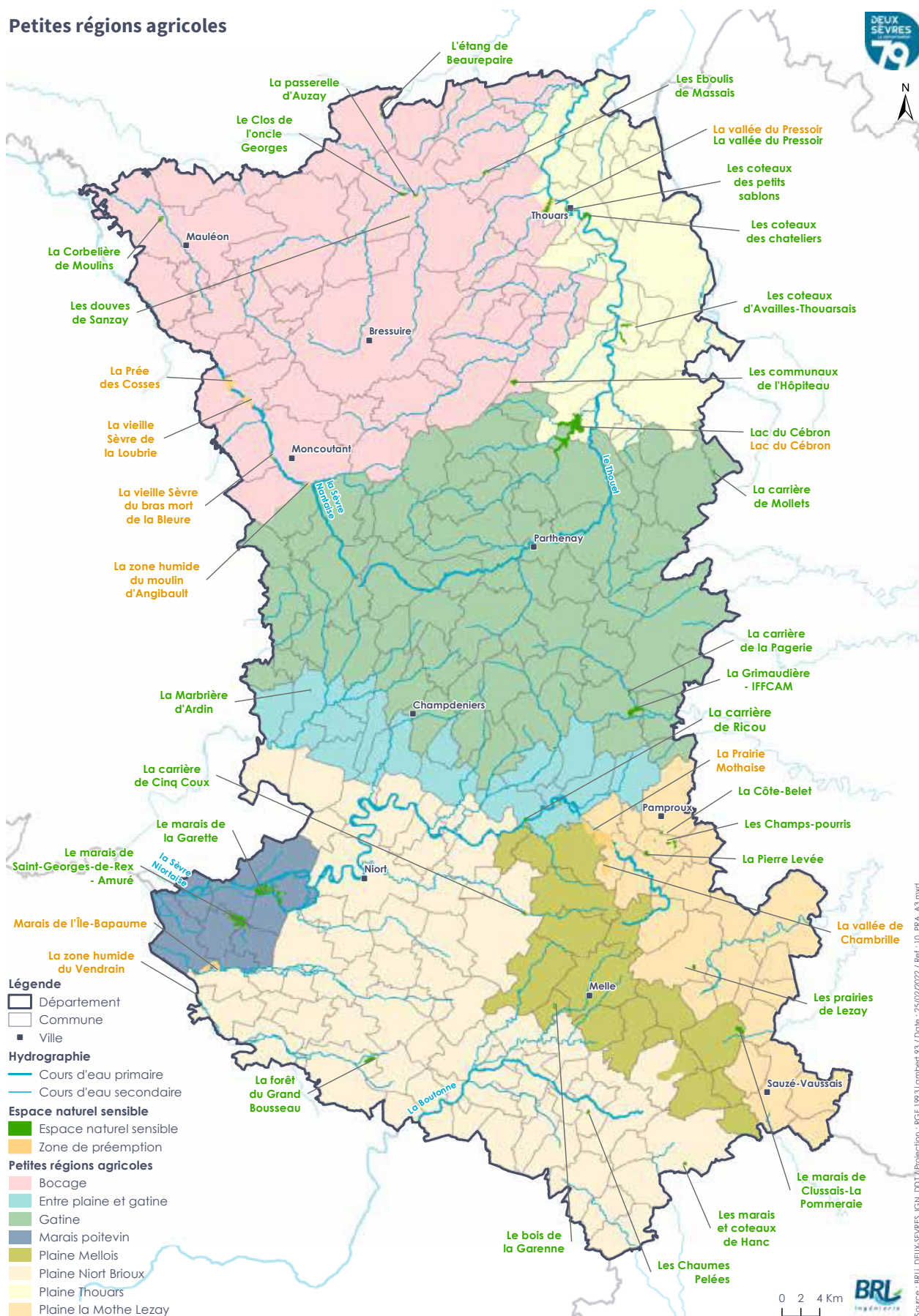


Massifs forestiers





Petites régions agricoles



Source : BRIL DEUX-SEVRES, IGN, DDT / Projection : RCF 1993 Lambert 93 / Date : 25/02/2022 / Ref : 10_PRA_A3.mxd

Captage

Légende

- Département
- Ville

Hydrographie

- Cours d'eau primaire
- Cours d'eau secondaire

Espace naturel sensible

- Espace naturel sensible
- Zone de préemption

Captage

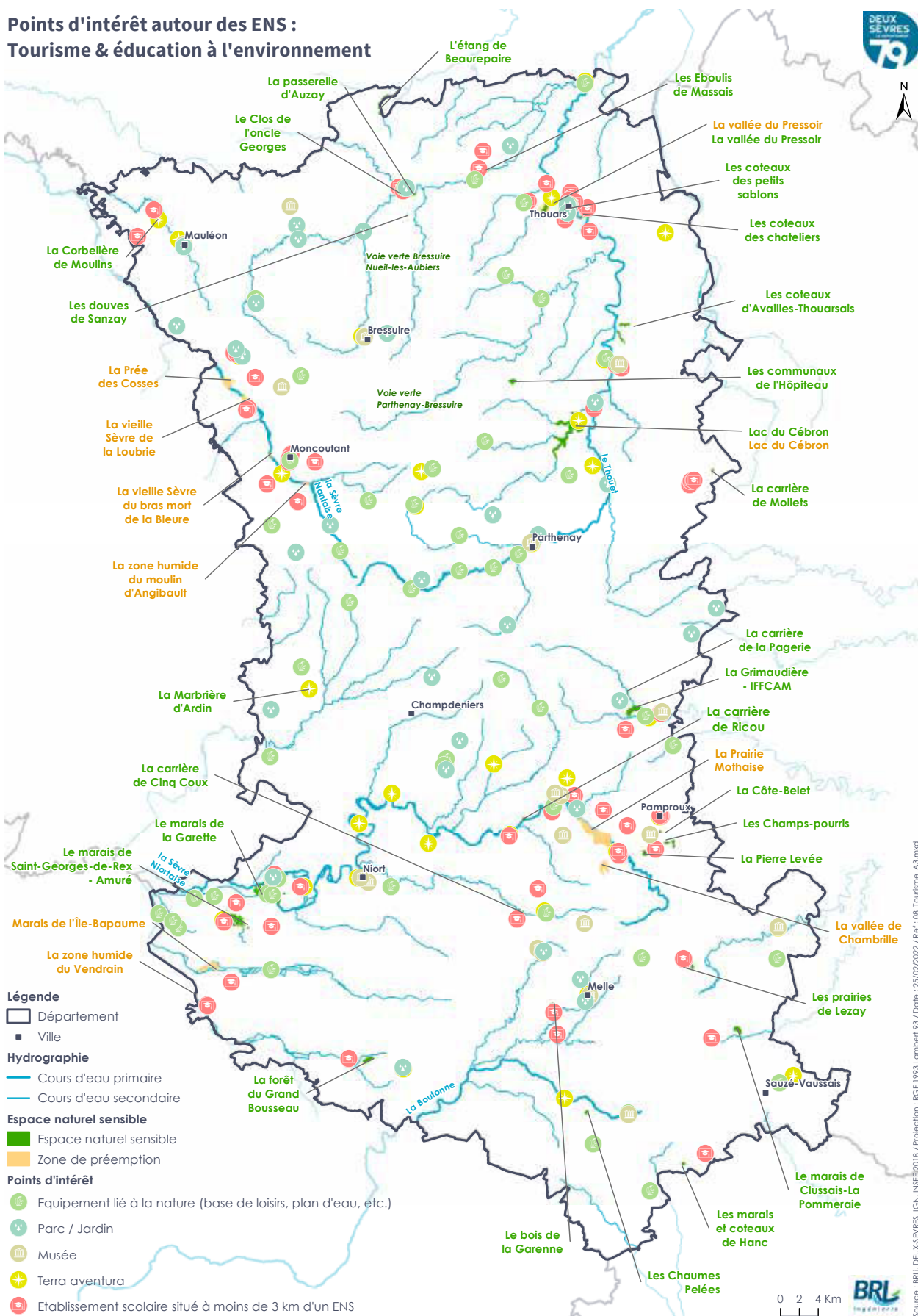
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Aire d'alimentation des captages

DEUX SEVRES 79

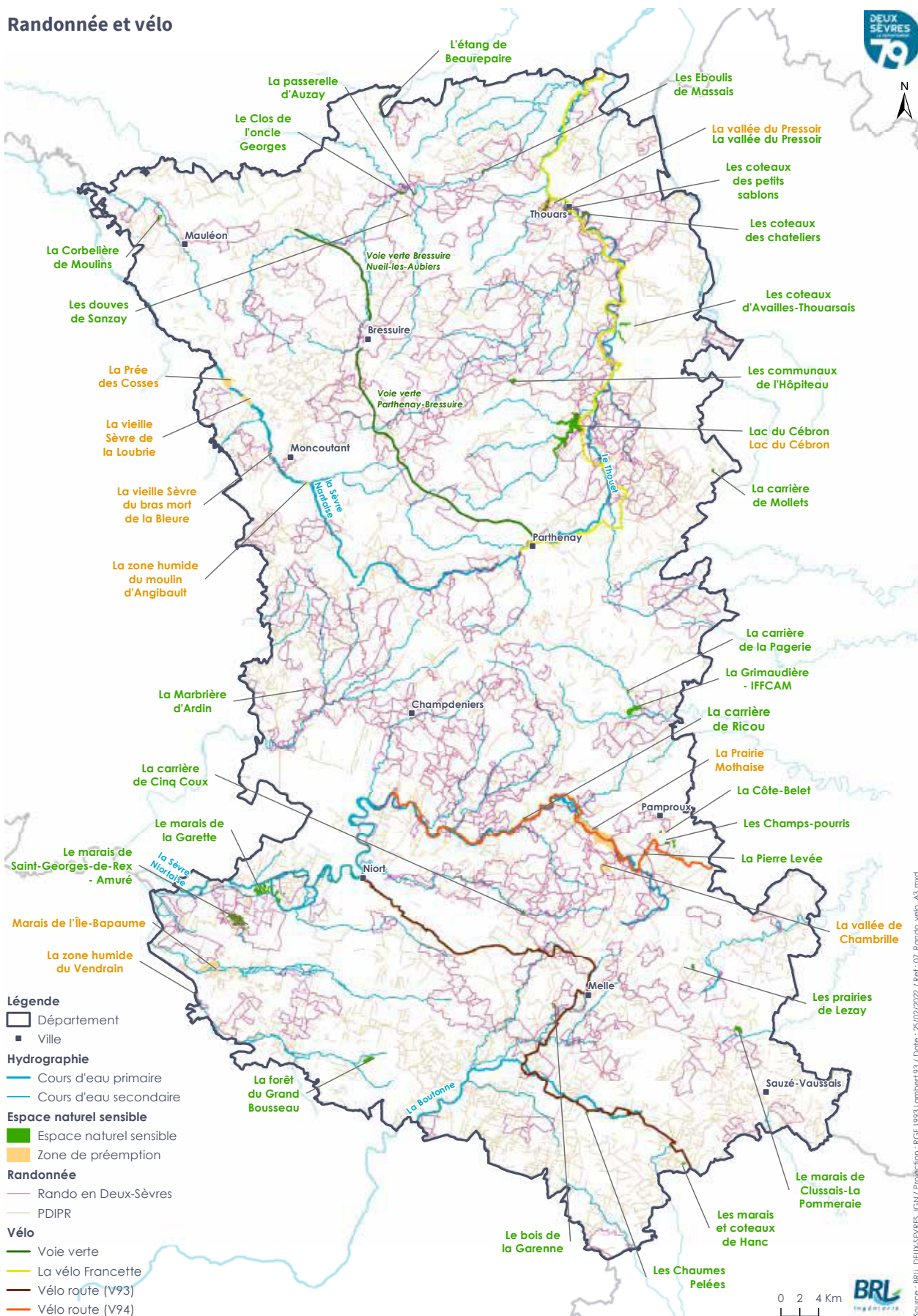
BRL

Source : BRL DEUX SEVRES, GHV, Projection : RGF 1993 Lambert 93 / Date : 25/02/2022 / Ref : 109_Captage_A3.mxd

Points d'intérêt autour des ENS : Tourisme & éducation à l'environnement

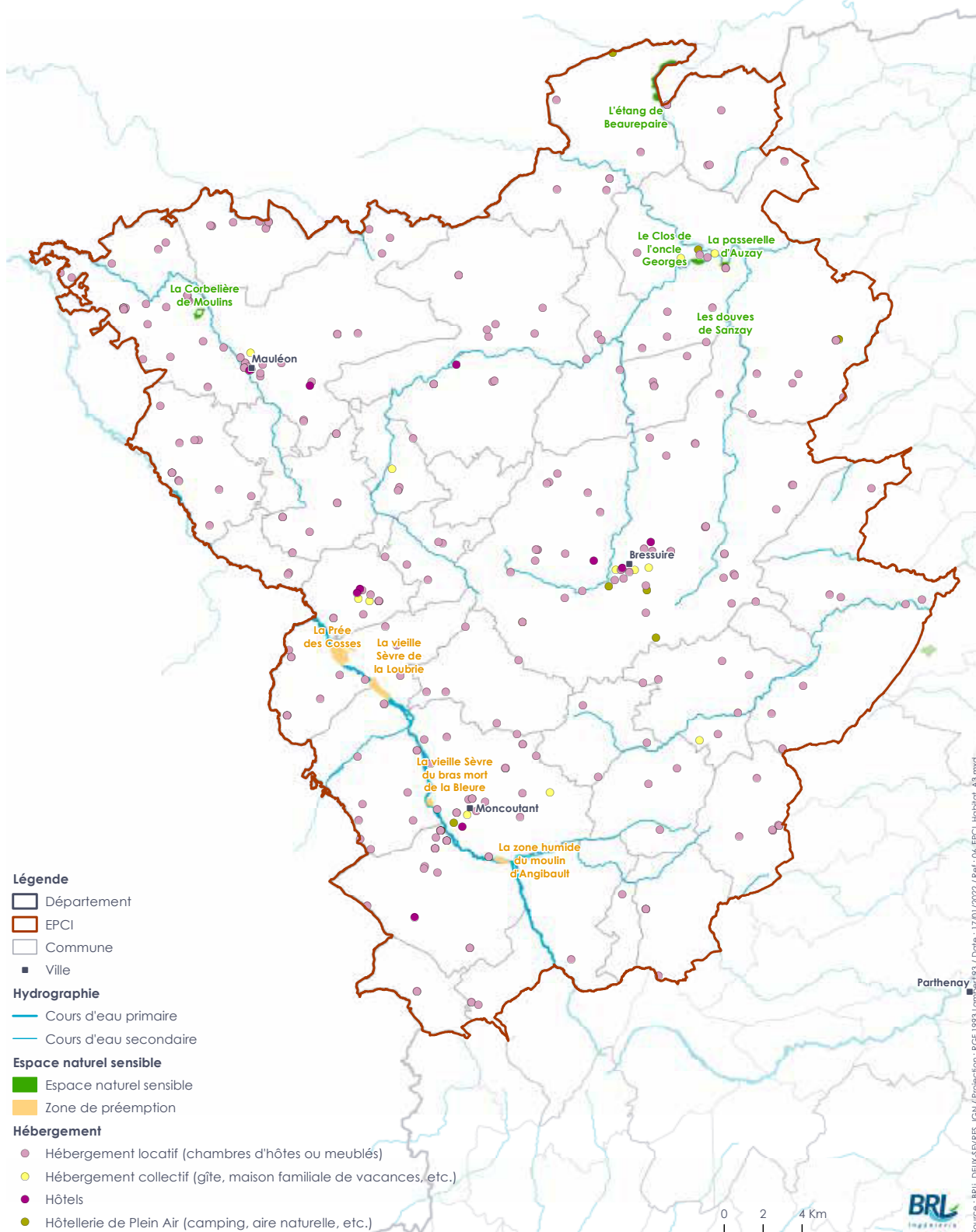


Randonnée et vélo

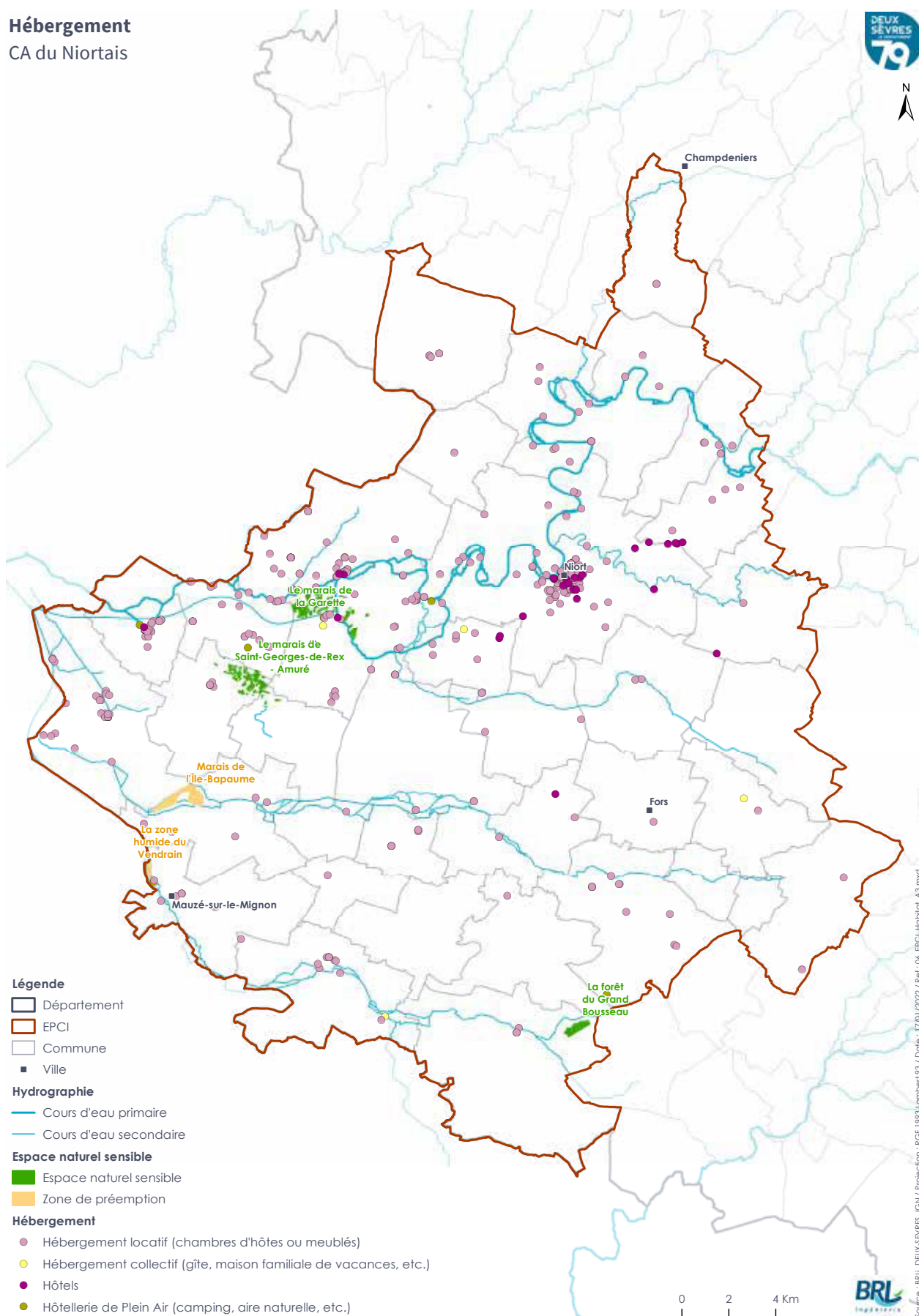


Hébergement

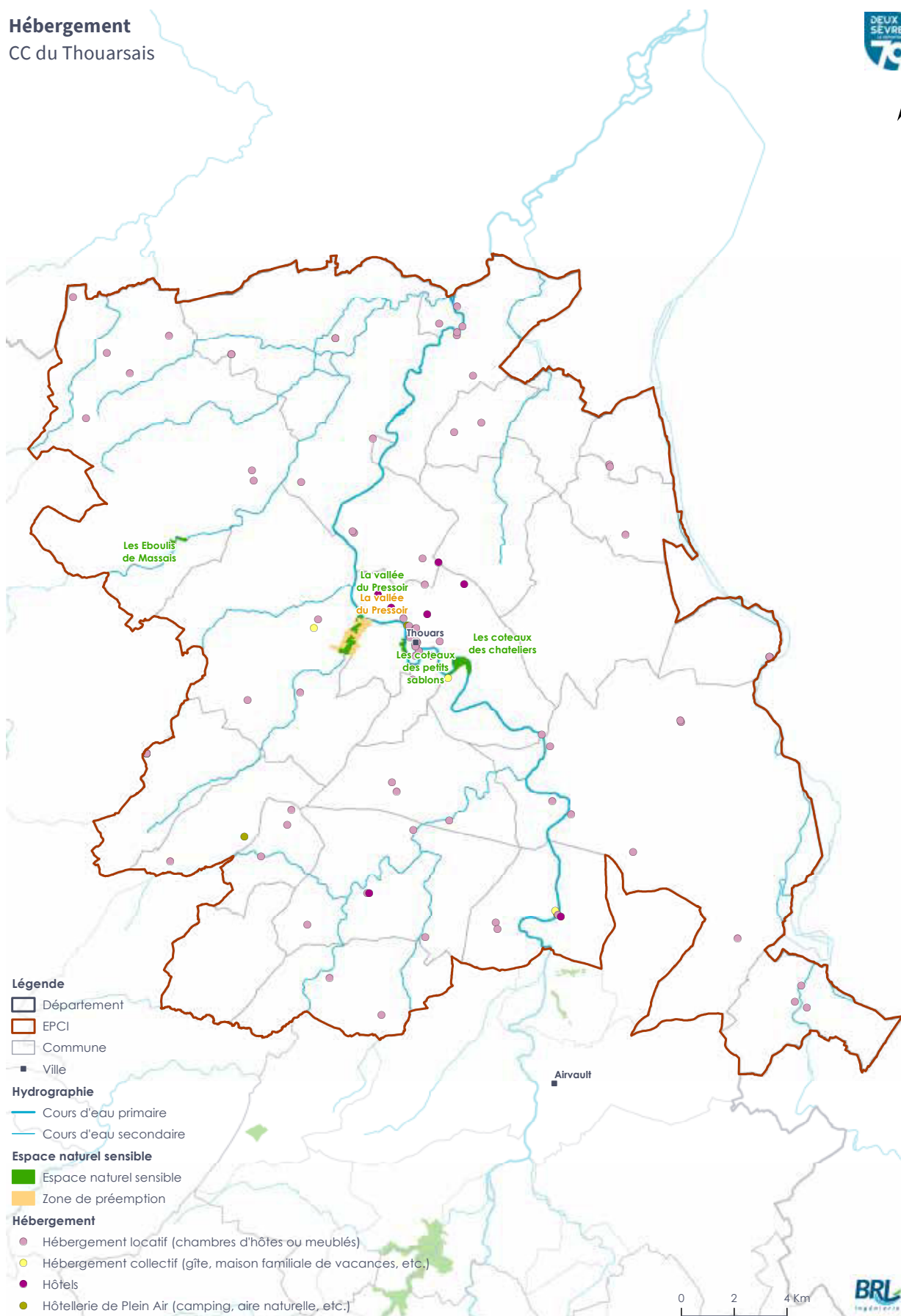
CA du Bocage Bressuirais



Hébergement CA du Niortais

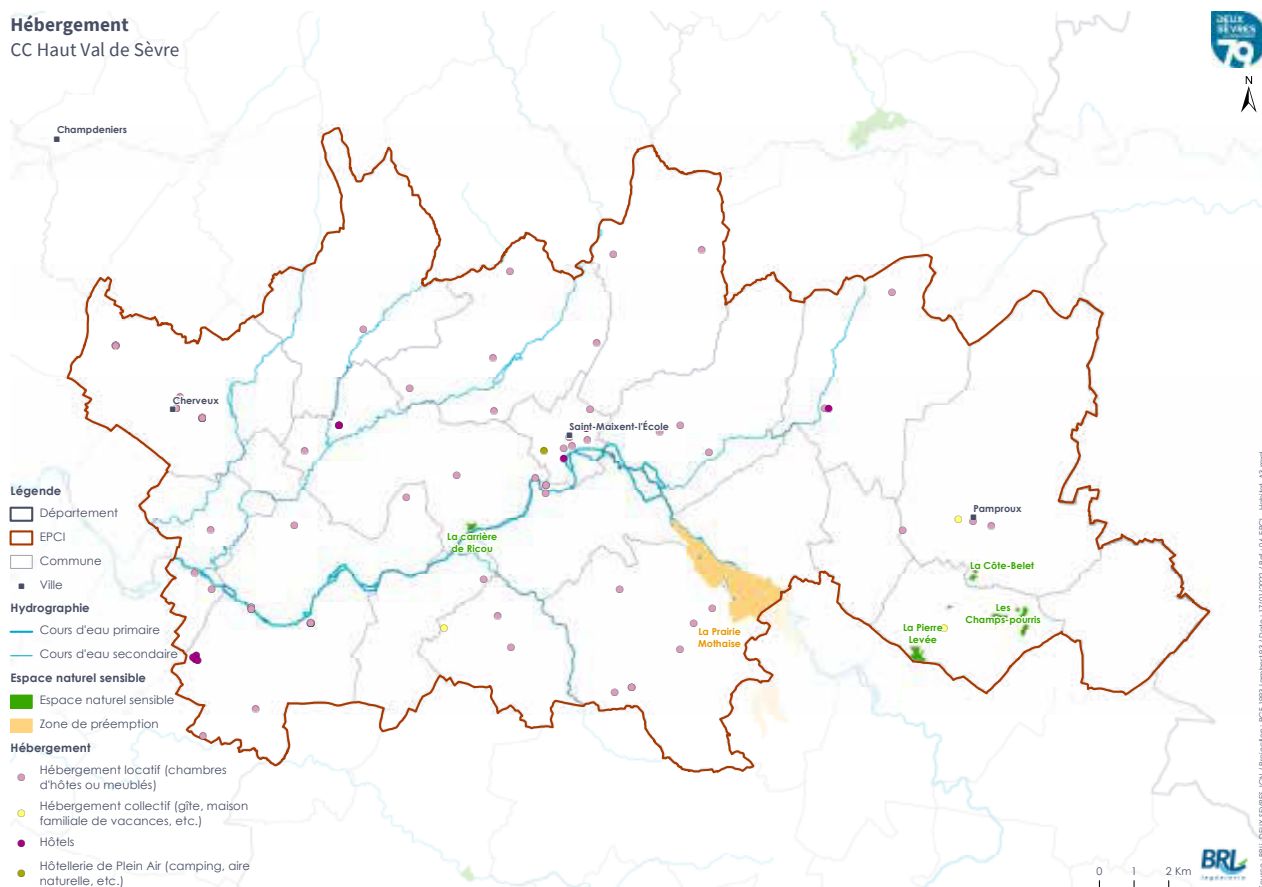


Hébergement CC du Thouarsais

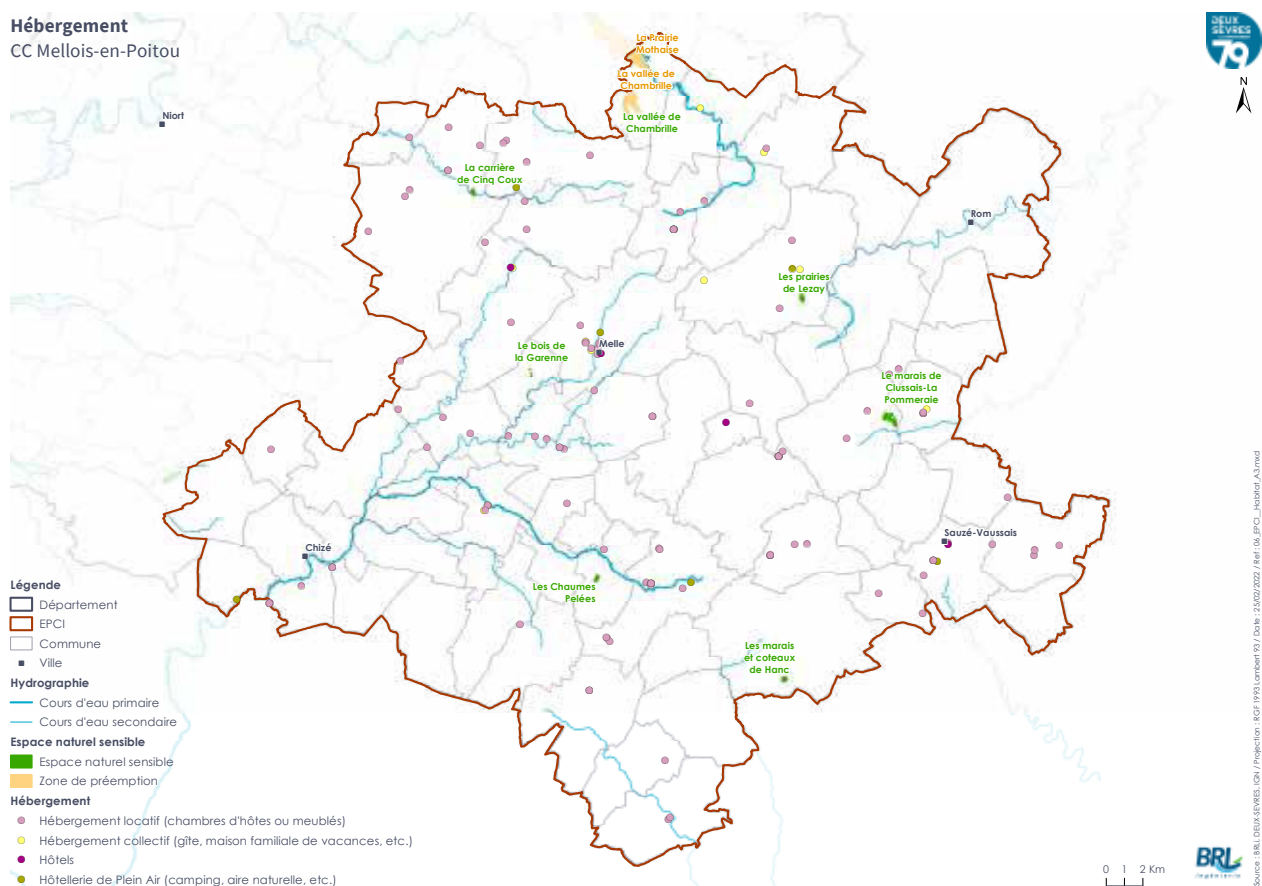




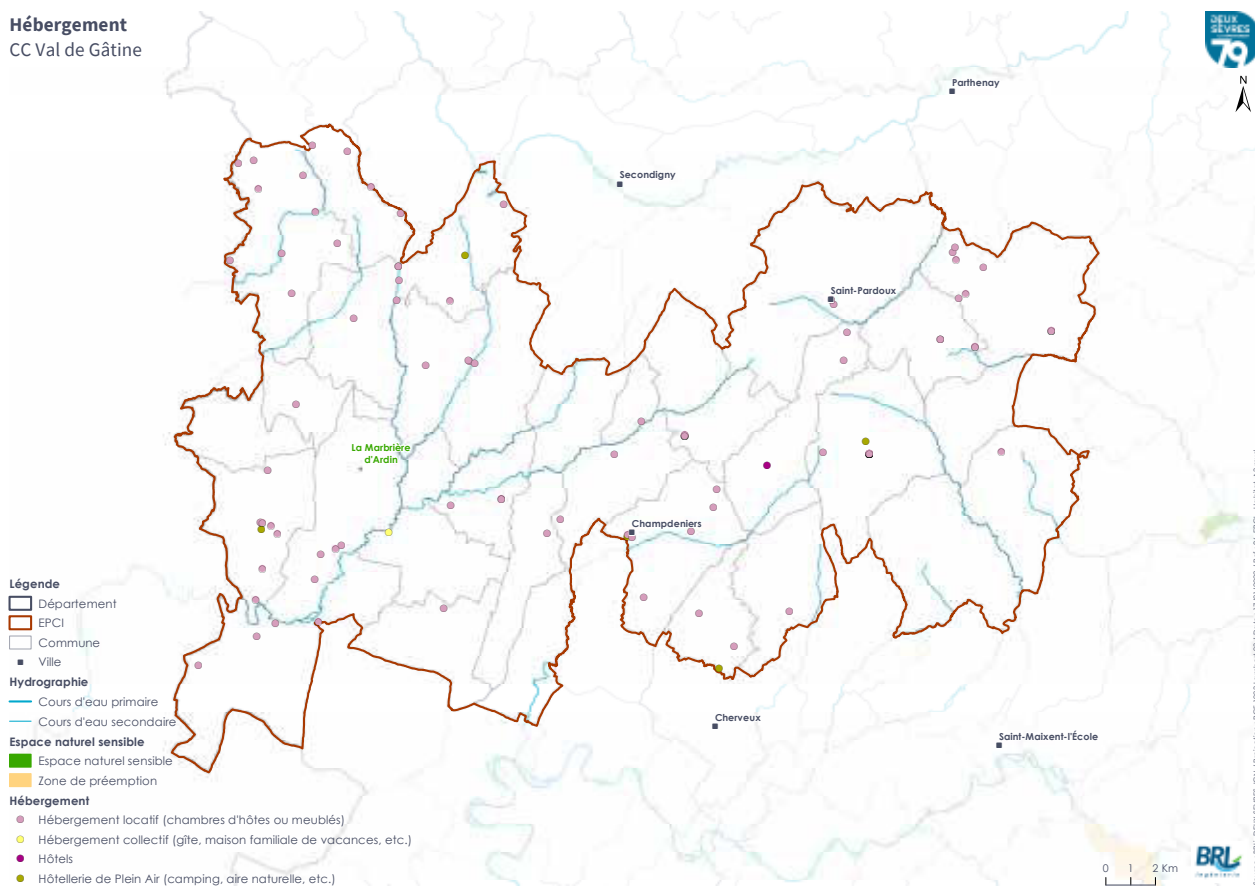
Hébergement CC Haut Val de Sèvre



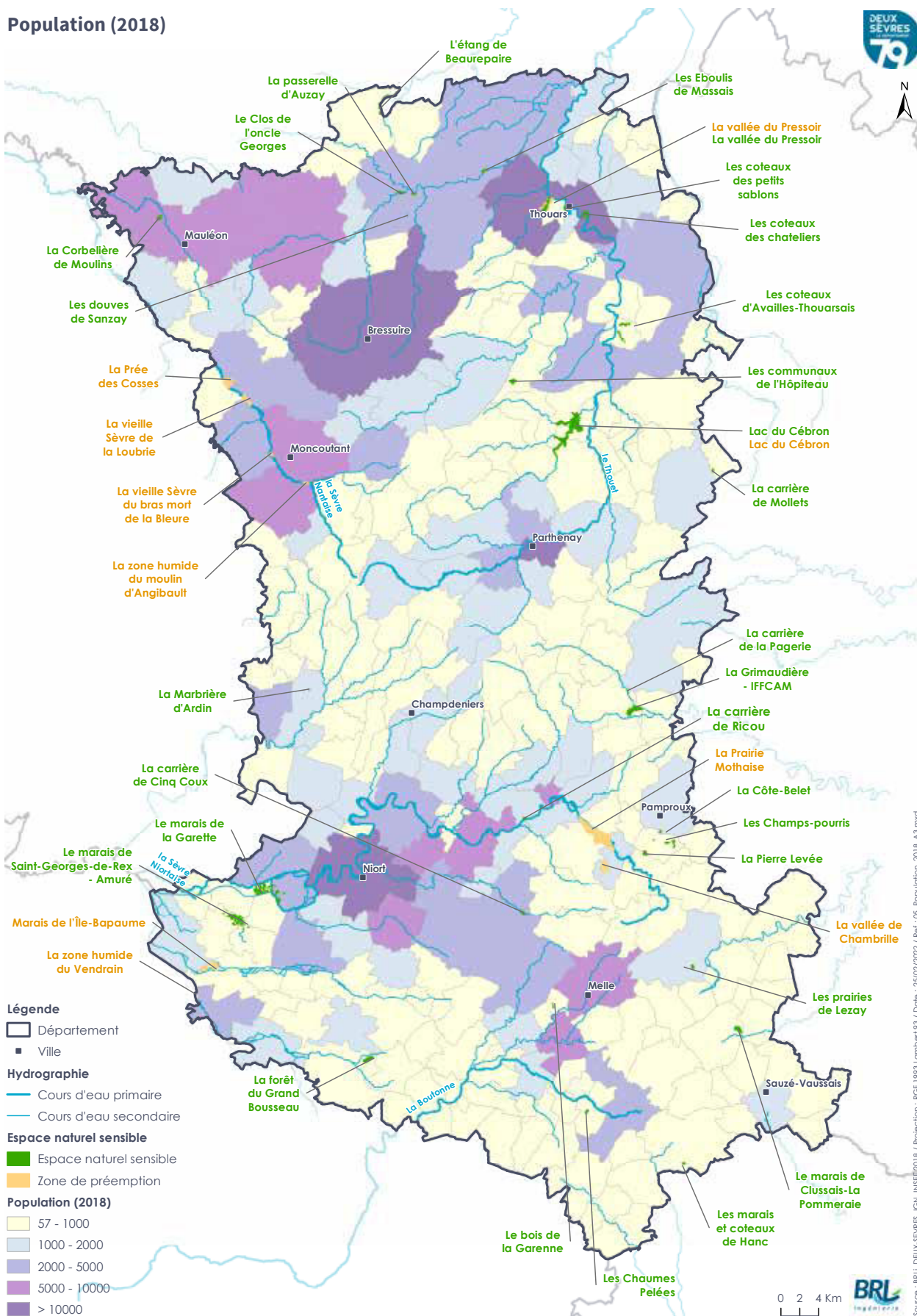
Hébergement CC Mellois-en-Poitou



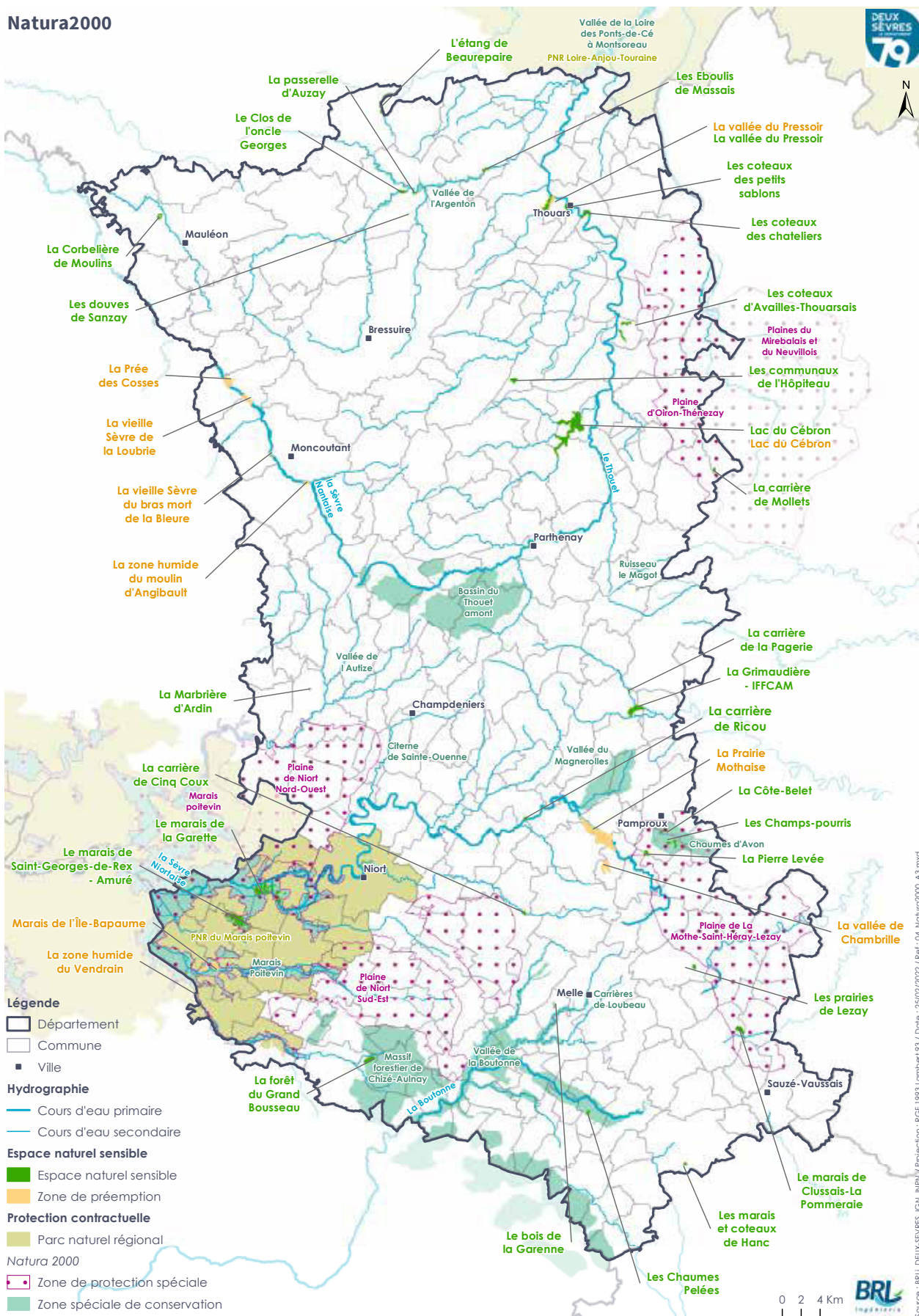
Hébergement CC Val de Gâtine



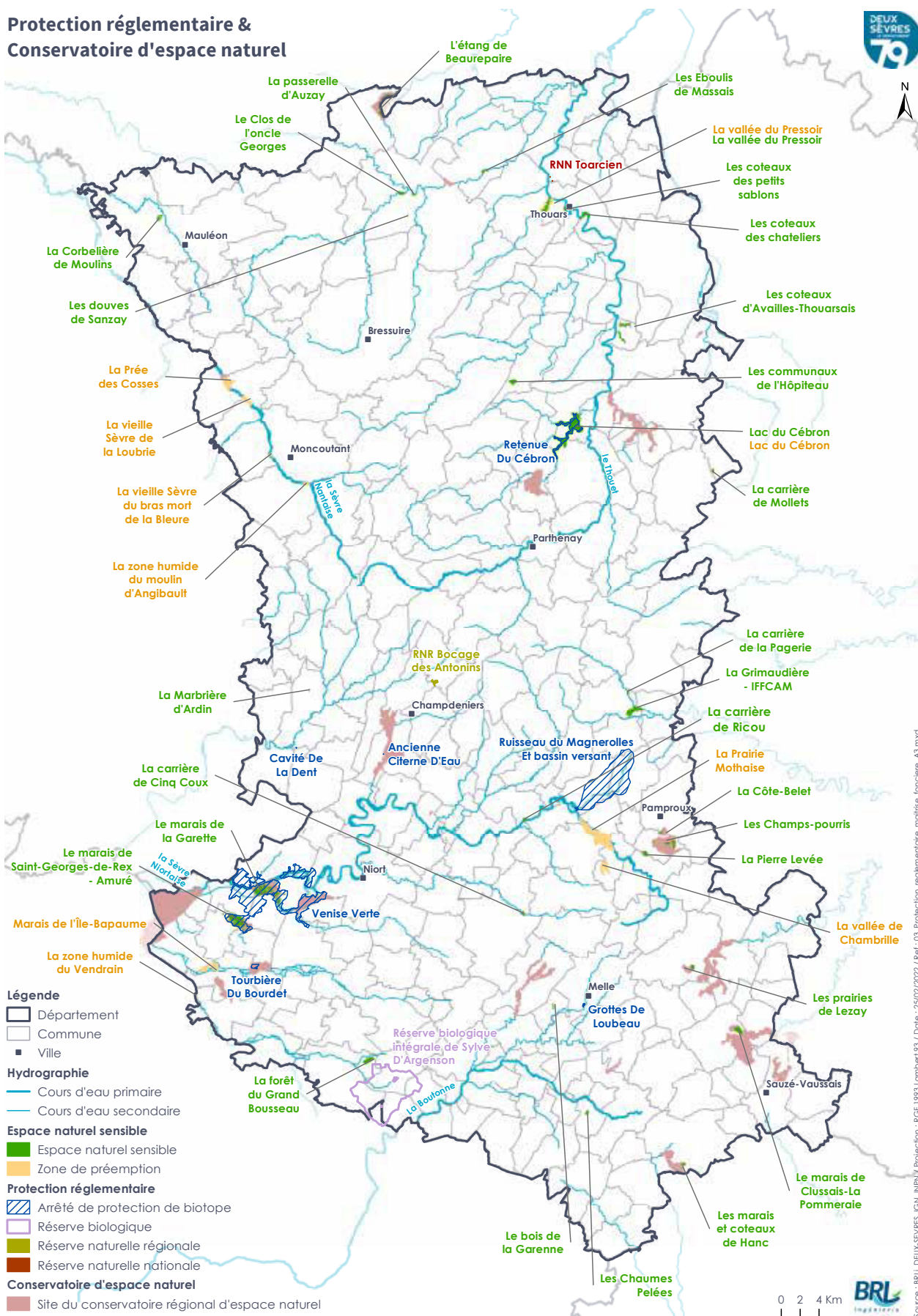
Population (2018)



Natura2000



Protection réglementaire & Conservatoire d'espace naturel



CARACTÉRISTIQUES	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
AMBITION	Sites emblématiques d'intérêt supra-départemental, moteurs pour l'attractivité du territoire	Sites remarquables d'intérêt départemental, contribuent à l'attractivité du territoire	Sites plus intimes, d'intérêt local, offrent un accès privilégié pour la découverte de la nature de proximité
ENJEUX RESSOURCE EN EAU	Sites intégrant un périmètre de protection captage ou une zone d'expansion crues ou une zone humide	Sites pouvant intégrer un périmètre de protection captage ou une zone d'expansion crues ou une zone humide	Sites pouvant intégrer un périmètre de protection captage ou une zone d'expansion crues ou une zone humide
RICHESSSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES	• Enjeux importants et prioritaires ex. ZNIEFF • Bénéficie de protection réglementaire sauf RNN ou RNN • Urgence à agir pour préserver une espèce et/ou un milieu naturel	• A minima présence espèces ou habitats protégés • Peut bénéficier de protection réglementaire sauf RNN ou RNN	• A minima présence espèces ou habitats protégés • Peut bénéficier de protection réglementaire sauf RNN ou RNN
DIMENSION	100 à 500 ha environ	20 à 200 ha	1 à 50 ha
ACCUEIL DU PUBLIC	• L'accueil du public peut être limité dans le temps et/ou dans l'espace, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les personnes. • Les aménagements sont légers et respectueux de l'environnement. • Possibilité d'activités diverses (nature, sportives, culturelles, etc.) • L'accueil des publics en situation de handicap doit être favorisé, dans la mesure du possible	• L'accueil du public peut être limité dans le temps et/ou dans l'espace, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les personnes. • Les aménagements sont légers et respectueux de l'environnement. • L'accueil des publics en situation de handicap doit être favorisé, dans la mesure du possible • Le suivi de la fréquentation est intégré à l'observatoire des « ENS »	• L'accueil du public peut être limité dans le temps et/ou dans l'espace, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les personnes. • Les aménagements sont légers et respectueux de l'environnement. • L'accueil des publics en situation de handicap doit être favorisé, dans la mesure du possible • Le suivi de la fréquentation est intégré à l'observatoire des « ENS »



CARACTÉRISTIQUES	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
GESTION	• Les activités sont cadrées par un document de gestion • Le suivi des activités est intégré à l'observatoire des « ENS » • Prise en compte dans les documents d'urbanisme	• Les activités sont cadrées par un document de gestion • Le suivi des activités est intégré à l'observatoire des « ENS » • Prise en compte dans les documents d'urbanisme	• Les activités sont cadrées par un document de gestion • Le suivi des activités est intégré à l'observatoire des « ENS »
COMMUNICATION/ PROMOTION	• Les sites sont jalonnés d'un support« ENS » • Bénéficient de tous les supports de valorisation et communication ENS • Animations tous les ans par le Département • La promotion est intégrée à la promotion supra-départementale de l'offre touristique	• Les sites sont jalonnés d'un support« ENS » • Bénéficient de certains supports de valorisation et communication ENS • Animations par le Département • La promotion est intégrée à la promotion départementale de l'offre touristique et locale	• Les sites sont jalonnés d'un support« ENS » • Bénéficient de certains supports de valorisation et communication ENS • Animations ponctuelles par le Département • La promotion est intégrée à la promotion départementale et infra-départementale de l'offre touristique

CATÉGORISATION DES ENS EXISTANTS

Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
ENS	commune	Propriétaire / gestionnaire	ENS	commune	propriétaire / gestionnaire	ENS	commune	propriétaire / gestionnaire
Le Lac du Cébron	St Loup Lamairé Louin Gourgé Lageon	Dept79	La Vallée du Pressoir	Sainte-Radegonde St-Jacques-de-Thouars Mauzé-Thouarsais	Communauté de communes du Thouarsais	Les vallées sèches d'Availles-Thouarsais	Availles-Thouarsais	CEN
			Le marais de St-Georges de Rex et d'Amuré	Saint-Georges-de-Rex Amuré	CEN	Le marais de Clussais-La-Pommeraiie	Clussais-La-Pommeraiie	CEN
			La Grimaudière – IFFCAM	Les Châteliars	Dept	Les prairies de Legay	Legay	CEN
			La carrière de Ricou	Agay-le-brûlé	Commune	Les marais et coteaux de Hanc	Valdelaume	CEN
			Le clos de l'oncle Georges	Argentonnay	Agglo2B	La carrière de la Pagerie	Les Châteliars	Commune
			L'étang de Beaurepaire	Saint-Maurice-Etusson Cléré-sur-Layon	CEN	Les Chaumes pelées	Fontenille-St-Martin-d'Entraigue	Commune/CEN
			La Corbelière de Moulins	Mauléon	Commune	Les douves Sangay	Argentonnay	Commune/ Association La Colporteuse
			La passerelle d'Auzay	Argentonnay	Agglo2B	Les Eboulis de Massais	Val-en-Vignes	Commune/ Communauté de communes du Thouarsais
			La forêt du Grand Bousseau	Plaine d'Argenson	Dept	Le bois de la Garenne	Sain-Romans-les-Melle	Commune
			La carrière de Cinq-Coux	Aigondigné	Communauté de communes Mellois en Poitou	Coteaux et prairies des Chateliars	St-Jacques-de-Thouars	Communauté de communes du Thouarsais
			La carrière de Mollets	Doux	Communauté de communes de Parthenay/CEN	Coteaux des petits sablons	St-Jacques-de-Thouars	Communauté de communes du Thouarsais
			La Marbrière d'Ardin	Ardin	CEN	Les Champs-Pourris	Bougon	CEN
			Les communaux de l'Hopiteau	Boussais	Commune	La Pierre levée	Bougon	CEN
			La Cote-belet	Pamproux	CEN			
			Le marais de la Garette	Magné Sansais	CEN			



SYNERGIES ENTRE LES SCHÉMAS ENS – RANDONNÉE – TOURISME

SCHÉMA ESPACES NATURELS SENSIBLES		SCHÉMA RANDONNÉES	SCHÉMA DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
Axe	Fiches action	Fiches action	Fiches action
Structurer et développer le réseau d'ENS	Structurer le réseau ENS et désigner de nouveaux ENS		Capitaliser sur la labellisation et/ou des marques (patrimoniaux, qualité d'accueil, vélo...) Faire découvrir la pratique sportive (ludique, nature, santé)
Promouvoir et valoriser les ENS	Aménager les ENS pour l'accueil des publics Animer les ENS et les mettre en tourisme Communiquer sur les ENS	Restructurer l'offre de randonnée pédestre, équestre et VTT Mettre en place une offre intégrant de nouvelles pratiques	Accompagner et promouvoir l'agritourisme en Deux-Sèvres Mettre en tourisme durable les plans d'eau de la Touche Poupard et du Cébron Expertiser les lieux « potentiels » à valoriser (liens avec les ENS, itinéraires vélo, patrimoine) Amplifier le travail partenarial avec les offices de tourisme
Impliquer et appuyer le réseau d'acteurs autour de la politique ENS	Animer le réseau de gestionnaires Articuler la politique ENS avec les autres politiques du Département	Mettre en place et animer le réseau des acteurs	

**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES**

Mail Lucie Aubrac - CS 58888

79028 NIORT CEDEX

Tél. : 05 49 06 79 79

Direction de l'Agriculture et de l'environnement



Conception et réalisation :
Direction de la Communication

Impression :
Centre éditique

Octobre 2022

